Sélestat Alsace Centrale
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE

DIAGNOSTIC ECONOMIE CIRCULAIRE

PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL SELESTAT ALSACE CENTRALE

Septembre 2025

Ried de Marckolsheim COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Sélestat & Territoires COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Val d'Argent Communauté de Communes
la Vallée de Villé COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SMICTOM ALSACE CENTRALE

Ce diagnostic a été élaboré en 2025 à l'échelle du PETR Sélestat Alsace Centrale, en étroite collaboration avec les communautés de communes de Sélestat & Territoires, du Ried de Marckolsheim, de la Vallée de Villé et du Val d'Argent, et le SMICTOM d'Alsace Centrale.

Son élaboration a bénéficié d'un soutien technique et financer de l'ADEME et de la Région Grand Est dans le cadre du Contrat d'Objectifs Territorial contractualisé avec le PETR, et des contrats "Accélérateurs de transitions" contractualisés avec chacune des communautés de communes.

Conception et rédaction : Christopher ROYER, stagiaire au PETR Sélestat Alsace Centrale de mars à septembre 2025.

Coordination du diagnostic : Léa GENIS, chargée de missions transition énergétique au PETR Sélestat Alsace Centrale, Julien MICHAUX, responsable développement économique à la Communauté de communes de Sélestat & Territoires et au PETR Sélestat Alsace Centrale.

SOMMAIRE

Introduction 05

1. Présentation de l'économie circulaire 09

Qu'est-ce que l'économie circulaire ? 10
Cadre légal et réglementaire 12

2. Le PETR Sélestat Alsace Centrale 17

Présentation du territoire 18
Population 20
Environnement 22
Economie 29

3. Le territoire & l'économie circulaire 34

Industrie 35
BTP 40
Agriculture et alimentation 45
Filière bois 50
Economie Sociale et Solidaire 52
Tourisme 57
Ressources énergétiques 59
Le gisement de déchets 63
Les filières à Responsabilité Elargie du Producteur 73

4. Atlas des acteurs de l'économie circulaire 78

Le poids économique de l'économie circulaire 79
Carte générale 82
Carte de la Communauté de communes de Sélestat & Territoires 83
Carte de la Communauté de communes du Ried de Marckolsheim 84
Carte de la Communauté de communes de la Vallée de Villé 85
Carte de la Communauté de communes du Val d'Argent 86
Partenaires et relais de l'économie circulaire 87

5. Synthèse & perspectives 88

Synthèse 89
Perspectives 90
Stratégie 91
Programme d'actions 92

INTRODUCTION

CONTEXTE

Le territoire d'Alsace centrale est engagé depuis 2011 dans une démarche de transition écologique, qui s'est traduite successivement dans un livre blanc, puis dans un Plan Climat Air Energie Territorial, adopté le 29 novembre 2022. Celle-ci est actuellement en cours de concrétisation dans le cadre de l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale valant PCAET.

Dans l'optique de mettre en œuvre des actions en matière d'énergie-climat, les quatre communautés de communes sont devenues des Territoire Engagés Transition Ecologique en 2022, avec une thématique opérationnelle propre à chacune, choisie dans un souci de complémentarité : la mobilité (Communauté de communes de Sélestat & Territoire), l'alimentation durable (Communauté de communes du Ried de Marckolsheim), l'adaptation au changement climatique (Communauté de communes de la Vallée de Villé) et la maitrise de l'énergie (Communauté de communes du Val d'Argent).

Cet engagement des quatre communautés de communes a permis au PETR de conventionner avec l'ADEME à travers un « Contrat d'objectifs territorial » pour la période du 1er septembre 2023 au 1er septembre 2027. Celui-ci engage les quatre communautés de communes dans les référentiels «Territoire Engagé pour la Transition écologique » : Climat Air Energie et Economie Circulaire. Sur la base de ces référentiels, les quatre collectivités et le PETR ont construit leur propre feuille de route pour accélérer la mise en œuvre de la transition écologique, sur leur territoire et dans le périmètre de leurs compétences.

Cette feuille de route identifie notamment la nécessité d'établir un diagnostic de l'économie circulaire sur le territoire et la pertinence de l'élaborer conjointement à l'échelle du PETR.

Le présent diagnostic vise à répondre à plusieurs objectifs :

- Etablir un état des lieux des orientations et des objectifs d'économie circulaire nationaux, régionaux et locaux, notamment celles s'inscrivant dans les documents de planification ;
- Analyser le tissu territorial afin d'identifier les enjeux économiques, environnementaux et sociaux prioritaires en matière d'économie circulaire ;
- Recenser les principaux acteurs mobilisables et les initiatives d'économie circulaire, ainsi que les filières à enjeux du territoire.
- Identifier les leviers d'actions prioritaires à actionner pour développer l'économie circulaire sur le territoire

METHODOLOGIE

Le Centre International de Ressources et d'Innovation pour le Développement Durable (CIRIDD), l'ADEME et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, ont travaillé de 2020 à 2022 au déploiement du Référentiel Economie Circulaire. Ils ont accompagné une vingtaine de collectivités de la région Auvergne-Rhône-Alpes dans l'utilisation de ce référentiel. Les retours d'expérience ont notamment permis de développer une fiche technique "Réaliser un diagnostic d'économie circulaire", présentant les différents types de diagnostic possibles.

Pour atteindre les objectifs propres au territoire du PETR, le choix s'est porté sur un diagnostic de type « état des lieux à partir des actions et des acteurs du territoire ».

Différents arguments ont motivé ce choix :

- Simplicité de mise en œuvre en comparaison des autres méthodes ;
- Offre une vue d'ensemble des dynamiques présentes sur le territoire ;
- Permet un suivi et une mise à jour régulière.

Concrètement, la méthode suivante est préconisée par le CIRIDD :

- Analyser les plans stratégiques et les programmes d'actions en cours ou prévus par la collectivité ;
- Répertorier les actions identifiées ;
- Répertorier les acteurs du territoire ;
- Réaliser des entretiens ;
- Réaliser un bilan.

Ce diagnostic s'appuie sur ces différentes étapes, tout en les complétant pour prendre en compte les spécificités territoriales du PETR Sélestat Alsace Centrale. Il met notamment en lien l'économie circulaire avec les ressources et les filières à enjeux sur le territoire, en se basant sur des analyses cartographiques.

Pour chaque ressource et filière à enjeux identifiée une carte est associée, lorsque cela est possible, complétée par des données générales. Une cartographie globale et par communauté de communes des structures menant des actions d'économie circulaire sur le territoire du PETR vient compléter le diagnostic.

IDENTIFICATION DES ACTIONS ET ACTEURS

• Le recensement des acteurs et initiatives

Le recensement des structures menant des actions d'économie circulaire provient du terrain de stage, d'ateliers et d'entretiens avec les acteurs du territoire. Il n'est pas exhaustif mais vise à présenter une cartographie la plus large possible de l'économie circulaire sur le territoire.

- **Ateliers et évènements :** différents ateliers ont été organisés dans le cadre de ce diagnostic. Un premier atelier de "cartographie des acteurs de l'économie circulaire", a été organisé par le PETR avec l'appui de la Fabrique à Projets, le 3 avril 2025. Il a regroupé des agents, élus et partenaires. Après avoir présenté les grands enjeux de l'économie circulaire sur le territoire, un atelier cartographique a permis de recenser les actions et acteurs de l'économie circulaire connus par les personnes présentes. Cet atelier a permis de faire ressortir de nombreuses initiatives sur le territoire et au-delà. Les données collectées ont ensuite été complétées via des échanges avec les référents de chacune des communautés de communes et avec les partenaires (SMICTOM, Fabrique à projets, réseau AC:TIONS notamment).

  Le 4 avril 2025 s'est tenue la journée de clôture de la première édition de « La Route de l'Industrie », organisée par le réseau d'entreprises industrielles de l'Alsace Centrale AC:TIONS (Alsace Centrale : Territoire d'Industries et Organisations Novatrices et Solidaires). Cette journée a permis de réunir en un même lieu et sur une même journée les industriels membres du réseau. Ce fut l'occasion d'aller à leur rencontre pour présenter la démarche de diagnostic d'économie circulaire entreprise par le PETR et de leur faire remplir un questionnaire. Cette première prise de contact s'est poursuivie au travers d'entretiens avec les entreprises volontaires.

- **Entretiens :** le diagnostic devant servir de base au développement d'un plan d'actions en faveur de l'économie circulaire, il est nécessaire qu'il reflète les besoins et contraintes que rencontrent les acteurs économiques, associatifs ou encore institutionnels. La sélection des structures rencontrées s'est faite selon trois modalités :
  - certaines étaient déjà en lien avec le PETR sur d'autres thématiques, ce qui a facilité la mise en relation et l'organisation des entretiens ; Toutes les structures déjà connues n'ont cependant pas été rencontrées lors d'un entretien, car nous disposions déjà des éléments les concernant.
  - d'autres avaient exprimé leur intérêt à contribuer au diagnostic lors d'évènements ou d'ateliers ;
  - enfin, certaines ont été identifiées à la suite de recherches et d'échanges complémentaires.

  La liste des structures ayant participé aux entretiens figure en annexe. Ceux-ci ont été menés sous une forme semi-directive, laissant une large liberté de parole aux personnes interrogées.

- **Les emplois liés à l'économie circulaire**

L'estimation des entreprises et des emplois liés à l'économie circulaire sur le territoire du PETR Sélestat Alsace Centrale s'est basée sur la méthode définie par l'Observatoire Régional des Déchets et de l'Economie Circulaire en Occitanie (ORDECO).

La méthode consiste, dans un premier temps, à catégoriser les établissements selon l'activité principale exercée, en se basant sur la Nomenclature d'Activité Française (NAF).
L'ORDECO a ensuite distingué deux catégories :

- « Les codes "circulaires" sont ceux dont l'intitulé correspond pleinement à une définition d'un des piliers de l'EC : par exemple, le code 33.11z de la NAF dont l'intitulé est "réparation d'ouvrages en métaux" fait directement référence au pilier de l'allongement de la durée d'usage. »
- « Les codes "circularisants" sont ceux qui intègrent en partie le concept d'EC : par exemple, le code 10.91z de la NAF dont l'intitulé est "fabrication d'aliments pour animaux de ferme" a été retenu car la production de ces aliments peut être réalisée par valorisation de déchets organiques et rentre donc dans le pilier de la gestion des déchets / recyclage. »

La liste exacte des codes retenus et les piliers associés est disponible en annexe.

CHOIX DES RESSOURCES ET FILIÈRES À ENJEUX

Grâce à l'étude des documents de planification existants et aux échanges lors des ateliers et entretiens, une liste de ressources et de filières considérées comme à enjeux pour le territoire a pu être établie. Cette liste a été priorisée en fonction des thématiques essentielles à l'économie circulaire (économique, social, environnemental, déchet et énergie) :

- Industrie ;
- BTP ;
- Agriculture et alimentation ;
- Forêt ;
- Economie Sociale et Solidaire ;
- Ressources énergétiques ;
- Déchets ;
- Filières à Responsabilité élargie du producteur.

Pour chaque partie, des exemples d'acteurs et d'initiatives présents sur le territoire sont mis en avant dans ce diagnostic.

CARTOGRAPHIE

Les données collectées ont permis de construire une carte générale et une par communauté de communes des structures liées à l'économie circulaire sur le territoire du PETR Sélestat Alsace Centrale.
Elle se compose de deux parties :

- Une première partie qui reprend les établissements circulaires identifiés selon la méthode de l'ORDECO. Chaque établissement a été géolocalisé grâce à la base de données SIRENE de l'INSEE. Un cercle proportionnel permet de caractériser le nombre d'employés lorsque l'information est donnée et une couleur montre le pilier associé à l'activité principale de l'établissement.
- Une deuxième partie se base quant à elle sur le recensement des structures menant des actions d'économie circulaire. Ces structures sont reprises dans un tableau où leurs actions sont associées aux piliers correspondants. Le recensement provient du terrain de stage, d'ateliers et d'entretiens avec les acteurs du territoire. Il n'est pas exhaustif.

PRÉSENTATION DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

01

QU'EST-CE QUE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ?

Définition de l'économie circulaire

L'économie circulaire est présentée comme une alternative au modèle économique classique dit "linéaire". Dans ce modèle, les ressources naturelles ne sont pas préservées et aucune solution n'est présente pour gérer la fin de vie d'un produit.

Représentation de l'économie linéaire

A l'inverse, la préservation des ressources naturelles est au cœur de l'économie circulaire. Dans ce modèle économique, l'accent est mis sur une consommation sobre et responsable des ressources naturelles. Pour y parvenir, il faut agir en amont de la production : de la conception du produit à la gestion de sa fin de vie, tout doit être anticipé et s'inscrire dans une logique de sobriété, de nécessité et de durabilité.

La définition communément acceptée en France est celle de l'agence de la transition écologique (ADEME). Elle définit l'économie circulaire comme **« un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien-être des individus ».**

L'économie circulaire fonctionne en boucle où les boucles les plus courtes et les plus locales sont à privilégier. Dans ce système, la notion de déchet disparaît, ces derniers étant considérés comme de nouvelles ressources.

L'économie circulaire permet donc de :

- Préserver les ressources naturelles, en limitant l'extraction de matières premières ;
- Réduire les déchets au profit d'alternatives (recyclage, réemploi, réparation…) ;
- Diminuer l'impact environnemental ;
- Stimuler l'innovation et l'emploi local grâce à de nouveaux modèles économiques et au développement de circuits courts ;
- Renforcer la souveraineté territoriale en diminuant la dépendance aux ressources rares et importées.

Source : ADEME

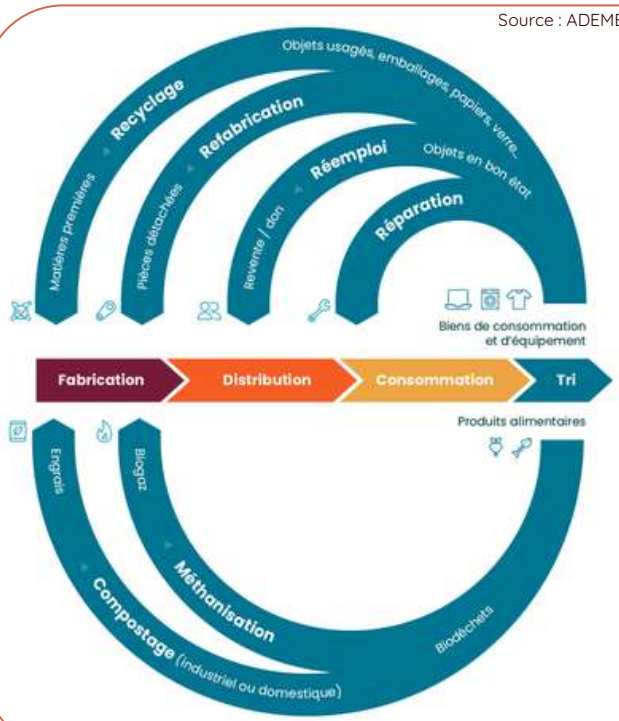

Représentation de l'économie circulaire selon l'ADEME

Les piliers de l'économie circulaire

L'ADEME a défini 3 axes, divisés en 7 piliers sur lesquels agir pour développer l'économie circulaire.

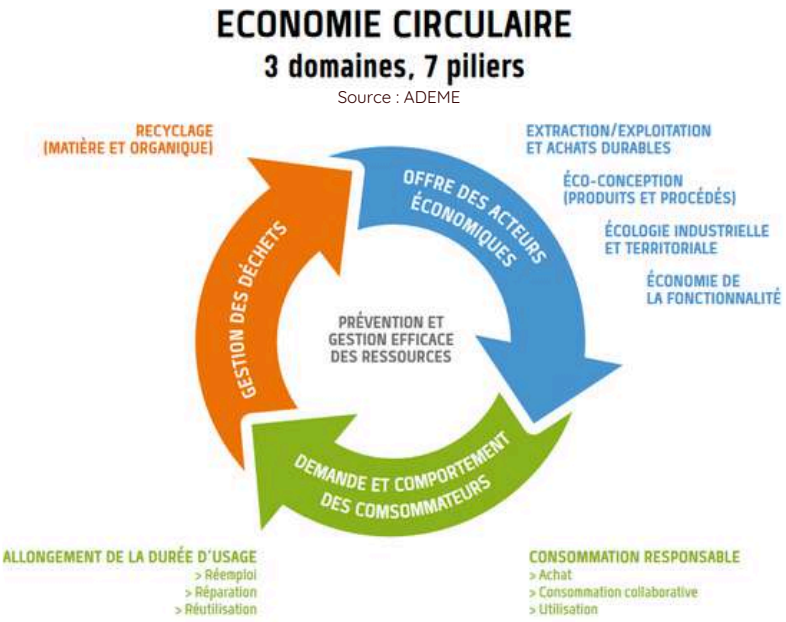

Approvisionnement durable

Extraire/exploiter de manière à préserver la ressource tout en limitant les rebuts et l'impact environnemental.
Achats durables : favoriser l'utilisation de ressources renouvelables, recyclées ou provenant de filières responsables locales.

Eco-conception

Prend en considération les aspects environnementaux du processus de conception et développement dans le but de réduire les impacts environnementaux négatifs tout au long du cycle de vie d'un produit.

Ecologie industrielle et territoriale (EIT)

Démarche collaborative qui vise à mutualiser l'utilisation des ressources (eau, énergie…) et des services (transports, logistique…). C'est un système qui repose sur la coopération entre les différents acteurs où les coproduits et déchets des uns peuvent servir de ressources pour les autres.

Économie de la fonctionnalité

Favoriser l'usage plutôt que la possession. En favorisant l'usage, on réduit la production de biens sous-utilisés.

Consommation responsable

Tenir compte des impacts environnementaux des biens ou services dont le consommateur va faire l'acquisition.

Allongement de la durée d'usage

Réemploi : donner une seconde vie à un produit avant de devenir un déchet. Le produit est donné ou vendu pour un usage identique ;
Réparation : remettre en état un bien ;
Réutilisation : traiter des déchets via afin d'être à nouveau fonctionnel.

Recyclage

Valoriser les déchets par des opérations de transformation afin d'obtenir de nouvelles matières premières pour la production de biens ou pour d'autres procédés (valorisation énergétique, compost, etc.).

CADRE LÉGAL & RÉGLEMENTAIRE

L'économie circulaire connaît depuis quelques années un intérêt croissant de la part des instances internationales, européennes et nationale. Elle est vue comme un levier important dans la transition écologique, la lutte contre le dérèglement climatique et le développement économique des territoires.

Vers une norme internationale

L'Organisation internationale de normalisation (ISO) a créé en 2019 un comité technique, composé de représentants de 100 pays et 19 organisations internationales, avec comme objectif le développement de normes transversales en matière d'économie circulaire. La famille de normes ISO 59000 a vu le jour en 2024 et est aujourd'hui composée de cinq normes interconnectées. La norme ISO 59004 est la norme de référence qui définit les principes fondamentaux, le vocabulaire commun et le cadre d'action pour mettre en œuvre l'économie circulaire à l'échelle d'une entreprise ou d'une organisation.

Le cadre européen

2008 L'Union européenne adopte la directive-cadre 2008/98/CE :

- Elle établit un concept central : la hiérarchie du traitement des déchets, qui définit un ordre de priorité dans la gestion des déchets : prévention - réemploi - recyclage - valorisation énergétique & élimination.
- Elle impose aux États membres de prendre des mesures pour assurer cette hiérarchie et les oblige à établir des plans de gestion et des programmes de prévention des déchets.

2017 La Commission européenne adopte un paquet économie circulaire visant à accélérer la transition vers l'économie circulaire. Il s'articule notamment autour d'objectifs de recyclage des déchets, de mesures pour favoriser la réutilisation.

2020 La Commission européenne présente son second plan d'action pour l'économie circulaire (PAEC). Ce plan s'inscrit dans le cadre du Pacte vert et ambitionne de faciliter la transition vers une économie circulaire tout en favorisant la croissance économique. Le PAEC compte de nombreuses mesures sur la prévention des déchets et le recyclage, notamment dans les secteurs « utilisant le plus de ressources et dont le potentiel de contribution à l'économie circulaire est élevé ».

2022 La Commission européenne publie un paquet économie circulaire « Faire des produits durables la norme » avec comme mesure majeure la proposition d'un règlement sur l'écoconception pour des produits durables (ESPR) , adopté en juin 2024.

- Il définit de nouvelles exigences d'écoconception pour les produits
- Il introduit le « digital product passport » ou « passeport numérique du produit » (DPP). Exigé à partir de 2027, le DPP concernera la quasi-totalité des produits vendus dans l'Union Européenne. Il vise à retracer la vie d'un produit (composition, origine des matériaux, empreinte environnementale) et à fournir des informations sur sa durabilité, sa réparabilité et son recyclage.

2024 La Commission européenne adopte le règlement européen sur les emballages et les déchets d'emballages (PPWR). Ce règlement renforce notamment les exigences concernant la durabilité et la conception des emballages et impose une proportion minimale de matières recyclées dans les emballages plastiques.

Le cadre français

LES LOIS

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) introduit pour la première fois le concept d'économie circulaire dans le droit français. Adoptée en 2015, elle a pour objectif premier d'engager pleinement la France dans la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique, tout en favorisant la souveraineté énergétique du territoire. L'économie circulaire y est vue comme un levier afin d'atteindre certains objectifs, notamment la réduction des déchets et de la consommation énergétique. À ce titre, la **feuille de route économie circulaire (FREC)**, constituée de 50 mesures, est adoptée en 2018. Elle pose les bases de **la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC)**.

Adoptée en février 2020, **la loi AGEC** vise à accélérer les changements de pratiques des producteurs et des consommateurs afin de tendre vers un modèle d'économie circulaire. La loi AGEC s'articule autour de cinq axes :

- Sortir du plastique jetable : avec comme objectif la fin de la mise sur le marché des emballages en plastique à usage unique à l'horizon 2040 ;
- Mieux informer le consommateur : faciliter le tri au travers de différentes mesures (harmonisation de la couleur des poubelles, déploiement d'un logo unique de tri…) ;
- Lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire : interdiction de l'élimination des invendus non-alimentaires, lutte contre le gaspillage alimentaire, création de fonds pour le réemploi et pour la réparation ;
- Agir contre l'obsolescence programmée : développer et faciliter la réparation (mise en place d'un indice de réparabilité et d'un indice de durabilité, création d'un bonus réparation…) ;
- Mieux produire : encourager l'éco-conception et étendre la responsabilité des industriels dans la gestion de leurs déchets (mise en place de nouvelles filières à responsabilité élargie des producteurs (REP)).
- Mettre la commande publique au service de l'économie circulaire : obligation pour les acheteurs de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements d'acquérir des biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou comportant des matières recyclées.

La **loi Climat et résilience** d'août 2021 est venue renforcer le développement de l'économie circulaire grâce à de nouvelles mesures, par exemple :

- L'instauration d'un Observatoire national du réemploi et de la réutilisation ;
- L'obligation pour les supermarchés supérieurs à 400m² de consacrer 20% de leur surface à de la vente en vrac, et de mener une expérimentation dans les plus petits commerces ;
- Extension de la liste des catégories de produits pour lesquels les fabricants doivent conserver les pièces détachées disponibles pour une durée minimale ;
- Critère environnemental obligatoire dans l'attribution des marchés publics en 2026.

Adoptée en première lecture par l'Assemblée nationale en mars 2024, la **proposition de loi visant à réduire l'impact environnemental de l'industrie textile dite loi "anti-fast fashion"** à pour objectif de limiter les effets néfastes de l'industrie de la mode rapide ("fast fashion") :

- Réduire la surconsommation de vêtements ;
- Encourager un modèle plus durable et circulaire en favorisant l'industrie textile responsable et locale.

En juin 2025, c'est au tour des sénateurs d'adopter la proposition de loi. Le texte prévoit notamment :

- L'introduction d'une définition légale de l'ultra fast fashion ;
- Une écocontribution renforcée ;
- L'interdiction de la publicité pour les acteurs de l'ultra fast fashion.

Synthèse des objectifs chiffrés concernant l'économie circulaire de la législation française

Déchets	Consommation des ressources	Consommation d'énergie	Autres piliers de l'économie circulaire
Diminution de 10% des déchets ménagers et assimilés (DMA) entre 2010 et 2020 Division par 2 de la mise en décharge des déchets entre 2010 et 2025 65% des déchets non dangereux non inertes recyclés en 2025 Diminution de 15% des DMA par habitant entre 2010 et 2030 Réduction de 5% des déchets d'activités économique (DAE), notamment dans le BTP entre 2010 et 2030	Diminution de 30% de la consommation intérieure de ressources entre 2010 et 2030 Sortie du plastique jetable en 2040 100% de plastiques recyclables collectés en 2025 Réduction du gaspillage alimentaire dans la distribution alimentaire et la restauration collective : 50% entre 2015 et 2025 chez les producteurs, transformateurs et restauration commerciale : 50% entre 2015 et 2030	Diminution de : 20% entre 2012 et 2030 50% entre 2012 et 2050 Part des énergies renouvelables dans le mix énergétique : 23% en 2020 32% en 2030 Diminution de 30% de la consommation d'énergies fossiles entre 2012 et 2030	20 à 100% des achats de la commande publique, selon le type de produit, issus du réemploi, de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées, d'ici à 2030 Atteindre une part des emballages réemployés mis sur le marché de 5 % en 2023 et 10 % en 2027 20% de la surface de vente des grandes surfaces dédiés au vrac en 2030
--Loi TECV (2015)--		--Loi AGEC (2020)--	--Loi Climat & résilience (2021)--

Source : AGURAM - Vers une stratégie métropolitaine d'économie circulaire, septembre 2023
Version mise à jour par l'auteur

LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION

- **A l'échelle régionale**

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la région Grand Est, adopté en 2019, est en cours de modification pour intégrer de nouvelles obligations réglementaires, notamment celles prévues par la loi Climat et Résilience de 2021. Ce document de planification prévoit les grandes orientations et objectifs fixés par la région, notamment en lien avec l'économie circulaire :

« Objectif 1. Devenir une région à énergie positive et bas-carbone à l'horizon 2050 »

Synthèse des objectifs chiffrés concernant l'objectif 1 du SRADDET

	2030	2050
Réduction des GES (par rapport à 1990)	-54%	-77%
Réduction de la consommation énergétique finale (par rapport à 2012)	-29%	-55%
Par d'EnR dans la consommation énergétique finale	41%	100%

Source : SRADDET Grand Est, décembre 2024.

« Objectif 3. Rechercher l'efficacité énergétique des entreprises et accompagner l'économie verte » : s'appuie sur le **schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII)** document qui fixe les grandes orientations stratégiques de la région en matière de développement économique. Parmi les orientations et actions prioritaire du SRDEII Grand Est, on retrouve le soutien à l'économie circulaire et à l'écologie industrielle et territoriale (EIT).

« Objectif 16. Déployer l'économie circulaire et responsable dans notre développement »
et « Objectif 17. Réduire, valoriser et traiter nos déchets ».
Ces objectifs reposent sur **le plan régional de prévention et de gestions des déchets (PRPGD)** et de son **plan régional d'action en faveur de l'économie circulaire (PRAEC).**

Le PRAEC s'articule autour de 5 axes et 21 actions :

- Axe 1 : Assurer une gouvernance partagée et faire de la Région un levier pour développer l'économie circulaire ;
- Axe 2 : Créer et mettre à disposition la connaissance sur les flux, les ressources, les acteurs et les pratiques ;
- Axe 3 : Accompagner les acteurs économiques, en lien avec les acteurs de la gestion des déchets, vers l'économie circulaire :
- Axe 4 : Développer les filières "matières" à fort potentiel ;
- Axe 5 : Développer la formation et mettre l'économie circulaire au cœur de la recherche et de l'innovation.

Synthèse des objectifs chiffrés concernant l'économie circulaire dans le PRPGD Grand Est selon la hiérarchie de traitement des déchets

		2025	2031
Prévention (réduction des déchets produits)	DMA	-7% par rapport à 2015	-10% par rapport à 2015
	DAE	-7% par rapport à 2015	-11% par rapport à 2015
	BTP	-15% de déchets inertes par rapport à 2015	
	Biodéchet	-50% de gaspillage alimentaire par rapport à 2015	
Valorisation des déchets	DMA	50%	
	DAE	70%	
	BTP	78%	79%
	Biodéchet	15% des OMr	
Traitement (capacité d'élimination)	Par stockage des DNDNI	-50% par rapport à 2010	
	Par incinération des DNDNI	-94%	-100%

DMA : Déchets ménagers et assimilés
DAE : Déchets d'activités économique
OMr : Ordures ménagères résiduelles
DNDNI : Déchets non dangereux non inertes
Source : PRPGD Grand Est, octobre 2019

• A l'échelle locale

Différents documents touchent à l'économie circulaire :

- Le **Plan Climat Air Energie Territorial** (PCAET) est un outil de planification qui permet aux collectivités de prendre en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie sur leur territoire. Le PCAET du PETR a été adopté en novembre 2022, on retrouve dans son plan d'action sept axes stratégiques pour atteindre les objectifs fixés. L'axe 4, directement lié à l'économie circulaire, « améliorer l'efficacité énergétique des entreprises et le réseau d'économie circulaire » se divise en cinq actions :
  - Mobiliser les entreprises sur le climat et la biodiversité
  - Développer un incubateur pour faire émerger des nouvelles entreprises et structurer les filières de la transition écologique
  - Promouvoir l'économie circulaire pour créer des synergies entre les entreprises
  - Doter le territoire d'un réseau maillé de lieux de réutilisation et réemploi
  - Actions sur la réduction des déchets portée par le SMICTOM

- Le PETR est aujourd'hui engagé dans la rédaction de son nouveau **Schéma de Cohérence Territorial** (SCoT) valant PCAET. L'économie circulaire y est vue comme un levier essentiel, notamment dans l'axe III « miser sur le renforcement de l'économie productive bas carbone » du **Projet d'Aménagement Stratégique** (PAS). Le SCoT a pour objectif d'encourager le développement de l'économie circulaire en soutenant notamment :
  - Le développement d'activités de réemploi, de réparation et de recyclage ;
  - La mutualisation dans une logique d'écologie industrielle et territoriale ;
  - Les synergies entre acteurs ;
  - Les innovations territoriales dans la transformation de matériaux secondaires en lien avec les compétences locales ;
  - La rénovation énergétiques des logements anciens ;

- **Le Projet Alimentaire Territorial** (PAT) est porté par le PETR Sélestat Alsace Centrale en partenariat avec la Communauté de communes du Canton d'Erstein avec comme ambition de faire de l'Alsace Centrale un territoire d'agriculture durable offrant à tous une alimentation saine et de proximité. C'est un document essentiel de la stratégie alimentaire territoriale qui porte sur de nombreux piliers de l'économie circulaire :
  - Approvisionnement durable : développement de l'agriculture durable et de qualité et des circuits de proximité ;
  - Consommation responsable : actions d'éducation alimentaire et de sensibilisation auprès des familles, des acteurs professionnels et des élus locaux ;
  - Gestion des déchets : réduction du gaspillage alimentaire dans la restauration collective.

  Le PAT a notamment permis le développement sur le territoire d'une conserverie afin de valoriser les fruits et légumes invendus des maraîchers locaux. Ce projet s'est construit en lien avec l'Établissement et Service d'Accompagnement par le Travail (ESAT) de Sélestat - Adapei Papillons Blancs d'Alsace, et d'un producteur local.

- Le **Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés** (PLPDMA) est un document essentiel portant sur la prévention des déchets du territoire. Il est à ce titre en lien direct avec l'économie circulaire. A l'échelle du territoire, il est porté par le SMICTOM d'Alsace Centrale.

  Le 4ème programme local de prévention des déchets a été validé en 2025 pour la période 2026-2032.

  Il fixe une trajectoire jusqu'en 2032, pour :
  - Renforcer la prévention, le réemploi, la réduction des déchets verts, des plastiques et du gaspillage alimentaire
  - Structurer un suivi annuel basé sur des indicateurs consolidés et une gouvernance dédiée
  - Réduire l'empreinte carbone du service déchets via un meilleur pilotage (bilan carbone, optimisation collecte/flux)
  - Développer les achats responsables et intégrer davantage l'économie circulaire dans les pratiques publiques

LE PETR SÉLESTAT ALSACE CENTRALE

02

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

Composé de quatre communautés de communes, pour un total de 52 communes, le PETR Sélestat Alsace Centrale compte 77 656 habitants (INSEE 2021) sur une superficie de 566 km².
La ville de Sélestat, avec plus de 19 000 habitants, est la commune la plus habitée.

Situé à 40 km au sud de Strasbourg et 20 km au nord de Colmar, le territoire est au cœur du sillon rhénan.

Le territoire se caractérise par une diversité paysagère importante, entre les montagnes vosgiennes à l'ouest, le piémont viticole, la plaine d'Alsace et le Ried à l'est.

La Communauté de communes de la Vallée de Villé

18 communes
10 718 habitants en 2021
111 km²
96.5 hab./km²
Siège : Bassemberg (223 habitants)

La Communauté de communes du Val d'Argent

4 communes
9 289 habitants en 2021
103.5 km²
89.7 hab./km²
Siège : Sainte-Croix-aux-Mines
(1 756 habitants)

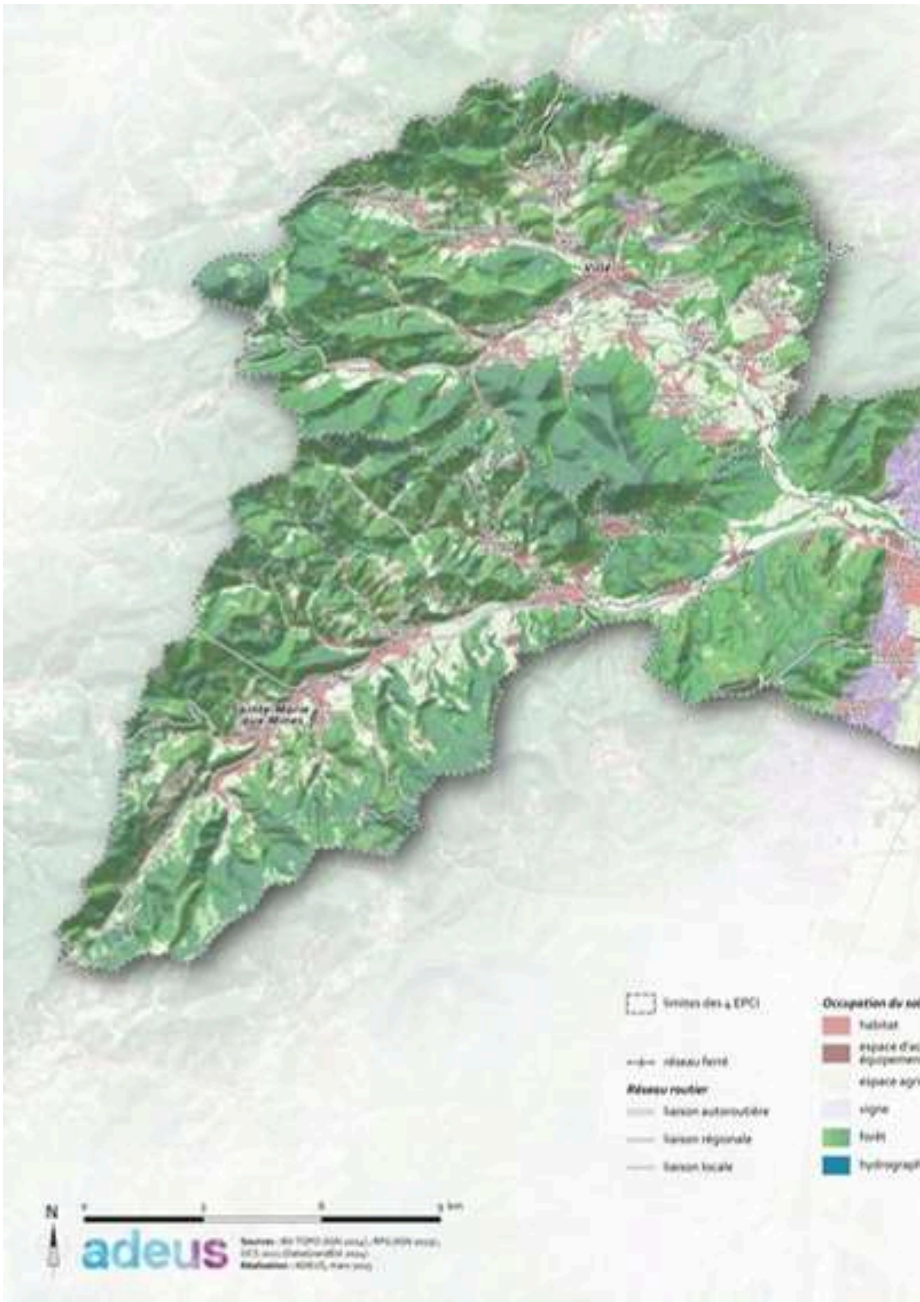

Le territoire est présenté ci-après de manière synthétique, à travers un résumé du diagnostic détaillé qui a été élaboré dans le cadre de la révision du SCoT valant PCAET (2025), et un focus sur les principaux enjeux sociaux, environnementaux et économiques à prendre en compte dans le développement d'une démarche d'économie circulaire.

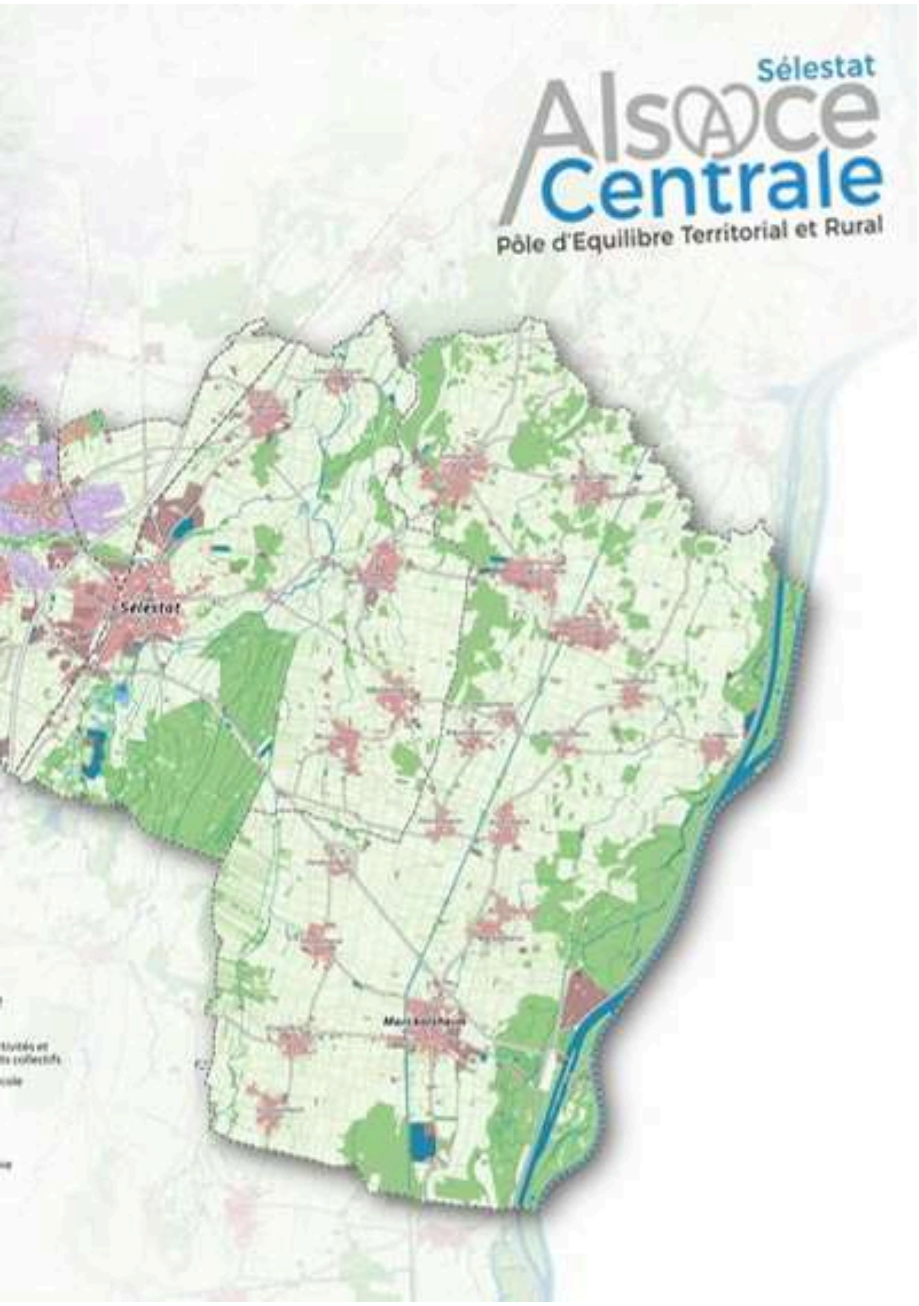

La Communauté de Communes de Sélestat & Territoires

12 communes
37 052 habitants en 2021
166.4 km²
222.6 hab./km²
Siège : Sélestat (19 523 habitants)

La Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim

18 communes
20 597 habitants en 2021
184.6 km²
111.6 hab./km²
Siège : Marckolsheim (4 384 habitants)

POPULATION ET DÉMOGRAPHIE

RÉPARTITION DE LA POPULATION SUR LE TERRITOIRE

Sur les 52 communes qui composent le territoire, 43 accueillent moins de 2 000 habitants et regroupent le quart de la population. La ville de Sélestat, commune la plus peuplée, concentre 25 % des habitants du territoire. Cela traduit une forme de **dispersion de la population**, avec une densité moyenne de 137 habitants/km², inférieure à la moyenne alsacienne en 2020 (231 habitants/km²), mais supérieure à la moyenne régionale (97 habitants/km²).

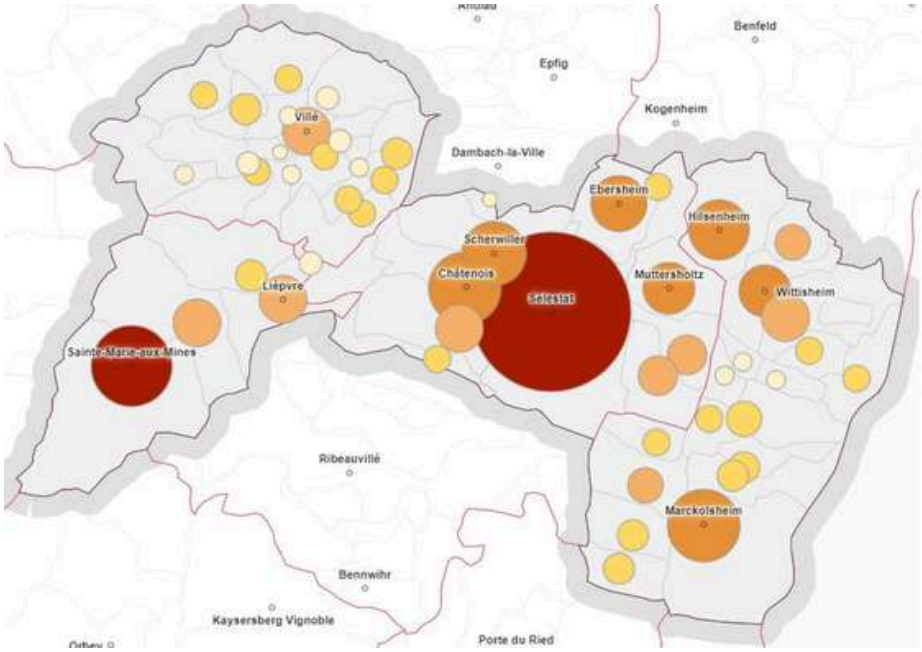

Répartition de la population par tranches d'effectifs au 1er janvier 2023
Source INSEE - RP 2020 - Mise en forme ADEUS 2025

DES DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES CONTRASTEES

La population a évolué par paliers, avec une nette accélération de la croissance entre 1990 et 2009, et un ralentissement observé depuis 2010. Entre 1968 et 2020, la population a augmenté de 25 % en moyenne et s'établit à près de 77 500 habitants en 2020.

Evolution de la population par EPCI (base 100 en 1968)

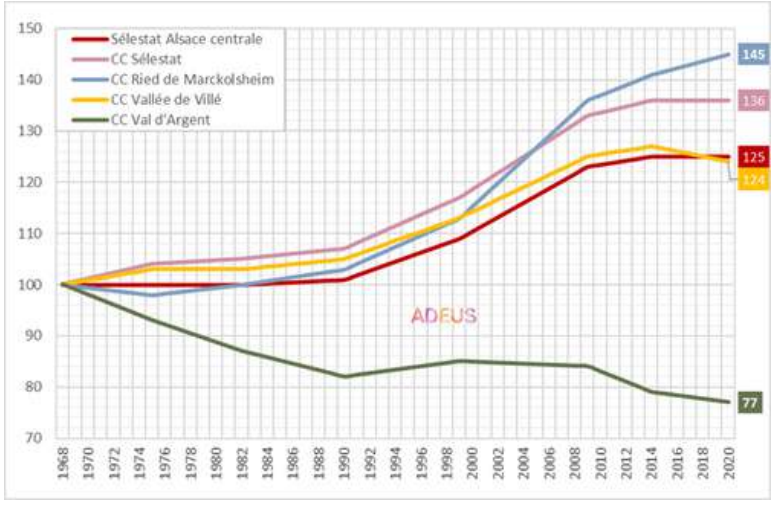

Source : INSEE - Séries historiques 2020, ADEUS

Cette évolution est étroitement liée à celle de la communauté de communes Sélestat & Territoires, qui représente 48 % de la population totale. La communauté de communes du Val d'Argent présente une tendance particulière avec une baisse importante de la population depuis la fin des années 1960. A l'opposé, la Communauté de communes du Ried de Marckolsheim démontre une croissance démographique constante qui se poursuit même dans les dernières années.

UNE POPULATION VIEILLISSANTE

Cette population suit la **tendance au vieillissement** que l'on observe sur l'ensemble de l'Alsace, avec une augmentation importante des personnes âgées de plus de 50 ans et une diminution de la part des jeunes.

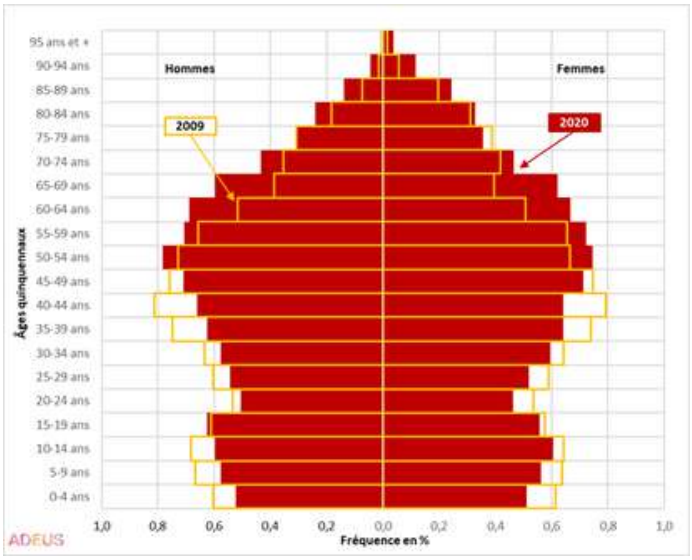

Structure par sexe et âges de la population en 2009 et 2020
Source INSEE /RP - Mise en forme ADEUS

0/14	15/29	30/44	45/59	60/74	75+
18.4%	15 %	18.2 %	20.7 %	18.1 %	9.1%

Tranches d'âges en % en 2021

UN PROFIL DES MENAGES EN RECOMPOSITION

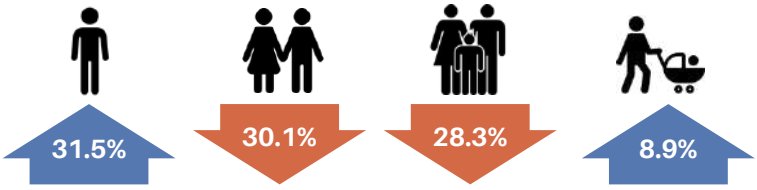

33 537
ménages

2.27
taille moyenne des ménages

Composition des ménages en % (2021)

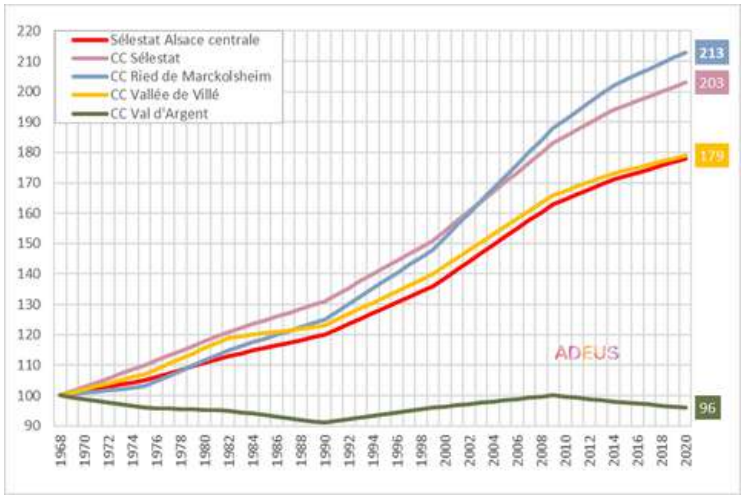

Evolution du nombre de ménages depuis 1968
Source INSEE /RP - Mise en forme ADEUS

Sous l'effet combiné de la diminution du nombre de naissances, de l'augmentation de la part des personnes seules et du vieillissement de la population, le nombre moyen de personnes par ménage ne cesse de diminuer sur le territoire.

Ainsi, même si la croissance de la population semble avoir atteint un plateau, le nombre de ménages est en hausse constante, ce qui crée une **tension sur les besoins en logement** et questionne l'**adaptation de l'offre de logements** (taille, catégorie), qui devront également faire face à un contexte d'obligation de réduction de la consommation foncière et de l'artificialisation des sols.

Ces éléments seront notamment à prendre en compte en ce qui concerne le **déploiement d'actions visant les pratiques de consommation des ménages.**

ENVIRONNEMENT

Occupation des sols

UN TERRITOIRE AGRICOLE ET FORESTIER

Le territoire du PETR est largement **dominé par les espaces agricoles** (41 % des superficies) **et forestiers** (47 % des superficies). Les **emprises urbaines ne représentent quant à elles que 10%** de l'ensemble des surfaces.

Du fait de la configuration particulière du territoire, qui s'étend des Vosges au Rhin, une distinction importante apparaît entre l'est et l'ouest. A l'est, la Communauté de communes du Ried de Marckolsheim présente des emprises agricoles sur près de 63 % de son périmètre, et concentre la moitié des emprises agricoles du SCoT, ainsi que la majorité des surfaces en eau, du fait de la présence du Rhin. A l'ouest, la forêt et les espaces semi-naturels dominent. Ils couvrent ainsi 74% de la Communauté de communes de la Vallée de Villé et 78 % de la Communauté de communes du Val d'Argent. Par conséquent, les emprises agricoles y sont plus réduites (17% sur la CCVVV et 15 % dans le Val d'Argent).

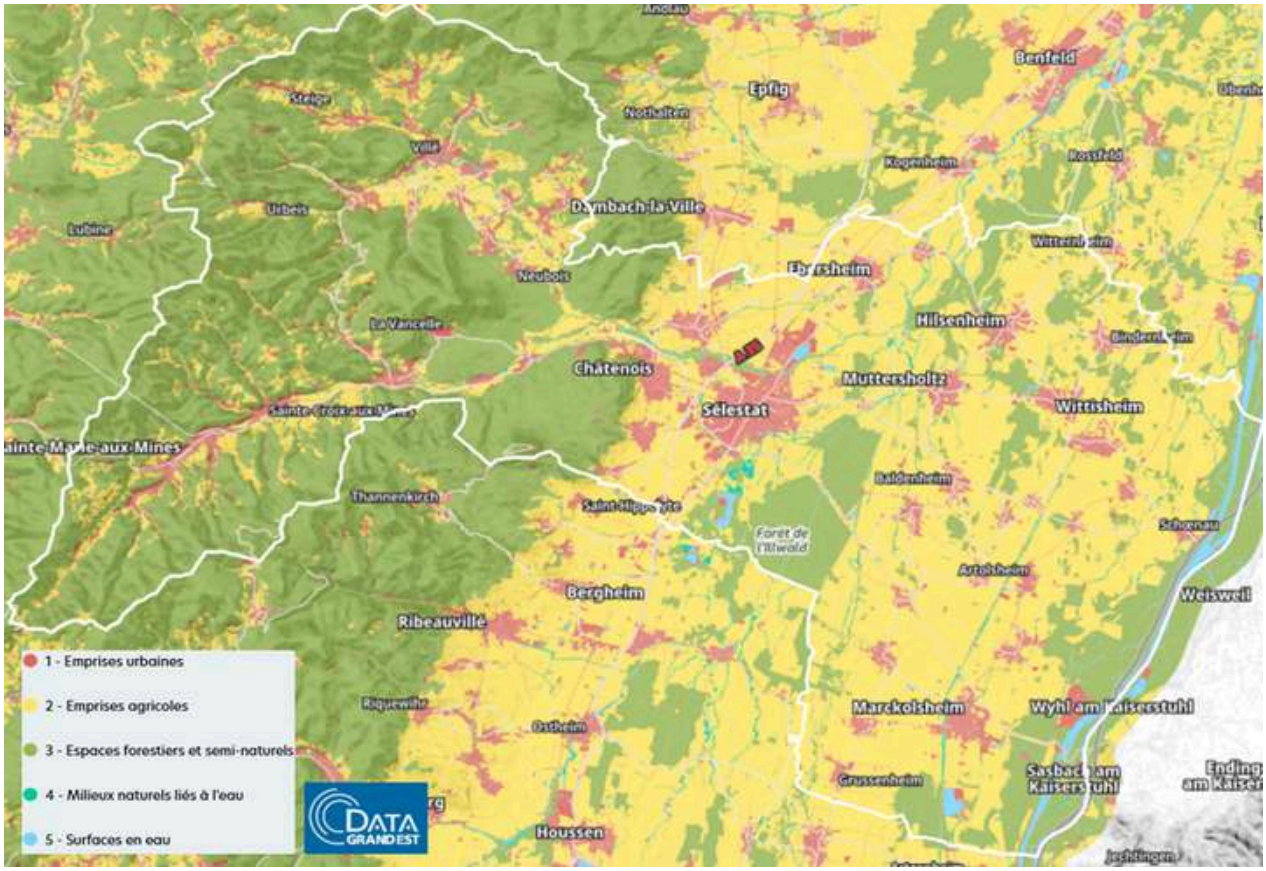

Surface		Depuis 2010	2021
	Espaces forestiers et semi-naturels	-0.61 % -167.16 ha	46.92 % 27 033.8 ha
	Emprises agricoles	-0.92 % -218.13 ha	40.78 % 23 499.07 ha

Surface		Depuis 2010	2021
	Emprises urbaines	+6.84 % +372.27 ha	10.09 % 5 811.82 ha
	Surfaces en eau	+1.68 % +12.99 ha	1.36 % 784.5 ha
	Milieux naturels liés à l'eau	+0.01 % +0.03 ha	0.86 % 493.01 ha

Occupation des sols en 2021 sur le territoire du PETR
Source : Région Grand Est - BD OCS

Ressources agricoles

UN TERRITOIRE ENTRE PRAIRIES, VIGNES ET CÉRÉALES

Le territoire du PETR Sélestat Alsace Centrale est constitué de 4 petites régions agricoles (Diagnostic du SCoT valant PCAET, 2025, p.176) :

- la **montagne vosgienne** : présente sur les Communautés de communes du Val d'Argent, de la Vallée de Villé et sur une partie de la Communauté de Communes de Sélestat & Territoires, l'agriculture de cette petite région est prédominée par des **prairies valorisées en majorité par l'élevage bovin, aussi bien laitier qu'allaitant** ;
- la **région sous-vosgienne** : présente uniquement sur une partie de la Communauté de Communes de Sélestat & Territoires, cette petite région correspond au **piémont viticole**, où les conditions sont idéales pour la vigne ;
- la **plaine du Rhin** : cette petite région est uniquement présente sur une partie de la Communauté de Communes de Sélestat & Territoires. Les abords des cours d'eau sont valorisés par des **prairies**, tandis que le reste de la plaine est prédominé par les **cultures céréalières et industrielles. Les cultures maraichères** et fruitières sont également bien représentées sur ce secteur ;
- **le Ried** : présent sur les Communautés de communes du Ried de Marckolsheim et de Sélestat, les caractéristiques de cette petite région font que les **céréales**, **notamment le maïs**, sont majoritaires. Elle se distingue de la plaine du Rhin par des **zones humides périodiquement asséchées.**

L'**élevage** est réparti sur l'ensemble du territoire, avec **8 filières représentées** (bovins, volailles, ovins, caprins, équins, porcins, lapins et abeilles), et des exploitations plus importantes dans la plaine et plus extensives dans les montagnes.

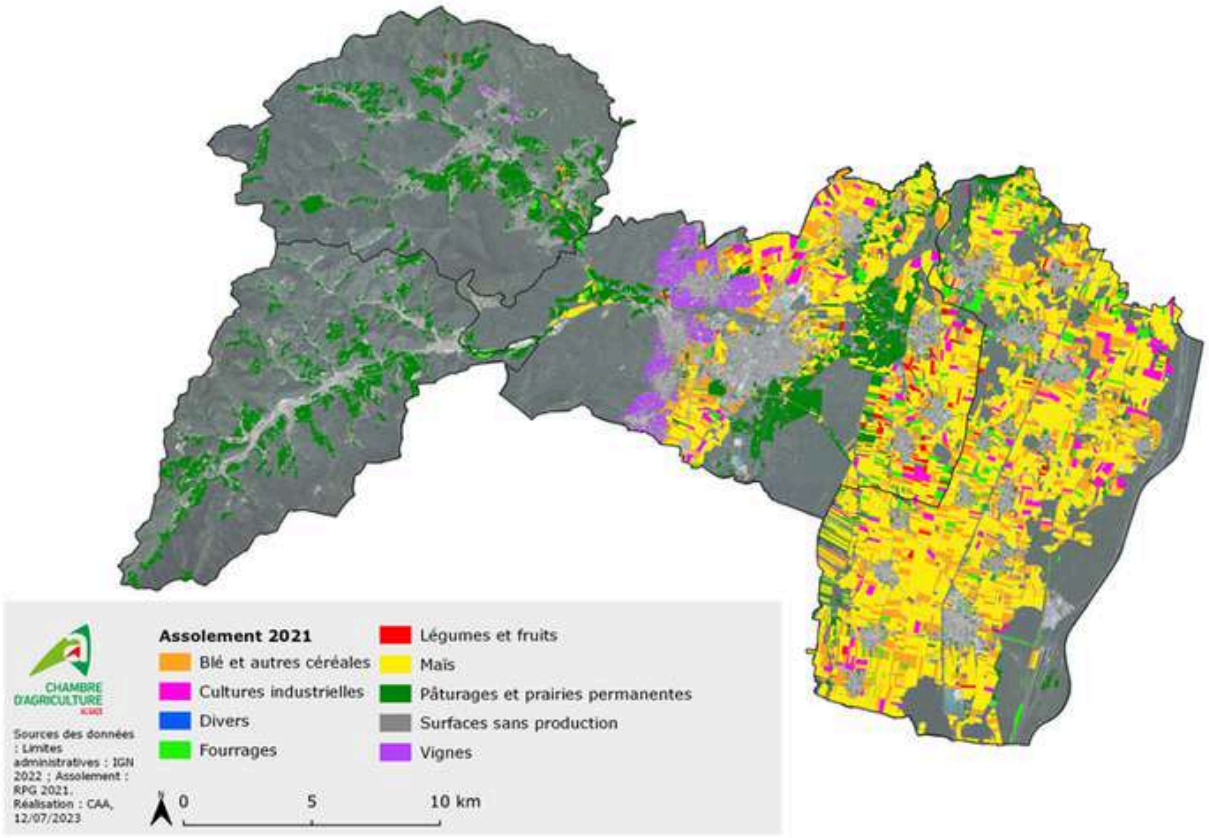

Répartition des cultures sur le territoire
Source : Chambre d'Agriculture d'Alsace - Registre parcellaire Graphique 2021

Des réseaux d'entreprises et d'acteurs qui assurent l'amont (fournisseurs d'intrants, de semences, de machines…) et l'aval (collecte, stockage, séchage, commercialisation, transformation…) se sont développés autour des différentes productions. Ces réseaux sont indispensables au fonctionnement du secteur agricole et permettent également la création de nombreux emplois : environ 4 emplois sont créés dans les filières pour 1 emploi dans la production agricole.

Les **filières céréalières**, et plus particulièrement la filière maïs, sont associées à une filière bien implantée, comprenant :

- des collecteurs et stockeurs, comme Comptoir Agricole, la Coopérative Agricole de Céréales, Armbruster, Lienhart et Gustave Muller, qui ont développé un réseau dense de silos et d'unités de collecte et de stockage ;
- des industries de transformation comme l'amidonnerie Tereos située sur le Ried de Marckolsheim,
- des industries agroalimentaires, cosmétiques, chimiques, de matériaux de construction… qui utilisent ensuite l'amidon de maïs dans la composition de leurs produits.

Les **filières maraichères et fruitières,** organisées localement à travers la coopérative des maraîchers réunis de Sélestat, créée en 1971, et qui centralise les relations entre les maraîchers, les centrales d'achats, les grossistes et les magasins de producteurs locaux.

La **filière viticole,** associée à plusieurs opérateurs post récolte pour la vinification et la commercialisation, à travers des coopératives ou négoces, ou de manière indépendante.

Le **poste d'élevage** le plus important sur le territoire est l'élevage bovin, avec :

- une filière laitière de plaine structurée autour d'organismes collecteurs et transformateurs, notamment Alsace Lait et, pour les exploitations de montagne, la Laiterie du Climont dans le Bas-Rhin, Sodiaal-Union et Senoble dans le Haut-Rhin, ainsi que Unicoolait, Lactalis et la Centrale laitière de Franche-Comté dans les départements voisins
- des filières laitières plus courtes dans les Vallées, avec une transformation laitière à la ferme et une commercialisation avec un nombre d'intermédiaire limité
- une filière viande assez peu représentée dans la plaine et majoritaire au niveau des Vallées.

En dehors du vin, 120 exploitations agricoles pratiquent la **vente directe** sur le territoire, ce qui représente 18 % des exploitations. Cette proportion est plus importante dans les vallées avec 40 % des producteurs dans la Vallée de Villé et 62 % des producteurs dans le Val d'Argent. Concernant les domaines viticoles, ils sont plus de 20 à vendre en direct ainsi qu'une cave coopérative.

La demande croissante pour une alimentation de qualité permet la diversification de certaines exploitations, notamment en élevage, et l'orientation des filières vers l'**agriculture biologique** (§2 421 ha et 89 fermes labellisées AB, soit 10,4 % des surfaces et 13,4 % des exploitations).

Des **filières émergentes** se développent également pour répondre aux enjeux de préservation de la ressource en eau et de prévention des risques de pollution aux abords des captages d'eau potable. Ces filières dites à Bas Niveau d'Impact (BNI), soutenues par le SDEA, représentent plus de 6000ha sur le territoire. Près de 75 %, soit 4 651 ha, sont des prairies permanentes ou des surfaces pastorales et, 758 ha sont des cultures labellisées AB. Les cultures BNI restantes (luzerne, chanvre, silphie…) représentent un peu moins de 650 ha sur le territoire du SCoT.

Ressources forestières

UNE FORÊT MAJORITAIREMENT PUBLIQUE

Avec presque la moitié du territoire, la forêt représente un atout paysager, écologique, économique ou encore social. Celle-ci est plus représentée à l'ouest dans la partie montagneuse du SCoT, mais quelques ensembles forestiers sont également présents en plaine.

La forêt publique (domaniale et communale) représente la majorité des espaces forestiers du territoire soit près de 70%, répartis sur 47 communes. Les forêts privées sont principalement située dans le massif vosgien et en bordure du Rhin.

La majorité des forêts sur le territoire sont des forêts de feuillus (46 %), suivies par les forêts mixtes (27 %) et les forêts de conifères (25 %). Ces dernières se retrouvent quasi exclusivement dans les zones montagneuses du territoire. En plaine, la majorité des forêts est de type feuillu avec quelques forêts mixtes notamment dans la commune de Marckolsheim.

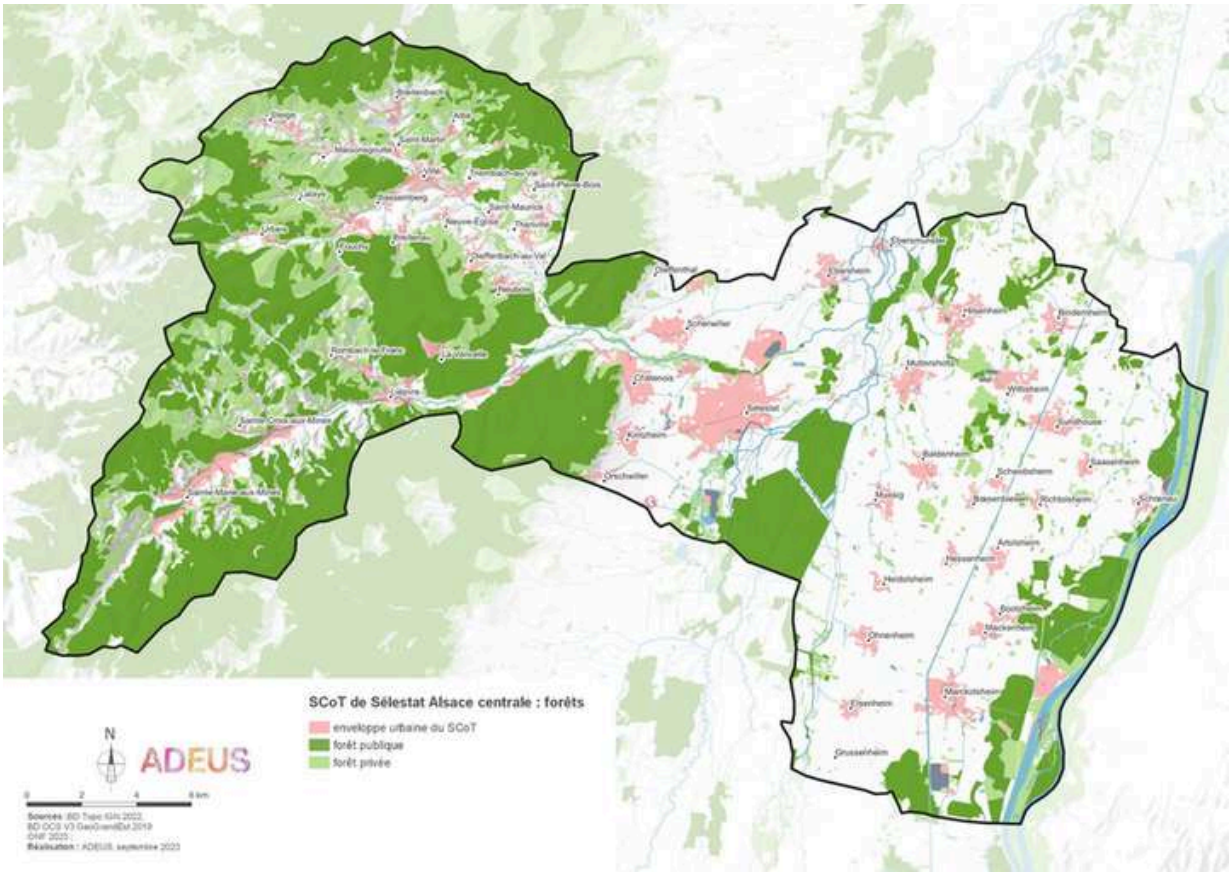

Répartition des espaces forestiers sur le territoire
Source : ADEUS, Etat initial de l'Environnement du SCoT valant PCAET, 2025

Nous ne disposons pas à ce jour de données locales suffisantes concernant la mobilisation de ces ressources forestières sur et hors du territoire. A l'échelle régionale, la répartition pour l'année 2023 était de 41% pour le bois d'œuvre, 26 % pour le bois d'industrie et 33 % pour le bois énergie (source : observatoire BIBE, Fibois, 2025).

Ressource en eau

UNE RÉPARTITION INÉGALE DE LA RESSOURCE

Le territoire présente une répartition inégale de sa ressource en eau souterraine du fait de son contexte hydrogéologique contrasté entre la plaine et la zone de montagne :

- le **secteur vosgien** est composé de **terrains peu perméables,** qui renferment localement des nappes peu puissantes. Ils donnent naissance à de nombreuses sources qui s'étagent depuis les crêtes jusqu'au fond des vallées ;
- le **secteur du piémont** est traversé par un **système de failles complexe** qui peut être aquifère
- la **nappe de la plaine d'Alsace** est contenue dans les alluvions très perméables déposés par le Rhin et ses affluents dans le fossé rhénan. L'alimentation est principalement assurée par l'infiltration des cours d'eau. La nappe phréatique du Rhin est **l'une des plus importantes réserves en eau souterraine d'Europe.** La quantité d'eau stockée pour sa seule partie alsacienne y est estimée à environ 35 milliards de mètres cubes d'eau.

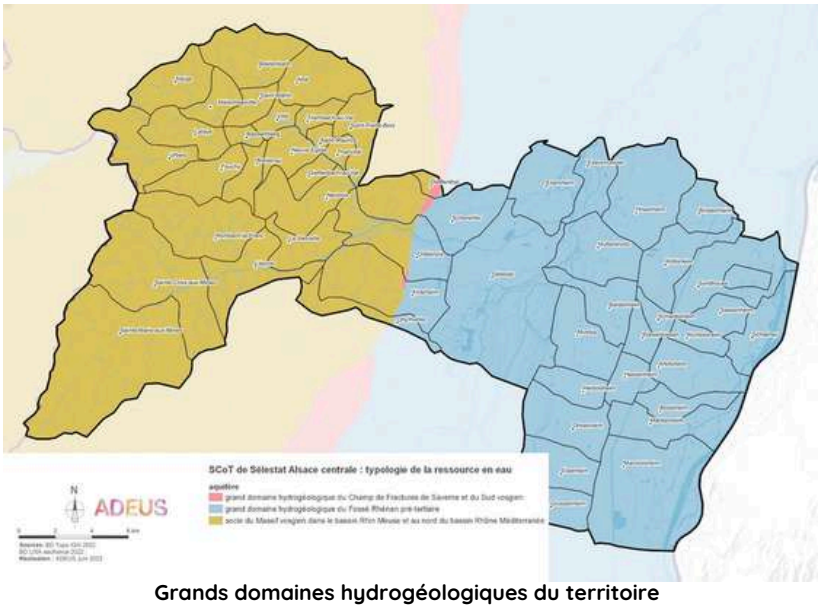

Grands domaines hydrogéologiques du territoire
Source : ADEUS, Etat initial de l'Environnement du SCoT valant PCAET, 2025

UNE CONSOMMATION PARTAGÉE, QUI A TENDANCE À AUGMENTER

La majorité des prélèvements d'eau sont liées aux activités agricoles (irrigation), avec près de 67 % des consommations. Ce secteur est suivi par l'industrie (17 %), puis par l'alimentation en eau potable (16 %).

Graphique n° 17 : SCoT de Sélestat Alsace Centrale : évolution des prélèvements d'eau (m³) par usage

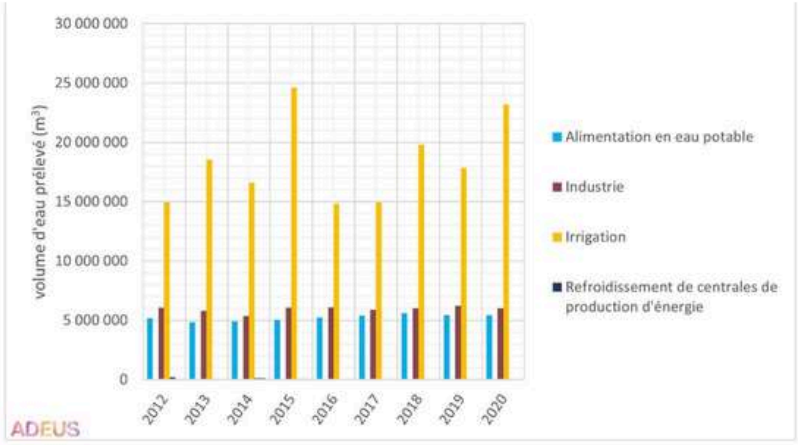

Source : BNPE eaufrance

UN FACTEUR DE VULNERABILITE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

La gestion quantitative de l'eau n'a pas été historiquement un objectif stratégique dans l'aménagement local, du fait d'une ressource relativement abondante en comparaison à d'autres secteurs du territoire national, notamment dans la plaine d'Alsace. Pourtant, depuis quelques années, les épisodes de sècheresse de plus en plus fréquents et intenses, dont la gravité risque de s'accentuer avec les effets du changement climatique, ont replacé la thématique quantitative au cœur des politiques de gestion de l'eau (Etat initial de l'environnement du SCoT valant PCAET, 2025).

Les projections actuelles traduisent une **augmentation sensible du stress hydrique à horizon 2030-2050 pour le bassin versant du Giessen et de la Lièpvrette,** induisant une augmentation significative des besoins en eau des cultures agricoles. Ce stress hydrique devient critique à l'horizon 2100 avec de **réelles difficultés d'approvisionnement en eau potable** qui nécessiteront la mise en place d'une stratégie de gestion quantitative de la ressource. Une **baisse significative de la recharge des nappes** est également attendue sur la plaine pour le secteur de l'alimentation en eau potable, à horizon 2100. **Le secteur industriel sera également touché,** avec un impact économique majeur du fait de la forte baisse de l'hydraulicité (pour l'hydroélectricité et le refroidissement) ainsi que pour la production du bois.

Constats & mutations / adaptations nécessaires à milieu ou fin de siècle en fonction de l'évolution du contexte hydroclimatique		Milieu de siècle SC4.5	Milieu de siècle SC8.5	Fin de siècle SC4.5	Fin de siècle SC8.5
Secteurs économiques en tension, augmentations prévisibles des besoins en eau	AEP	Augmentation sensible des tensions, notamment sur les têtes de bassins	Augmentation limitée des tensions	Peu d'impacts supplémentaires significatifs attendus	Impact majeur : de réelles difficultés d'approvisionnement nécessitant une stratégie
	Industrie (pertes à turbiner, refroidissement plus contraint, filière bois)	Des impacts importants sur la période Mai-Novembre	Quelques impacts mineurs		Impact économique majeur du fait de la forte baisse de l'hydraulicité (hydroélectricité, refroidissement) ou du changement climatique (Bois)
	Agriculture	Augmentation sensible du stress hydrique, induisant probablement une augmentation significative des besoins en eau des cultures. Des tensions sur l'abreuvement à certaines périodes. Des besoins en irrigation sont probables pour le scénario 4.5 (diminution des débits dans les cours d'eau de mai à septembre)		En dépit du maintien de la ressource en eau, l'agriculture doit faire face à un accroissement de la sécheresse des sols au printemps et à l'automne, ce qui implique une adaptation supplémentaire	Impact majeur (abreuvement, besoins en eau des cultures) - Une mutation complète de l'agriculture sera nécessaire pour s'adapter à la raréfaction de la ressource
	Canaux, navigation, retenues	Probables difficultés d'alimentation des canaux en été (Mai-Novembre) certaines années. Augmentation du nombre de périodes de contrainte ou d'interdiction de la navigation.	Peu d'impacts attendus	Impacts majeurs - De réelles difficultés à assurer la navigation potentiellement de mai à octobre - Une réflexion sur le devenir des canaux sera incontournable.	Impacts majeurs - De réelles difficultés à assurer la navigation potentiellement de juin à novembre - Une réflexion sur le devenir des canaux sera incontournable.
	Autre				

Constats & mutations / adaptations nécessaires à milieu ou fin de siècle en fonction de l'évolution du contexte hydroclimatique		Milieu de siècle SC4.5	Milieu de siècle SC8.5	Fin de siècle SC4.5	Fin de siècle SC8.5
Secteurs économiques en tension, augmentations prévisibles des besoins en eau	AEP	Des impacts peu sensibles. Une potentielle moindre rehcarge de la nappe à surveiller	Des impacts peu sensibles. Une potentielle moindre rehcarge de la nappe à surveiller	Un constat plutôt plus favorable qu'à milieu de siècle	Une recharge des nappes en baisse significative. L'hydraulicité de surface se maintient
	Industrie (pertes à turbiner, refroidissement plus contraint, filière bois)	Des impacts peu sensibles (pas de baisse d'hydraulicité constatée). Pas de crainte sur le refroidissement.			Un constat plutôt plus favorable qu'à milieu de siècle
	Agriculture	Augmentation sensible du stress hydrique, induisant probablement une augmentation significative des besoins en eau des cultures. Des tensions sur l'abreuvement à certaines périodes. Des tensions sur l'irrigation sont probables		En dépit du maintien de la ressource en eau, l'agriculture doit faire face à un accroissement de la sécheresse des sols au printemps et à l'automne, ce qui implique une adaptation supplémentaire	Impact majeur (abreuvement, besoins en eau des cultures) - Une mutation complète de l'agriculture sera nécessaire pour s'adapter à la raréfaction de la ressource
	Canaux, navigation, retenues	Une hydraulicité plutôt en hausse quel que soit le scénario/horizon. Pas d'impact sensible sur la navigation.			
	Autre				

Impact des tensions sur la ressource en eau dans les différent secteurs d'activité selon les scénarios climatiques (médian et pessimiste) . En haut - secteur Giessen Lievrette, en bas - secteur Ill aval, Rhin et plaine d'Alsace

Source : Région Grand Est, 2022. Etat quantitatif des ressources en eau du Grand Est : évaluation prospective 2030-2050 et propositions d'actions

Ressources du sol

UNE GEOLOGIE VARIEE → DES GISEMENTS DE MATERIAUX LOCAUX

La structure géomorphologique du territoire conduit à une grande diversité de ressources en matériaux géologiques. Ceux-ci se répartissent entre un important gisement alluvionnaire de sables et graviers sur le secteur de plaine et des gisements de grès et granit dans le massif Vosgien.

Ces gisements sont recensés dans le Schéma Régional des Carrières :

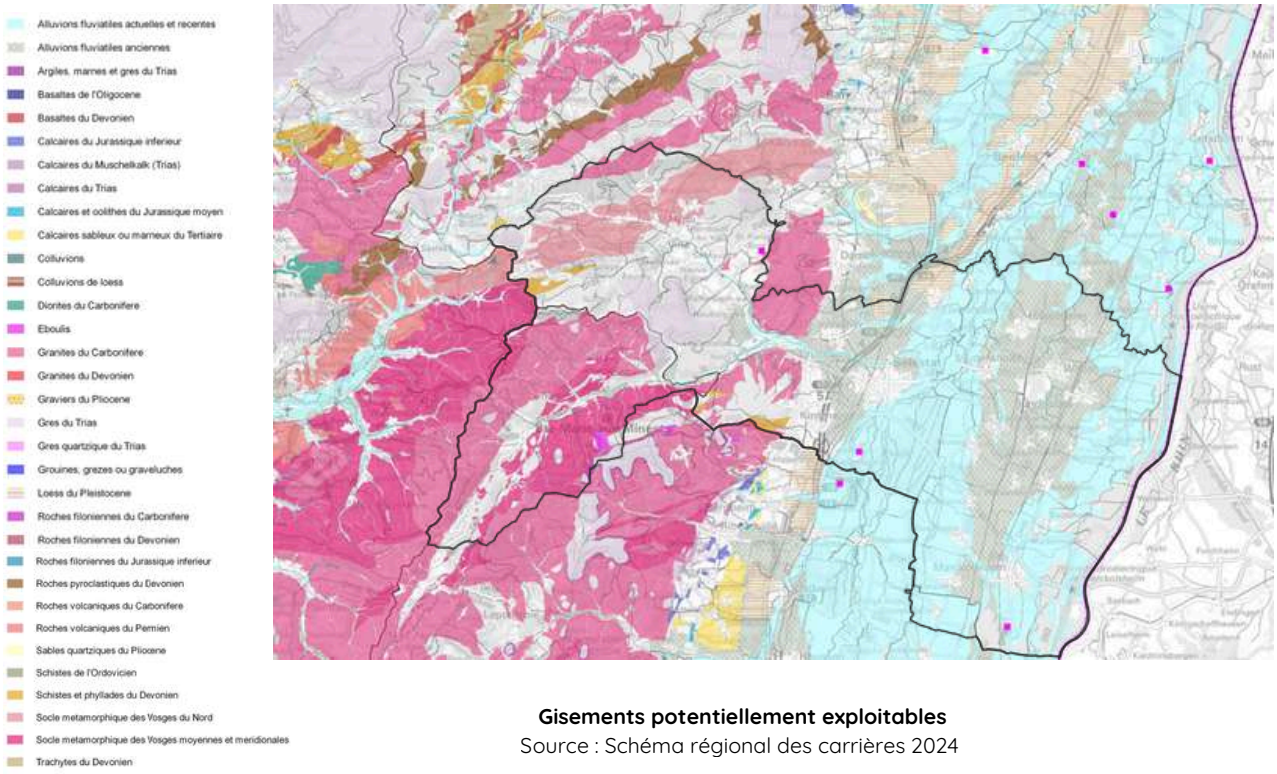

Gisements potentiellement exploitables
Source : Schéma régional des carrières 2024

3 sites exploitent actuellement ces gisements sur le territoire :

- 2 gravières situées sur Sélestat et exploitées par les Sablières Leonhart (production moyenne autorisée de 300 000 T)
- 1 Gravière à Marckolsheim exploitée par les Ballastières Werny (production moyenne autorisée de 350 000 T)
- 1 Carrière à Saint Pierre Bois exploitée par les Sablières Leonhart (production moyenne autorisée de 80 000 T)

Des productions secondaires de granulats issues de sources de matériaux réutilisables comme les déchets inertes du BTP (terres, béton de démolition, tuiles, fraisats…), déchets inertes d'extraction (boues de traitement de matériaux, stériles…), et déchets d'autres activités (laitiers, cendres, mâchefers, sédiments…) sont également identifiées sur le territoire avec 2 sites :

- Un site à Ebersheim exploité par l'entreprise Vogel (VVK recyclage)
- Un site à Sélestat exploité par Leonhart (Leronhart Recyclage SARL (Est Enrobés)

La capacité locale de production de granulats à l'échelle du territoire est de 730 000 tonnes en 2025. Elle couvre actuellement les besoins en granulats du territoire qui sont estimés à 711 000 tonnes/an selon les données du schéma régional des carrières. Celui-ci prévoit une baisse de la production primaire, et une dépendance à des granulats d'autres territoires ou à la diversification des sources d'approvisionnement secondaires à l'horizon 2034

ECONOMIE

Structure économique du territoire

POPULATION ACTIVE, EMPLOIS ET ÉVOLUTION

En 2020, le territoire du PETR Sélestat Alsace centrale compte environ 38 000 actifs et 27 400 emplois, majoritairement concentrés sur la Communauté de commune de Sélestat, avec 61% des emplois du territoire, dont 41% pour la seule commune de Sélestat.

Répartition des emplois, chômeurs et population active en 2020

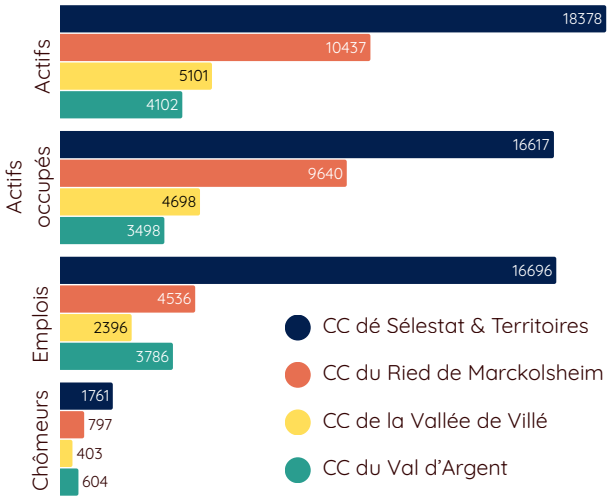

Source : INSEE - recensement de la population 2020

Depuis 2009, le nombre d'actifs stagne mais, connait des différences significatives entre les communautés de communes :

- +0.4% CC de Sélestat & Territoires
- +7.5% CC du Ried de Marckolsheim
- -3.2% CC de la Vallée de Villé
- -10.9% CC du Val d'Argent

Ces différences s'expliquent par un manque d'attractivité des communes de montagne, doublé par un vieillissement de la population plus marqué. De fait, le taux de chômage s'élève à 9.4% pour le PETR (au sens du recensement de la population), mais reste plus haut dans la CC du Val d'Argent (14.7%).

Evolution du nombre d'emplois entre 2010 et 2021

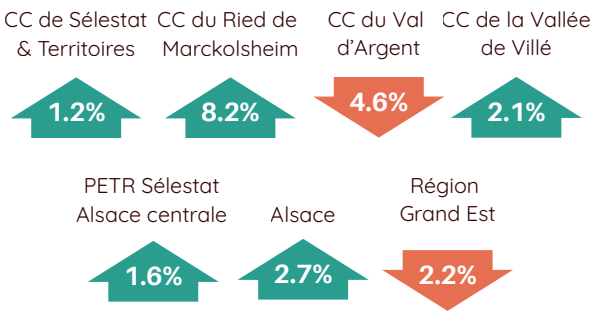

79.6 Indice de concentration de l'emploi*

*Rapport entre le nombre d'emplois total proposés sur un territoire et le nombre d'actifs occupés qui y résident.

Source : INSEE - recensement de la population 2010-2021

Population active de 15 à 64 ans du PETR selon la catégorie socioprofessionnelle

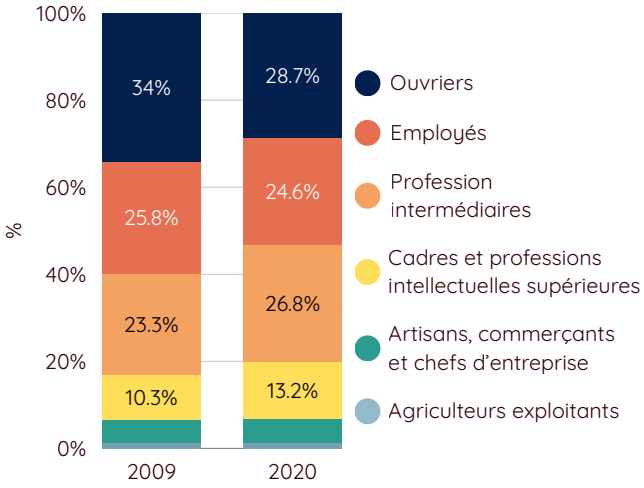

Source : INSEE - recensement de la population 2020

Le nombre d'emplois offerts en Alsace centrale est inférieur au nombre d'actifs. Ces derniers occupent donc des postes en dehors du territoire. 45% des actifs habitants le territoire travaillent en dehors (+16% en 6 ans). À l'inverse, 29% des emplois du territoire sont occupés par des personnes extérieures au territoire. Ces chiffres varient en fonction des territoires, avec une migration moins marquée dans le Val d'Argent par exemple.

Répartition de l'emploi par grands secteurs d'activité en 2020

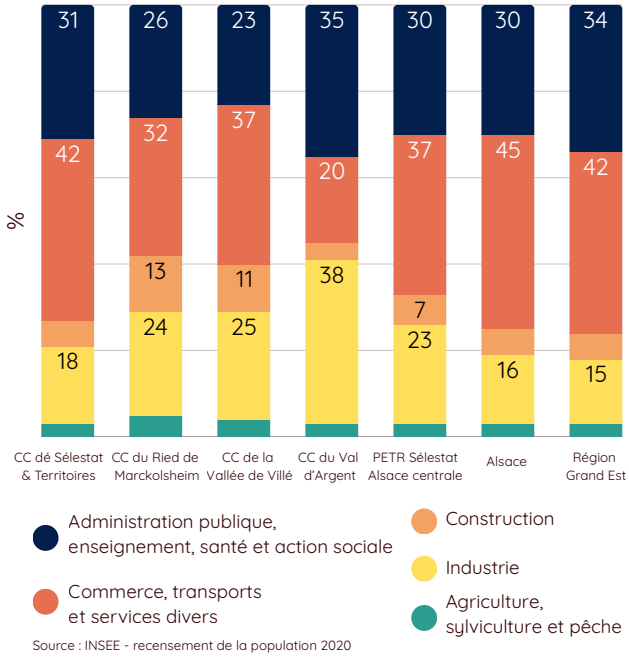

Source : INSEE - recensement de la population 2020

Le PETR Sélestat Alsace centrale présente un tissu économique diversifié, avec des spécificités propres :

- **Un territoire industriel** avec près d'un emploi sur quatre ;
- Une sous-représentation du commerce et des services marchands en comparaison de la région Grand Est et de l'Alsace ;
- Des différences marquées entre les CC et notamment avec la CC du Val d'Argent où l'industrie est prépondérante ;
- **Une multitude de petits établissements** : en 2020, plus de 7 500 établissements sont présents sur le territoire dont 94% ont un effectif inférieur à 10 salariés et seulement 31 établissements de plus de 100 salariés.

SPHÈRE PRODUCTIVE & PRÉSENTIELLE

Les emplois du territoire sont majoritairement tournés vers la sphère présentielle, avec des employeurs importants comme l'hôpital de Sélestat. Cependant, la sphère productive reste plus importante que dans le reste de l'Alsace, et notamment dans la Communauté de commune du Val d'Argent, avec une répartition presque égale entre les deux sphères. Cette différence s'explique par l'importance de l'industrie, secteur d'activité ouvert vers l'extérieur.

La sphère productive génère des flux importants, notamment de matières (matières premières, déchets, produits, coproduits, etc.). Plus la sphère productive est importante, plus ces flux le sont.

La sphère présentielle est un moteur de l'économie locale, produisant des biens et services pour les personnes présentes sur le territoire (résidents, mais aussi touristes). Plus un territoire possède d'aménité, plus il sera attractif et plus sa sphère présentielle sera importante.

Répartition de l'emploi selon les sphères productive et présentielle (%) en 2009 et 2020

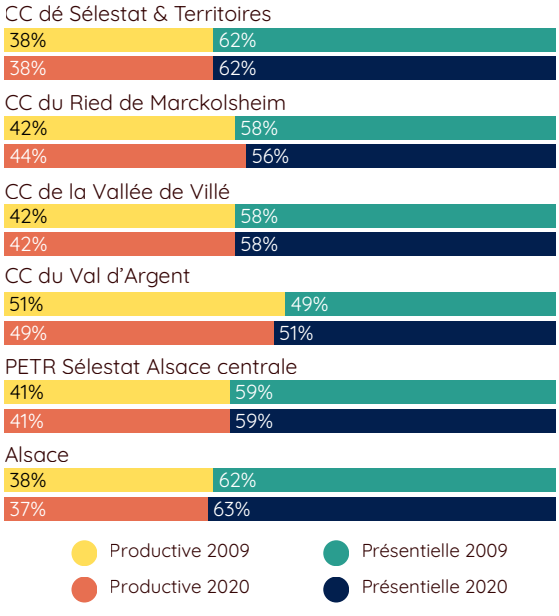

Source : INSEE - recensement de la population

Selon l'INSEE "Les activités présentielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone. Les activités productives sont les activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère."

Les principales activités économiques du territoire

COMMERCE, TRANSPORTS ET SERVICES

Principal employeur du territoire avec 37% des emplois et plus de la moitié des établissements, ce secteur d'activité a perdu 540 emplois entre 2009 et 2020. Il est cependant sous représenté dans la Communauté de communes du Val d'Argent où il est le troisième employeur du territoire avec 20% des emplois. Mais également dans le Ried de Marckolsheim où il est proportionnellement moins représenté avec 43% des établissements du territoire.

Le secteur du transports (hors transport des personnes) et de la logistique est principalement ancré dans la Communauté de communes de Sélestat & Territoires, qui compte pour 70% des emplois en 2023, soit 574 personnes (source : URSSAF). Cela s'explique par la présence de l'A35 qui traverse la communauté de commune, et permet de relier le Nord et le Sud de l'Alsace.

Façades commerciales. Villé.
© ADEUS

ADMINISTRATIONS PUBLIQUES, ENSEIGNEMENT, SANTE ET ACTION SOCIALE

Ce secteur est le deuxième employeur du territoire avec 30 % des emplois en 2022, avec une plus forte présence sur les communautés de communes de Sélestat & Territoires (31 % des emplois) et du Val d'Argent (35 % des emplois).

Hôpital de Sélestat
© GHSO

Ces deux communautés de communes accueillent en effet les principaux établissements d'enseignement secondaire (3 Lycées sur Sélestat et un lycée sur Sainte Marie aux Mines), les 2 hôpitaux du territoire (Groupe hospitalier Sélestat Obernai et Hôpital intercommunal du Val d'Argent) et d'importants établissements oeuvrant dans le domaine de l'insertion et de l'accompagnement des personnes en situation de handicap comme l'IME Les Tournesols dans le Val d'Argent, l'ADAPEI Papillons blancs d'Alsace et de l'économie sociale et solidaires (Tremplins à Sélestat, Emmaüs Scherwiller...)..

L'INDUSTRIE

Le territoire du PETR Sélestat Alsace centrale s'appuie sur un tissu industriel historiquement présent sur tout le territoire. L'industrie correspond à près d'un emploi sur trois avec plus de 7000 salariés en 2022, et 515 établissements.
On trouve une diversité d'industries : alimentaire, fabrication de meubles, papier et carton, textile, etc.
Parmi ces établissements on trouve :

- Deux établissements entre 500 et 999 employés
- Quatre établissements entre 250 et 499 employés
- Deux établissements entre 200 et 249 employés
- Neuf établissements entre 100 et 199 employés

Ces 17 établissements concentrent plus de la moitié des emplois liés à l'industrie sur le territoire. On peut citer des groupes d'importance nationale et internationale, comme le Groupe Schmidt, qui possède deux établissements de plus de 500 employés avec un site à Sélestat et son siège à Lièpvre, Adel Plezer à Marckolsheim, le Groupe Hartmann présent à Chatenois et Lièpvre ou encore l'entreprise Bürkert, installée à Triembach-au-Val.

Groupe Schmidt, site de Sélestat
© Marc Dossmann/PHOTO EXPRESSION

LA CONSTRUCTION

Le secteur de la construction représente 11% des établissements pour 7% des emplois du territoire. Avec une perte de 438 emplois depuis 2009, on compte aujourd'hui 1818 salariés en 2022 dans la construction.

Sablière Leonhart
© ROYER. C

C'est dans la Communauté de commune du Ried de Marckolsheim que la part des emplois liés à la construction est la plus importante avec 13%, suivie par celle de la Vallée de Villé. Les Communauté de communes de Sélestat & Territoires et du Val d'Argent comptent moins de 5% d'emplois liés à la construction dans leurs territoires.

Des groupes comme Vogel TP ou Leonhart ont développé leur propre centrale de revalorisation des déchets inertes issus de la déconstruction ou de l'excavation, s'inscrivant ainsi pleinement dans l'économie circulaire. Le développement de ces centrales permet de répondre à la dynamique de construction du territoire, avec 1653 nouveaux logements entre 2015 et 2021, soit plus de 275 nouveaux logements par an.

L'AGRICULTURE

Avec plus de 23 367 ha de surface agricole utile (SAU) en 2020, l'agriculture occupe 41% de la surface du territoire du PETR Sélestat Alsace centrale. Cependant, des différences significatives existent entre les territoires selon le relief et les caractéristiques pédologiques :

- 84% des espaces agricoles sont situés sur les Communautés de communes de Sélestat & Territoires et du Ried de Marckolsheim. On compte 285 et 283 exploitations pour la CC de Sélestat & Territoires et la CC du Ried de Marckolsheim contre 65 et 37 exploitations pour la CC de la Vallée de Villé et celle du Val d'Argent.
- Des spécialisations différentes : domination des grandes cultures dans la plaine, un piémont majoritairement viticole et un massif vosgien où l'élevage prédomine.

© ADEUS

Au total, les exploitations agricoles emploient 938 équivalents temps plein (ETP) répartis sur 2852 actifs, dont 54 % sont des salariés saisonniers. Cette part importante de saisonniers s'explique par la présence des activités viticoles et maraîchères.

Le secteur agricole profite de la présence de l'industrie agroalimentaire sur le territoire, avec notamment l'amidonnerie TEREOS Starch & Sweeteners Europe et Jungbunzlauer, implantées à Marckolsheim, qui favorisent la matière première locale dans le cadre de leurs activité (maïs et blé).

Synthèse économie

27 400 emplois en 2020

- Un territoire attractif notamment au niveau de la CCST (61% des emplois)
- Une sphère présentielle proportionnellement moins importante qu'au niveau régional et national : 59% contre 65%
- De fortes disparités entre les Communautés de communes

Un tissu économique diversifié

- Près d'un quart des emplois dans l'industrie
- Une multitude de petits établissements (+7500) et une présence historique d'employeurs nationaux et internationaux (Schmidt, Hartmann, Tereos…)
- Une agriculture façonnant les paysages

79.6 indice de concentration de l'emploi

- Une forte proportion d'actifs internes dans le Val d'Argent
- Des déplacements domicile-travail tournés vers Sélestat
- Un territoire entre deux pôles économiques majeurs : Strasbourg et Colmar

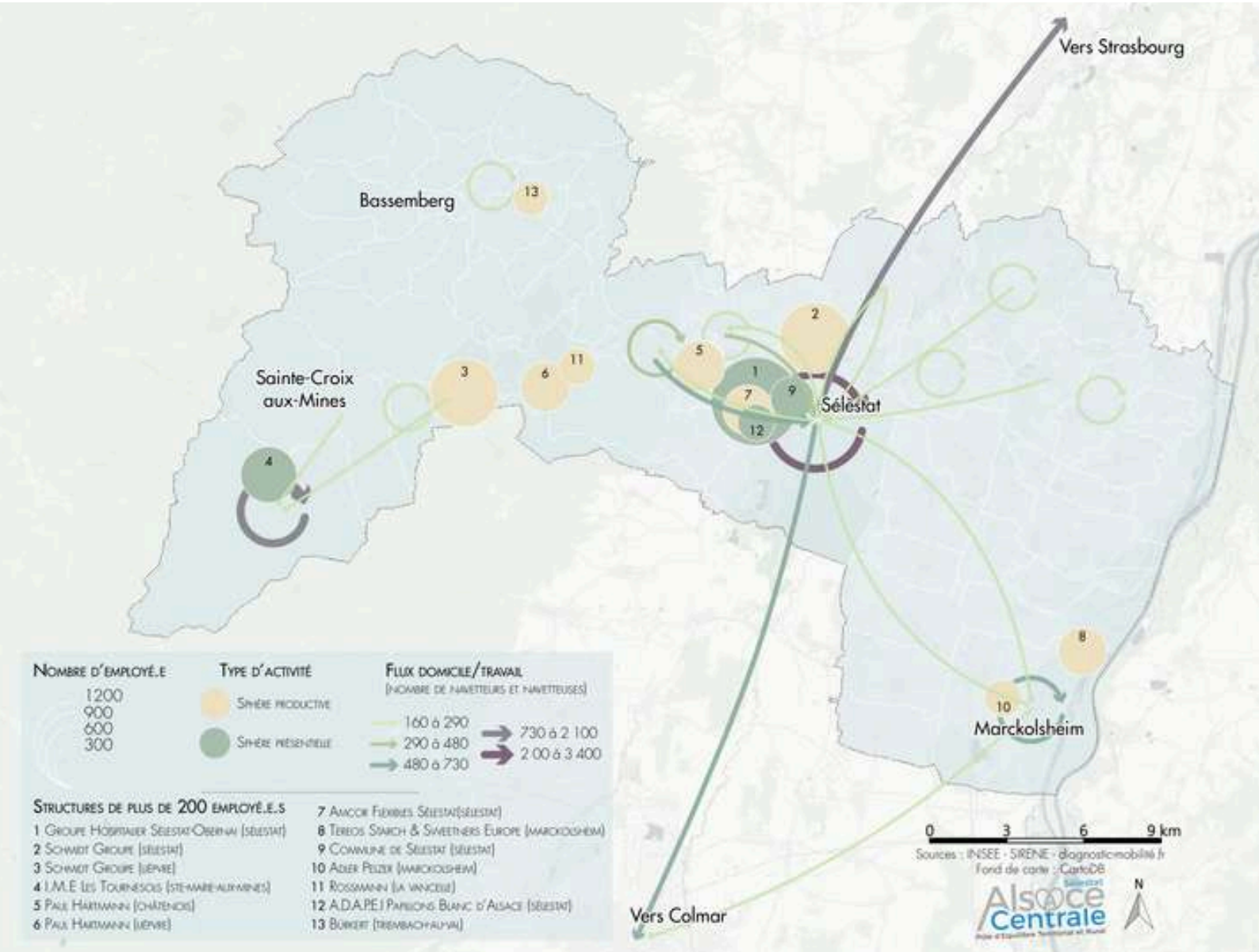

LE TERRITOIRE & L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

03

INDUSTRIE

Un territoire industriel

Principal consommateur énergétique et émetteur de gaz à effet de serre (GES) du territoire

- 48% de la consommation énergétique finale
- 67,2% des déchets des activités économiques non dangereux non inertes
- 40% des émissions de gaz à effet de serre

23% des emplois du territoire en 2020

- **8% des établissements du territoire**, ce qui montre une dépendance aux gros groupes industriels.
- Une sphère productive importante : 41% pour le territoire contre 35% pour la région Grand Est et la France
- Une industrie diversifiée : alimentaire, meubles, papier et carton, textile, marquage électronique etc.
- Des différences marquées entre les communautés de communes :
  - Val d'Argent : 38% des emplois liés à l'industrie
  - Sélestat & Territoires : 18% des emplois liés à l'industrie

Répartition des émissions de GES par secteur d'activité en 2021 à l'échelle du PETR

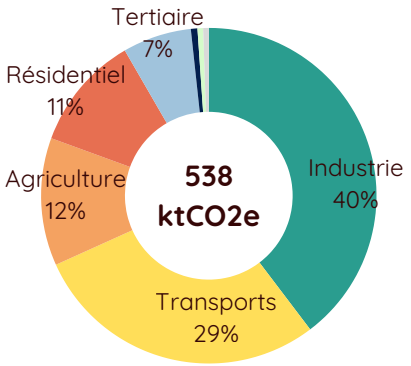

Source : ATMO Grand Est - Invent'Air V2024

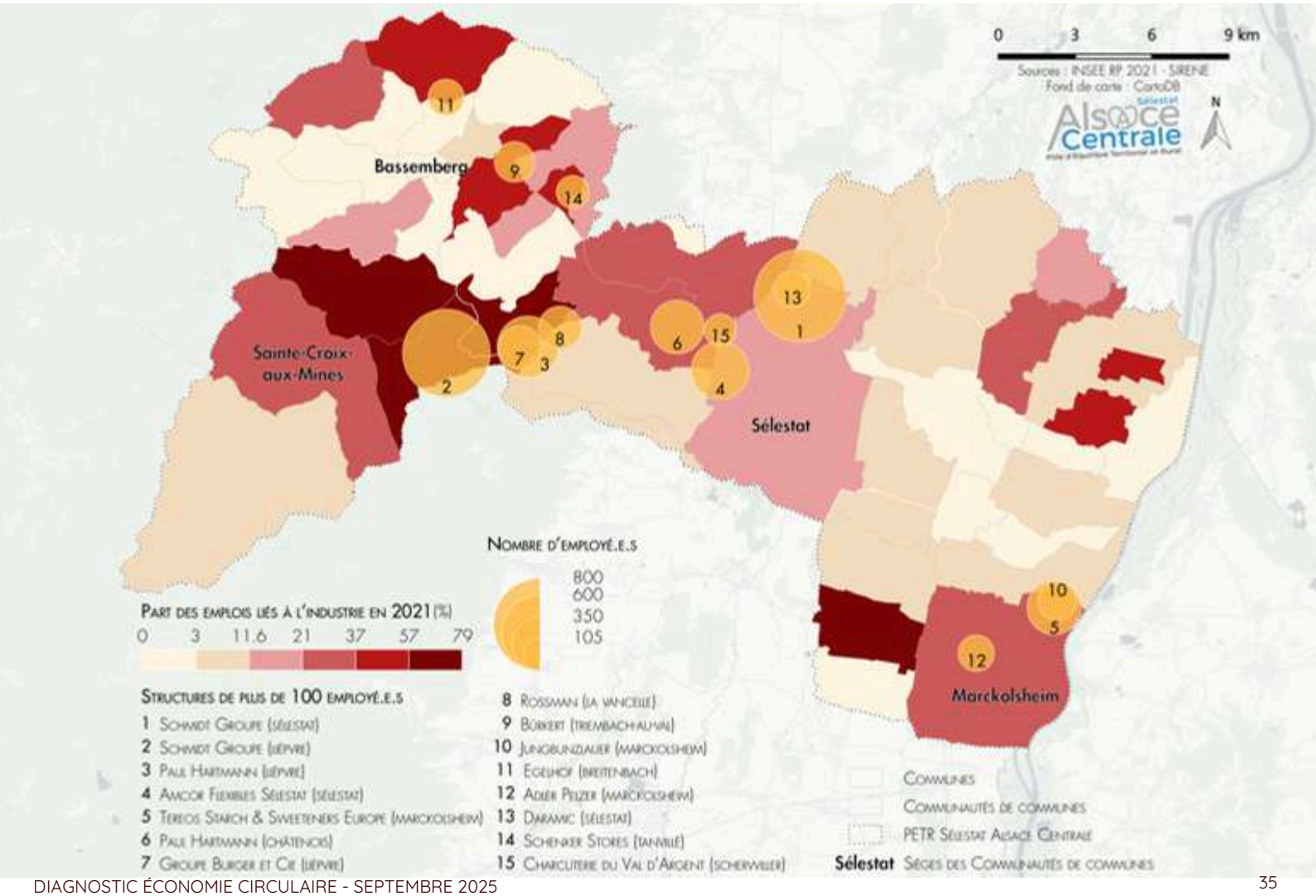

Industrie et économie circulaire

ENJEUX & OPPORTUNITÉS

• Maintenir une industrie locale et vertueuse

L'Alsace Centrale profite d'une industrie ancrée depuis de nombreuses années dans son territoire. Source de nombreux emplois, atout social et économique majeur, elle reste néanmoins la première filière consommatrice d'énergie et de ressources du PETR.
L'économie circulaire doit permettre de conserver ce tissu industriel tout en développant des alternatives vertueuses.

L'écoconception est au cœur de cette transformation. Elle impose de penser un produit dans sa globalité, des matériaux utilisés jusqu'à la gestion de sa fin de vie.
Son intérêt est double :

- Réduire la consommation de ressources naturelles et la consommation énergétique, tout en favorisant l'indépendance territoriale grâce à un approvisionnement majoritairement local ;
- Limiter la production de déchets, en favorisant la réparabilité, le réemploi et le recyclage du produit.

Le deuxième point essentiel est de créer un écosystème favorable aux industries locales pour qu'elles se tournent vers plus de circularité. Différentes mesures peuvent être mises en place :

- Créer une labellisation "économie circulaire" - l'échelle reste à définir -, permettant aux détenteurs de bénéficier de soutiens financiers, humains ou logistiques (mise à disposition de locaux, d'appareils professionnels, etc.) adaptés à leurs besoins ;
- Accompagner les petites et moyennes entreprises grâce à une offre de formation et de sensibilisation dédiée, afin de les inscrire dans la démarche de labellisation ;
- Favoriser et stimuler les achats circulaires au travers de la commande publique.

• Adapter les modèles industriels

L'économie circulaire invite à repenser les modèles de production :

- L'écologie Industrielle et Territoriale (EIT) repose sur la coopération entre les acteurs. Elle se décline en deux modalités :
  - des synergies de substitution, qui reposent sur l'échange et la valorisation de matière et d'énergie entre les structures;
  - des synergies de mutualisation au travers d'approvisionnements communs, de services partagés etc.

© PETR Sélestat Alsace Centrale

Afin de développer l'EIT, le territoire du PETR peut s'appuyer sur le réseau AC:TIONS :
Composé de plus de 50 entreprises d'Alsace centrale, il a pour ambition de développer une culture locale commune tout en favorisant la mutualisation des ressources humaines et matérielles. Différents groupes de travail ont déjà été mis en place dans cette logique autour de différentes thématiques : énergie, déchets ou encore achats communs.
D'autres groupes d'industriels sont historiquement présent sur le territoire, c'est notamment le cas dans le Val d'Argent avec la Société Industrielle du Val d'Argent, fondée en 1871.

- **L'économie de la fonctionnalité** peut également être une adaptation pertinente selon l'activité industrielle. L'idée est de fournir un usage plutôt qu'un produit. Ce basculement invite à repenser la relation avec les clients, qui ne vont plus acheter un bien mais choisir une solution de service adaptée à leurs besoins. L'entreprise Michelin est un exemple parlant : son offre "Michelin Connected Mobility", à destination des flottes de transport routier, combine des pneumatiques, leur entretien et des solutions de gestion de flotte et maintenance prédictive. Ici, le client ne possède plus les pneumatiques, mais achète une offre de services complète autour de ces derniers.

Les freins et besoins rencontrés

Les entretiens menés auprès d'industriels ont permis de faire ressortir de nombreux freins et besoins au développement de l'économie circulaire.

FREINS

Compétitivité

Augmentation du coût de l'énergie et de la matière

Concurrence dans une économie mondialisée

Sécurisation de l'approvisionnement énergétique et matériaux

Inégalité de moyens

Différence de moyens (humains, financier, etc.) entre les petites et grandes entreprises

Difficultés de recrutements de nouveaux talents

Coordination entre acteurs économiques

Manque de connaissance des besoins respectifs

Complexité logistique

BESOINS

1 Construire une souveraineté locale

Développer et renforcer l'autoconsommation et la production locale d'énergie renouvelable.

Attirer et former de nouveaux talents sensibles aux questions environnementales.

Favoriser les achats circulaires via la commande publique.

2 Développer un accompagnement global et personnalisé

Apporter des moyens humains et financiers aux petites entreprises. Les aider à mieux connaître les aides auxquelles elles peuvent prétendre.

Développer une offre de formation adaptée aux besoins : acculturation à l'économie circulaire, développement de l'éco-conception, gestions des déchets, etc.

3 Renforcer la coopération entre acteurs industriels

Accentuer et étendre les actions des réseaux comme AC:TIONS :

- Mieux identifier les besoins de chacun
- Valoriser certains déchets (bois, plastique ou glassine)

Valoriser la chaleur fatale et les effluents en développant l'écologie industrielle.

Le programme Climaxion et la plateforme Collectif Grand Est, portés par les services de l'ADEME et la Région Grand Est, accompagnent déjà les entreprises vers plus de circularité. Ils proposent des guides, des catalogues d'aides financières ou encore des offres de formations dédiées aux entreprises afin de développer l'économie circulaire.

climaxion
anticiper • économiser • valoriser

CollECtif
Réseau • Économie Circulaire • Grand Est

PIM Industrie (Marckolsheim, CCRM)

Eco-conception Ecologie Industrielle et Territoriale Consommation responsable Recyclage

Installée depuis 1961 dans la commune de Marckolsheim, PIM Industrie est historiquement tournée vers le marquage graphique, notamment sur métal. L'entreprise s'est diversifiée vers le secteur "interface Homme-Machine" avec le développement de claviers à membranes.

Engagée depuis de nombreuses années dans une démarche environnementale, PIM Industrie aspire à devenir un acteur industriel exemplaire en matière de développement durable. Dans cette optique, l'entreprise a adopté une stratégie globale intégrant pleinement les principes de l'économie circulaire.

L'écoconception constitue un pilier central de cette démarche, avec une volonté forte : passer d'un mode de fabrication soustractif - qui consiste à retirer de la matière pour façonner un produit, générant ainsi beaucoup de déchets - à un modèle de fabrication additive, tout en réduisant l'usage du plastique.

Cette réflexion s'est notamment concentrée sur le produit phare de l'entreprise : le clavier à membranes. PIM Industrie a ainsi (éco)conçu une version sans membranes (contre 9 à 15 sur un clavier à membranes classique), fabriquée avec un minimum de plastique et générant peu de déchets.

Par ailleurs, l'entreprise agit en interne en **sensibilisant** ses collaborateurs aux enjeux de la transition écologique et de l'économie circulaire. Elle s'engage également dans une politique de **sobriété énergétique** et de **valorisation des déchets**, notamment le plastique et l'aluminium, à travers des actions concrètes de tri et de recyclage.

Bürkert (Triembach-au-Val, CCVV)

Eco-conception Ecologie Industrielle et Territoriale Consommation responsable Recyclage

Bürkert est une entreprise familiale située à Triembach au Val, dans la Vallée de Villé, depuis 1966. La société est spécialisée dans le domaine de la technique de mesure, de commande et de régulation des liquides et des gaz.

L'entreprise est engagée depuis plusieurs années dans une politique de responsabilité sociale et environnementale ambitieuse. Elle agit notamment sur :

- l'**éco-conception et la réduction de l'empreinte carbone** de ses produits (électrovannes, vannes et automates de process),
- leur **capacité à réduire les déchets** et à favoriser le recyclage (en permettant la réutilisation de solvants par exemple)
- l'**approvisionnement durable**, à travers le recours aux énergies renouvelables (photovoltaïque et biomasse)
- la **mobilisation de ses salariés** (organisation d'ateliers, travail de fond sur les pratiques de mobilité…).

Amcor Flexibles (Sélestat, CCST)

Extraction/exploitation et achats durables · Eco-conception · Allongement de la durée d'usage

Amcor est une entreprise australienne, leader mondial dans le développement et la production de solutions d'emballage qui compte 200 sites répartis dans plus de 40 pays.
Le site sélestadien, installé depuis plus de 90 ans sur le territoire, compte aujourd'hui plus de 450 employés. Amcor Flexibles Sélestat est spécialisée dans la production d'emballages pour le secteur pharmaceutique et agroalimentaire, ainsi que dans la production de capsules pour le vin, destinées principalement aux marchés alsacien et champenois.
L'entreprise a obtenu en 2025 une certification ISCC+, venant récompenser ses investissements vers plus de circularité. Cette certification garantit l'**intégration de matières circulaires et biosourcées** dans la production du groupe, et notamment pour le laminage des capsules, tout en assurant une traçabilité complète tout au long de la chaîne de valeur.
Au-delà de l'intérêt environnemental, cette certification permet de **proposer des produits vertueux** aux clients de l'entreprise et d'anticiper sur les futures réglementations et les futures demandes.

Schmidt Groupe (Lièpvre, CCVA)

Extraction/exploitation et achats durables · Eco-conception · Ecologie Industrielle et Territoriale · Consommation responsable · Recyclage

Fondé en 1937 et installé à Lièpvre depuis 1959, Schmidt Groupe est composé de quatre marques, dont Schmidt et Cuisinella. Spécialisé dans la fabrication et la commercialisation de meubles pour cuisines, le groupe occupe le premier rang des fabricants de cuisines en France et emploie plus de 1500 personnes sur ses sites de Lièpvre et Sélestat.

Schmidt Groupe est engagé depuis de nombreuses années dans une démarche responsable, d'évitement et de réduction de son empreinte carbone. Cet engagement a débouché sur des axes de travail en lien avec l'économie circulaire :

- **Augmenter l'éco-circularité des produits** : depuis 2023 le groupe expérimente un projet de cuisines éco-circulaire dont l'objectif est de reconditionner d'anciennes cuisines, grâce à des ateliers de l'économie sociale et solidaire, pour leur redonner une seconde vie dans des logements sociaux ;
- **Réduire la consommation de ressources**, en développant des énergies plus vertes grâce au développement d'énergie photovoltaïque autoproduite. De plus, le bois utilisé provient d'exploitations gérées durablement. Grâce à l'optimisation des découpes de panneaux, le taux de chute de bois est en diminution ;
- **Réduire la consommation d'énergie**, au travers d'investissements et d'un plan de sobriété énergétique. Cela se traduit notamment par l'optimisation des lignes de production ;
- **Renforcer l'éco-conception des produits** : Schmidt Groupe applique le principe des 4R - réduire, réparer, réutiliser et recycler - pour le développement de ses produits. De plus, de nombreux collaborateurs ont été formés à l'éco-conception. L'objectif pour le groupe est également de proposer des électroménagers moins énergivores ;
- **Améliorer la gestion des déchets**, grâce à la revalorisation de la matière, comme le recyclage des cendres de chaudières, transformées en blocs de béton, la réutilisation de panneaux de particules en supports de canapés ou en panneaux neufs ou encore via le recyclage des glassines. De plus, les chutes de bois et les sciures sont utilisées en interne pour alimenter une chaudière à biomasse ;
- **Optimiser les flux de matériaux et de transport**, en travaillant sur le taux de remplissage des camions et le développement de navettes intersites électriques ou fonctionnant aux biocarburants.

BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

Le secteur de la construction en Alsace Centrale

Un secteur important pour le territoire, surtout dans l'artisanat

- 727 établissements du secteur de la construction en 2022, soit 11% des établissements du territoire
- 7% des emplois et 37% des établissements artisanaux

Des entreprises motrices dans le secteur du BTP

- Le secteur de l'extraction est représenté par les Sablières Léonhart et les Ballastières Werny, qui produisent localement des matériaux à destination du BTP (granulats, béton,...) pour le marché local et international
- Des acteurs majeurs du TP sont actifs sur le territoire, avec notamment JEHL TP ou encore Vogel TP, deux entreprises investies dans le recyclage des déchets du BTP
- Le secteur de la construction de bâtiments est notamment représenté par un groupe d'envergure internationale tourné vers la filière bois : Mathis, ainsi qu'un groupe industriel lié au secteur de la construction : Burger & Cie.

Un secteur d'activité porteur pour la transition

- Une prédominance de l'habitat individuel (66%) et principal (86%), dont 69% de propriétaires et 7% de locataires social
- Les bâtiments représentent 31 % de la consommation énergétique du territoire
- Environ 600 actes de rénovation aidées par an à l'échelle du PETR, tous dispositifs confondus

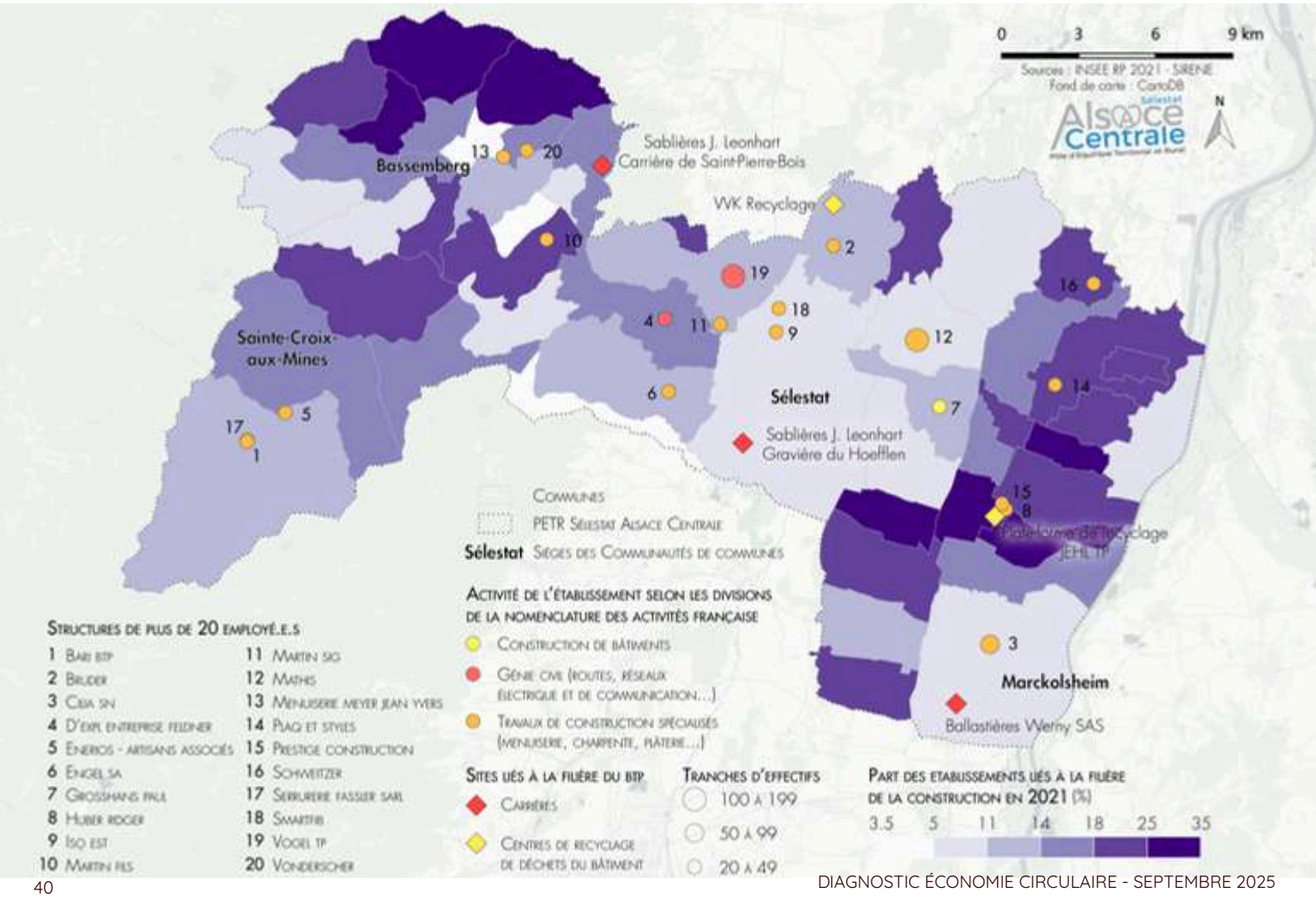

BTP et économie circulaire

ENJEUX & OPPORTUNITÉS

• L'importance de la planification

Le secteur du BTP opère selon différentes réglementations et règles que les documents de planification lui impose. A ce titre, des exigences liées à l'économie circulaire devraient être intégrées aux Plan Local d'Urbanisme (PLU) afin d'assurer leur application dans les projets du territoire :

S'adapter aux besoins du territoire et à la demande des habitants. Face au desserrement des ménages, la demande en logement croît plus vite que le nombre de nouveaux habitants - 269 nouveaux logements par an entre 2014 et 2020 alors que la population sur la même période a augmenté de 23 personnes par an en moyenne. Face à cette situation, les différents documents de planification doivent jouer un rôle afin de :

- **Préserver les espaces naturels en densifiant le bâti**, afin de limiter la consommation foncière et l'artificialisation des sols. Cela passe notamment par une connaissance des gisements fonciers, c'est-à-dire des friches existantes, des dents creuses, des espaces mutualisables, etc. afin d'atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette des sols, imposée par la loi Climat et résilience du 22 août 2021.
- Se fixer des objectifs forts en matière de **rénovation et de réhabilitation du bâti existant**.

Il existe de grandes disparités entre les communautés de communes du territoire. Les besoins en réhabilitations semblent plus importants dans les territoires de montagne, où les constructions antérieures à 1970 (instauration des premières normes thermiques) sont plus nombreuses, notamment dans la Communauté de communes du Val d'Argent.

- **Répondre à la demande en logements sociaux**. Les Communautés de communes de Sélestat & Territoires et du Ried de Marckolsheim sont celles qui concentrent le rapport demandes/attributions le plus fort en 2022. Près de la moitié des ménages du territoire sont éligibles au logement social, mais dans les faits, seuls 2 200 ménages en occupent un.

Époque d'achèvement des résidences principales par EPCI en 2019

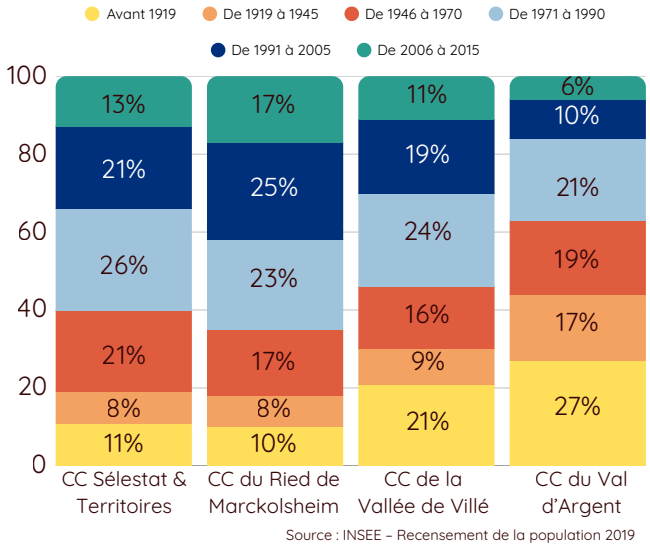

Source : INSEE – Recensement de la population 2019

L'écoconception des infrastructures (bâtiments, routes…) est indispensable pour le développement de l'économie circulaire dans le BTP. En anticipant les évolutions possibles et la fin de vie des infrastructures. Pour ce faire, elle s'appuie sur :

- **La réversibilité,** qui consiste à concevoir un bâtiment pouvant servir plusieurs usages sur toute sa durée de vie ou pour être entièrement démonté afin de réutiliser ou réemployer les matériaux. Il peut ainsi passer d'un usage professionnel à un usage résidentiel, et inversement sans perte de valeur et sans démolition. La réversibilité se divise en deux :
  - Réversibilité technique : concevoir en vue du démontage/de la déconstruction pour le réemploi ;
  - Réversibilité spatiale : concevoir pour une longue durée grâce à une capacité d'adaptation et d'évolution du bâtiment.

- **La frugalité,** au travers des matériaux utilisés et de la consommation même de la construction lors de son cycle de vie. Cela se traduit par :
  - Un bâti économe en énergie grâce à l'isolation, l'orientation ou encore le système de chauffage et de refroidissement ;
  - Une construction respectueuse de l'environnement, utilisant des matériaux locaux, recyclés ou réemployés, favorisant la gestion des eaux pluviales et limitant les pollutions pendant le chantier. Elle doit également répondre à un besoin réel, dans une démarche de sobriété foncière.

La maison alsacienne, un exemple de construction écoconçue

Des matériaux locaux et biosourcés
Bois, torchis, tuiles en terre cuite…

Réparabilité et durabilité
Les différents éléments sont facilement accessibles et réparables. Les maisons alsaciennes profitent d'une grande longévité si entretenues

Une construction démontable et réutilisable
Colombages montés sans clous mais assemblés, les maisons peuvent être démontées et reconstruites ailleurs

Un marqueur identitaire
La maison alsacienne est un élément essentiel de l'identité du territoire. Elle se distingue des constructions modernes et de l'uniformisation architecturale actuelle

Utiliser des ressources biosourcées et/ou issues du recyclage et du réemploi, dans les nouveaux projets de construction.

- Grâce aux nombreux acteurs clés présents sur le territoire alsacien et vosgien (Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, FIBOIS, SDEA ou encore les industries locales comme Burger et Co.) il est possible de construire des filières locales de production de matériaux de construction et de rénovation biosourcés, comme le bois.
- On retrouve sur le territoire des acteurs comme JEHL TP ou VVK Recyclage, qui ont développé des centres de tri et de recyclage des matériaux du BTP et des déchets inertes non dangereux. Ces acteurs privés récupèrent en majorité des ressources provenant de leurs propres chantiers, permettant de fonctionner dans un système en boucle, réduisant ainsi l'extraction de ressources naturelles.

• Développer des pratiques circulaires

Former et sensibiliser les acteurs du BTP

- En proposant des outils pédagogiques pour tous les acteurs : maître d'ouvrage, maître d'œuvre, salariés et bureaux d'études. L'objectif est de faire un travail de fond pour qu'ils intègrent les bonnes pratiques : origine des matériaux utilisés, tri des déchets et des matériaux, utilisation de la bonne ressource au bon endroit, etc.
- Construire des logiques de coopération entre les acteurs. Cela peut se traduire par des actions simples, comme une optimisation des transports afin d'éviter les déplacements à vide ou encore la mutualisation des commandes et des espaces de stockage.

Soutenir la recherche & le développement

- Pour répondre aux enjeux de transition énergétique et de circularité, de nombreux acteurs investissent dans la recherche & le développement, afin de pérenniser et valoriser les ressources.
  - Certains acteurs de l'extraction présents sur le territoire, comme les Sablières Leonhardt, ont investi dans le développement de centrales de recyclage afin de produire des granulats lavés, issus de matériaux de démolition.
  - D'autres suivent et coopèrent avec les travaux des instituts de recherche. C'est par exemple le cas des ballastières Werny, qui ont participé à des travaux de l'INRA sur l'utilisation des "fines" (produits issus de l'extraction non valorisés) pour l'amendement agricole.
- Apporter un soutien au travers de la commande publique et par la promotion de ces initiatives.

JEHL TP (Artolsheim, CCRM) & **Ballastières Werny** (Marckolsheim, CCRM)

Extraction/exploitation et achats durables · Ecologie Industrielle et Territoriale · Recyclage

Entreprise familiale créée en 1978, JEHL TP intervient sur tout le territoire alsacien pour des travaux d'aménagement extérieur, de terrassement, de démolition mais aussi de location d'engins de chantier. Face aux déchets de chantiers toujours plus nombreux, le groupe a développé une plateforme de recyclage des déchets de chantier.

Le site accueille particuliers et professionnels et permet de recycler de nombreux matériaux : gravats (briques, enrobés, tuiles, béton armé et non armé), bois de différentes classes (palette, bois d'emballage, meubles, planches, poutres), les déchets verts ainsi que les déblais terreux (surplus de terrassement,...). Ils valorisent environ 90.000 tonnes de déchets par an sous différentes formes : terre végétale et compost, ballast, bois énergie, etc.

L'entreprise souhaite également développer dans un projet de pyrogazéification des résidus de bois afin de produire du biométhane. L'idée est ici de valoriser énergétiquement le bois issu de son activité de traitement des déchets.

Enfin, JEHL TP a développé une coopération importante avec une autre entreprise du territoire : **les ballastières Werny.**

Présentes sur la commune de Marckolsheim depuis 1953, les ballastières Werny produisent plus de 500.000 tonnes de granulats par an pour le marché local et européen. L'entreprise travaille en coopération avec JEHL TP afin de fournir des matériaux adaptés aux besoins de chacun. La fourniture des matériaux se fait notamment dans une logique de sobriété et d'optimisation puisque les transports ne se font jamais à vide.

L'entreprise Werny vise également la sobriété énergétique, grâce à un site d'extraction fonctionnant uniquement à l'électricité.

Enfin, elle a repensé son mode de production en réduisant le tonnage de "tout-venant" : l'objectif n'est pas de vendre immédiatement les matières extraites, mais de les séparer en granulats de différentes tailles afin de les valoriser pour des applications pointues ; « le bon matériau au bon endroit ».

Groupe Leonhart (Sélestat, CCST)

Extraction/exploitation et achats durables · Recyclage

Le groupe Leonhart extrait et valorise les granulats à Sélestat depuis 1920. Depuis cette date, le groupe s'est implanté sur 12 autres sites en Alsace et 1 en Lorraine et a étendu son champs de compétence au travers de 6 sociétés : sablières, transports, enrobés, pierres naturelles, prémur, produit bétons...

Ancienne et nouvelle centrale à béton
© Christopher ROYER

Le groupe extrait plus de 980.000 tonnes de granulats par an et livre jusqu'à 1.000.000 de m3 de béton.

Investi dans le développement durable et l'économie circulaire, le groupe a installé une centrale de recyclage avec le process Save Sand. Ce process a pour objectif de recycler les matériaux inertes afin de produire des sables de hautes qualités, adaptés aux normes de construction.

Enfin, le groupe a investit, sur sa gravière Hoefflen à Sélestat, dans une nouvelle installation de concassage criblage et une centrale à béton pour tendre vers plus d'efficacité et de sobriété énergétique grâce à une installation totalement électrique.

Vogel TP - VVK Recyclage (Ebersheim, CCST)

Recyclage Extraction/exploitation et achats durables

L'entreprise Vogel TP, via sa filiale VVK Recyclage, s'est dotée d'une centrale de recyclage de matériaux inertes issus du BTP dès 2001. Initialement dédié au recyclage et au traitement des matériaux issus de la déconstruction, le centre de tri est capable depuis 2023, grâce à de nouveaux outils, de valoriser les matériaux issus de terrassements, notamment les déblais inertes.
Les matériaux traités offrent les mêmes propriétés que ceux non recyclés et permettent à l'entreprise de sécuriser ses approvisionnements en matériaux pour ses chantiers.

Grâce à ces investissements, le centre de recyclage a doublé sa capacité de traitement, passant de 50.000 t/an à 120.000 t/an. Près de 99.7% des déchets entrants sont ainsi valorisés.
Le gisement est issu des chantiers de l'entreprise mais également d'autres sociétés des travaux publics avec comme volonté de s'approvisionner localement, dans un rayon de 40 km.
Soucieuse de limiter son impact environnemental, la société a investi dans des réservoirs enterrés afin de récupérer l'eau de pluie pour son processus de lavage et a dotée sa centrale d'une toiture photovoltaïque pour produire son énergie. L'installation fonctionne de façon autonome, sans prélèvement d'eau dans la nappe phréatique.

Plateforme de recyclage VVK Recyclage
© VVK Recyclage

De plus, grâce à un système de clarification et de filtration, 90 % de l'eau nécessaire au processus de lavage est économisée.

Burger & Cie. (Lièpvre, CCVA)

Extraction/exploitation et achats durables Eco-conception Ecologie Industrielle et Territoriale Consommation responsable Recyclage

Créée en 1847 dans le Val d'Argent, Burger & Cie. développe et produit des ouvrages en bois pour l'aménagement intérieur et extérieur.

L'entreprise s'est diversifiée au travers de 3 marques, toutes tournées vers le bois et le bâtiment (Grad pour les terrasses bois, Kordo pour les gardes corps, Booa pour la construction de maisons).

Elle travaille notamment sur

- l'approvisionnement responsable, à travers le recours à du bois issu de forêts éco-gérées et une politique d'achats basée sur du sourcing durable,
- l'allongement de la durée d'usage, à travers la mise en place de conseils et support technique pour l'entretien et la protection du bois
- la réduction des déchets à la source et le recyclage de ceux ci, notamment via un système de chauffage intégrant les copeaux de production et la récupération de circuit de refroidissement via des aérothermes

AGRICULTURE ET ALIMENTATION

Un territoire agricole

23 569 ha d'espaces agricoles
soit 41% de la surface du territoire

- 35 ha par exploitation en moyenne contre 8 ha en 1970
- 84% des surfaces agricoles sont situées sur les Communauté de communes de Sélestat & Territoires et du Ried de Marckolsheim
- 568 des 670 exploitations du territoire sont situées sur ces deux communautés de communes

Un tissu agricole diversifié

- Un espace de montagne à l'ouest, recouvert à plus de 75% de forêts où l'agriculture reste présente grâce à l'élevage
- Une plaine à l'Est, propice aux grandes cultures qui occupent plus de 60% du territoire
- Un piémont viticole au centre

2 852 actifs dont 54% de saisonniers

- Plus de la moitié des chefs d'exploitation a plus de 50 ans

Evolution du nombre d'exploitations agricoles et de la SAU moyenne par exploitation au sein du PETR

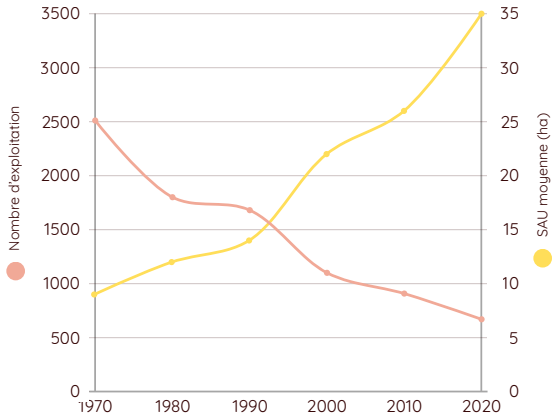

Source : SCoT Sélestat Alsace centrale via DRAAF Grand Est

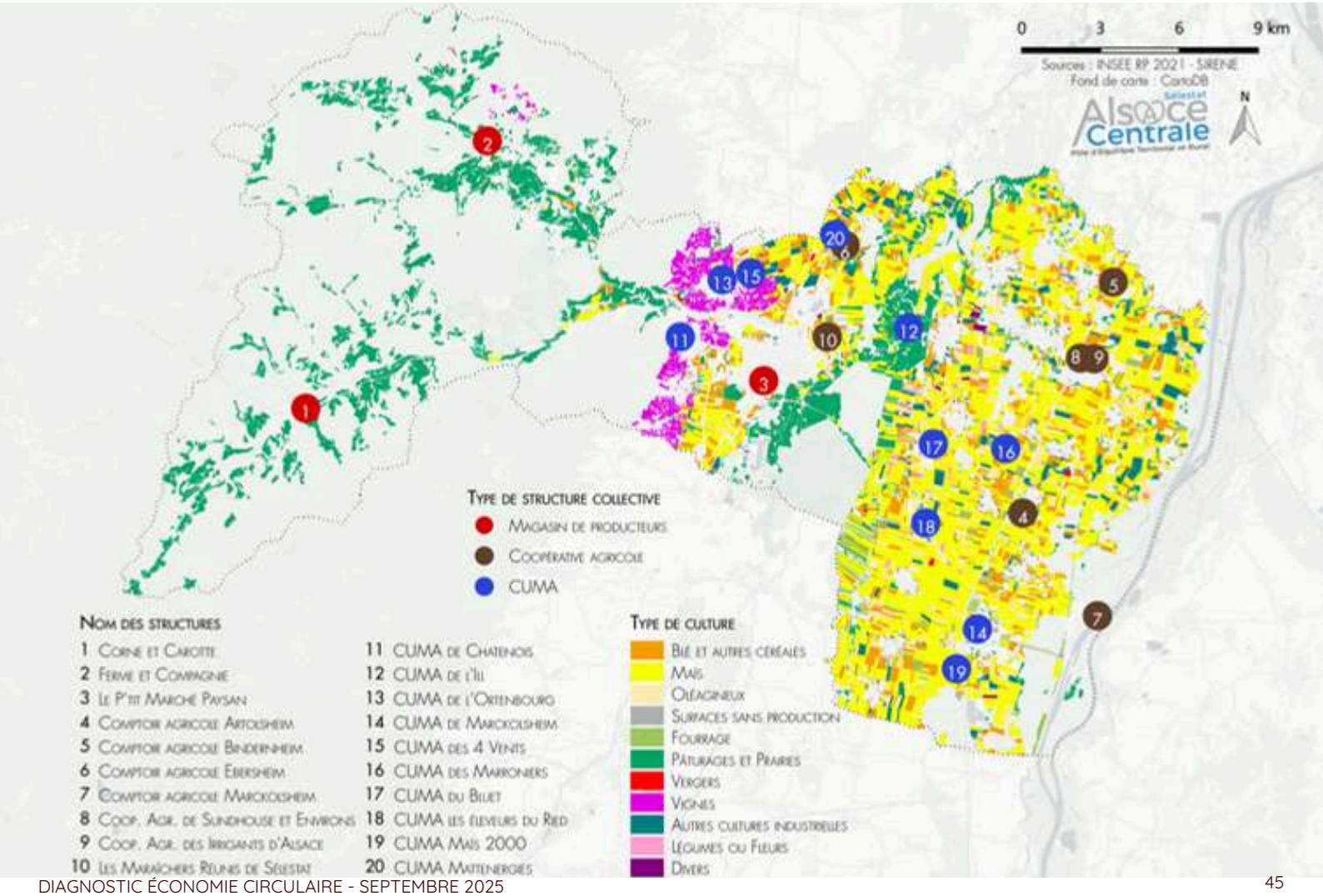

Agriculture, alimentation et économie circulaire

ENJEUX & OPPORTUNITÉS

• Faire de l'agriculture un modèle de circularité pour le territoire

L'agriculture occupe une place importante dans le territoire du PETR. Elle participe à son économie locale, à la souveraineté alimentaire des habitants, mais aussi à l'image et à l'identité territoriale, notamment à travers la viticulture. Dans une logique d'économie circulaire, l'un des objectifs stratégiques du territoire est de faire de l'agriculture un modèle exemplaire de circularité, à la fois sobre en ressources et créateur de synergies locales.

Repenser le système de production, aujourd'hui majoritairement tourné vers la filière maïs, destinée aux industries agro-alimentaires du territoire, comme l'amidonerie Tereos. Cette transformation doit prendre en compte les spécificités des différents systèmes agricoles du territoire et se faire avec les acteurs de la filière agricole afin de développer des synergies.

- **Réduire les prélèvements d'eau** : plus de 18 millions de m3 d'eau par an sont prélevés sur le territoire pour l'irrigation. Cela représente 1200 m³ d'eau par an et par hectare de surface agricole utile productive (hors prairies), soit 120 mm par an, ce qui correspond à 5,7 fois la moyenne nationale.

- **Tendre vers des productions plus diversifiées**, économes en ressources et adaptées au territoire, comme le chanvre ou le miscanthus. Cette diversification ne peut se faire sans assurer la viabilité économique des nouvelles productions, impliquant de soutenir cette transformation par des aides directes (financières) ou indirectes (commande publique, planification territoriale,...).

Prélèvement d'eau douce sur le territoire du PETR en 2022 selon le type d'usage

Source : BNPE, OFB

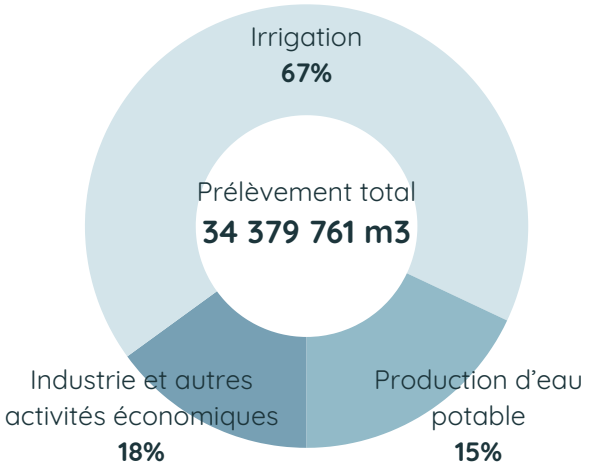

- **Réduire les intrants chimiques,** et notamment l'usage d'engrais azotés de synthèse qui représentent à eux seuls 44% de la consommation d'énergie primaire par an pour les besoins de l'agriculture du territoire (source : territoires fertiles). Les alternatives semblent peu nombreuses, mais on peut citer les recherches menées sur l'introduction des légumineuses dans la rotation des cultures, afin de fixer l'azote atmosphérique dans les sols, ou simplement en favorisant le retour au sol de la matière organique (résidus de culture, effluents, compost) pour limiter les besoins en engrais de synthèse.

- **Valoriser les déchets organiques comme ressources,** aujourd'hui sous-exploitées : invendus alimentaires, résidus de récoltes ou encore effluents d'élevage. Cette valorisation peut prendre différentes formes :
  - Le compostage, afin d'enrichir les sols ;
  - La méthanisation et la production de biogaz, permettant de valoriser énergétiquement les déchets organiques.

- **Mutualiser les moyens de production et favoriser l'économie de la fonctionnalité,** ce principe est déjà présent via les CUMA (Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole). Le territoire en compte neuf, qui permettent aux exploitants de partager l'usage de machines agricoles coûteuses et spécialisées, réduisant ainsi les investissements individuels et l'empreinte carbone.

• Soutenir les boucles locale

Renforcer les liens entre producteurs et consommateurs

- Le territoire compte **trois magasins de producteurs** présents dans les communautés de communes du Val d'Argent, de la Vallée de Villé et de Sélestat & Territoire, qui mettent en relation producteurs locaux et consommateurs, ainsi que plus de trente points de vente en direct sur tout le PETR. De plus, la valorisation des productions locales doit se faire en renforçant la coopération avec les acteurs de la distribution classique.
- **La commande publique**, au travers de la restauration collective, est un outil de soutien important aux filières agricoles de proximité, favorisant un accès à une alimentation locale, tout en assurant des revenus stables aux producteurs.
- **Développer les filières biologiques et l'ancrage territorial :**
  - La filière biologique offre l'avantage de consommer moins d'intrants chimiques, préservant l'environnement et la santé des consommateurs. Cependant, pour les consommateurs, le coût élevé d'une telle production est un frein important. Les collectivités peuvent soutenir ces productions en augmentant la part du bio dans la restauration collective ;
  - Le territoire du PETR, et plus largement l'Alsace, possède une identité culturelle forte pouvant servir de levier pour favoriser une consommation locale. Certaines productions profitent en plus d'une visibilité paysagère importante, comme la viticulture, qui attire chaque année de nombreux touristes, et dont les spécificités sont reconnues au travers de l'AOC.

Lutter contre le gaspillage alimentaire

- **Travailler en amont :** ajuster la production et les cultures à la demande réelle. Cela passe par un suivi des besoins et une planification adaptée.
- **Éduquer, sensibiliser et impliquer le consommateur** : cela passe par différentes actions, comme informer sur l'impact du gaspillage, encourager l'achat responsable et promouvoir de bonnes pratiques alimentaires, de conservation ou de réutilisation des aliments. Le SMICTOM Alsace Centrale s'est déjà emparé de cette problématique et mène des actions en ce sens.
- **Valoriser ce qui ne peut être évité :**
  - Au travers du compostage domestique pour son jardin ou encore en adoptant des poules pour se débarrasser des restes de nourritures. A ce titre, le PETR pourrait mettre en place une campagne de dons de poules, comme ce qui se fait dans des territoires voisins comme Colmar Agglomération ;
  - Donner ou transformer les invendus, permettant également de lutter contre la précarité alimentaire.

• Les freins rencontrés

Le monde agricole connaît une crise importante. Le territoire du PETR Alsace Centrale ne fait pas exception, avec des contraintes importantes pour la filière, freinant le développement d'une agriculture circulaire.

Une population agée	Des actifs de moins en moins nombreux	Des conditions de vie difficiles
Plus de la moitié des chefs d'exploitation ont plus de 50 ans et 22% ont plus de 60 ans Seules 18% des structures dont l'exploitant a plus de 60 ans ont un repreneur identifié	1100 exploitations en 2000 contre 670 en 2020. ¼ des chefs d'exploitation le sont à titre secondaire	En France, ramené au temps de travail, la majorité des agriculteurs se rémunère à un taux inférieur à 70 % du SMIC. Pour un quart des exploitations, le revenu mensuel dégagé par travailleur est inférieur à 600 €

Sources : DRAAF Grand Est - RPG 2020 - Rapport "Qui veille au grain ?"

• Un outil vers plus de circularité

Le projet alimentaire territorial (PAT) vise à fédérer les acteurs de l'agro-alimentaire (producteurs, distributeurs, collectivités territoriales, etc.) d'un territoire autour d'enjeux sociaux, économiques et environnementaux sur la question de l'agriculture et de l'alimentation locale. Le PAT est un outil essentiel vers plus de circularité dans la filière agricole et alimentaire, en favorisant une production territoriale, saine et inclusive.

Le PAT Alsace Centrale, porté par le PETR Sélestat Alsace Centrale depuis 2018, s'étend aux quatre communautés de communes du PETR ainsi qu'à celle du Canton d'Erstein.

Les différents acteurs engagés dans ce projet travaillent autour de différents thèmes avec un grand objectif : **« faire de l'Alsace Centrale un territoire d'agriculture durable qui produit et donne accès à tous à une alimentation saine et de proximité ».**

Pour y parvenir, le PAT s'est structuré autour de cinq axes de travail :

- **Soutenir** et développer une restauration collective durable
- **Développer** une culture alimentaire durable
- **Créer** des filières agricoles de proximité
- **Maintenir** et développer une agriculture durable locale
- **Favoriser** la justice sociale et réduire la précarité alimentaire

Thématiques sur lesquels le PAT Alsace Centrale est engagé

Source : France PAT- PAT Alsace Centrale

• Les projets du PAT Alsace Centrale en lien avec l'économie circulaire

Fort de son engagement de plusieurs années, le PAT travaille en lien avec d'autres programmes, tout en faisant émerger des projets liés à l'économie circulaire :

- **Le Plan Herbe Ried Vivant**, porté par la Région Grand Est, le SDEA, Colmar Agglomération et le PETR Sélestat Alsace Centrale, vise à maintenir et valoriser l'élevage dans le Grand Ried d'Alsace, tout en préservant la ressource en eau et la biodiversité. Il repose sur des actions concrètes et s'inscrit dans une logique circulaire : le plan encourage un élevage durable et une production locale, en protégeant la biodiversité et les ressources naturelles, notamment l'eau, tout en renforçant le tissu social agricole grâce à des projets économiquement viables.
- **Le développement d'une conserverie** visant à valoriser les fruits et légumes invendus, en surproduction ou hors calibre des maraîchers d'Alsace centrale. Ce projet, imaginé par les citoyens lors du « Forum sur l'alimentation durable » organisé par le PETR en 2019, est porté par le PAT, en partenariat avec les producteurs et les distributeurs du territoire. Soucieux de développer un projet social et solidaire, la production des conserves est assurée par l'Établissement et Service d'Accompagnement par le Travail (ESAT) de Sélestat, favorisant ainsi l'insertion professionnelle et sociale de personnes en situation de handicap.

Conserverie ADAPEI Papillons Blancs d'Alsace
© ADAPEI Papillons Blanc d'Alsace

Les jardins de Gaïa (Wittisheim, CCRM)

Recyclage Extraction/exploitation et achats durables

Spécialisée dans la vente de thés issus de l'agriculture biologique et équitable depuis 1994, l'entreprise Les Jardins de Gaïa maîtrise l'importation, la transformation, l'aromatisation, le conditionnement et la distribution de leurs thés. Cela permet de développer l'entreprise au travers d'initiatives respectueuses des sociétés et de l'environnement.

Consciente de l'impact environnementale des emballages utilisés pour les produits, l'entreprise a mit l'accent sur l'écoconception de ces derniers. Pour l'entreprise, différents critères doivent être pris en compte : la matière utilisée et l'impact de l'ensemble de son cycle de vie, la proximité du fabricant et ses bonnes pratiques, la technologie utilisée et ses conséquences sur l'environnement et la protection apportée aux produits de l'entreprise.

Le choix s'est notamment porté sur des matériaux les plus vertueux possibles : des papiers et cartons 100% recyclables et de la cellulose de bois, totalement compostable, les contenants sont produits en France ou en Europe dès que cela est possible.

Les Jardins de Gaïa souhaite développer le transport maritime à la voile afin de réduire les émissions de carbones.. Ils ont réalisé en décembre 2024 la première importation en bateau à voile de thés produits au Viet Nam.

Les magasins de producteurs

Corne et Carotte (Sainte-Marie-aux-Mines, CCVA)

Corne et Carotte est un magasin de produits fermiers géré collectivement par 6 producteurs et productrices associés, installés dans ou à proximité du Val d'Argent. Il propose des légumes, des fromages, de al viande, du pain, du miel, des confitures et du vin.

Ferme et Compagnie (Villé, CCVV)

Fermes et compagnie est un point de vente coopératif qui rassemble 30 agriculteurs de la Vallée de Villé et environs, associés pour gérer la distribution de leurs produits sans intermédiaires. Il propose des fruits, légumes, viandes, volailles, charcuterie, fromages, pain, vins, bières, farines, pâtes, miel, confitures…

Le P'tit Marché paysan (Sélestat, CCST)

Le P'tit Marché paysan est un magasin qui rassemble plusieurs produits en circuits courts, issus de producteurs et d'artisans provenant principalement de la région de Sélestat et du Centre Alsace. Il propose des fruits et légumes, viandes et charcuteries, fromages, produits laitiers, boissons, ainsi que des produits d'épicerie (farine, pâtes, chocolat, café, tisanes, conserves..). .

L'association des producteurs fermiers de montagne (CCVV)

L'Association des Producteurs Fermiers de Montagne (APFM) regroupe 35 exploitations agricoles, situées dans la Vallée de la Bruche et dans la Vallée de Villé. Elle a pour principales missions de

- promouvoir l'agriculture de montagne et les produits fermiers
- d'apportr un appui aux circuits de commercialisation et de les développer
- d'apporter un appui technique aux producteurs fermés.

Elle coordonne également un service de buffets fermiers pour les événements

FILIERE BOIS

ACTIVITES DE LA FILIERE

Répartition des établissements de la filière bois par grands secteurs d'activité en 2025

Source : SIRENE - Répertoire des entreprises

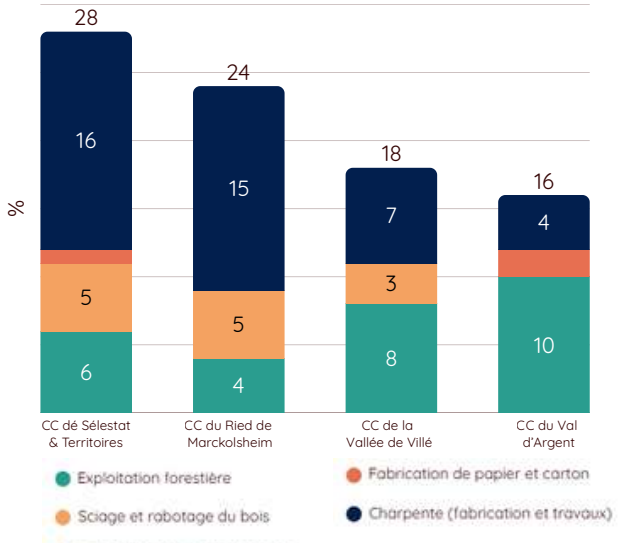

La filière bois est représentée par différents types d'établissement sur le territoire :

- les **exploitations forestières,** qui réalisent l'ensemble des opérations depuis la coupe du bois jusqu'à son arrivée dans une entreprise de transformation
- les **services de soutien à l'exploitation forestière**, qui comprennent principalement l'entretien, l'inventaire et le conseil en gestion et l'administration des forêts
- le **sciage et rabotage de bois**
- la **fabrication de papier et de carton**
- les **travaux de construction bois et de charpente**

La plupart des entreprises forestière et de soutien à l'exploitation forestière sont des entreprises individuelles ou de moins de 10 salariés.

Les entreprises liées à la transformation du bois et à la construction rassemblent quant à elles la majorité des effectifs.
Les principales entreprises du secteur sont

- **Rossmann** (fabrication de carton ondulé), avec 300 salariés répartis sur 3 sites à La Vancelle et Sainte Croix aux Mines
- **Burger** à Liepvre, avec 230 Salariés (voir détail dans la partie construction)
- **BOAA** à Châtenois, avec 120 salariés (groupe Burger)
- **Mathis** (conception, la fabrication et la construction de grands bâtiments en bois à base de charpentes en bois lamellé collé, ossatures bois et panneaux massifs) à Muttersholtz, avec 140 Salariés

Répartition des entreprises de la filière bois en fonction du nombre de salariés

Source : Répertoire SIRENE : Analyse des Codes NAF

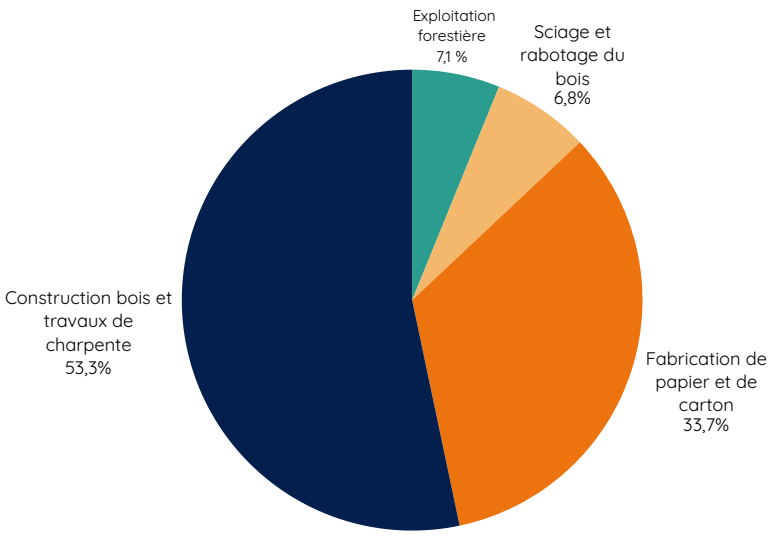

Coopter /Vivre le bois local en Val d'Argent
Communauté de communes du Val d'Argent

Depuis 2021, la Communauté de communes du Val d'Argent est engagée aux côtés du PNR des Ballons des Vosges dans un projet de coopération territoriale autour de la valorisation du bois local (projet COOPTER - Vivre le bois local en Val d'Argent).

Les objectifs principaux du projet sont les suivants :

- expérimenter la méthode de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération sur le territoire et sur la valorisation du bois (dans la filière et hors filière)
- renforcer la valorisation du bois et de son travail localement
- renforcer les liens entre valorisation d'une ressource, savoir-faire, gestion durable, implication du consommateur dans le choix du produit

Le projet a débouché sur la création d'une association "Vivre le bois local en Val d'Argent", qui vise à :

- Fédérer les acteurs locaux : propriétaires forestiers, entreprises de transformation du bois, artisans, collectivités, habitants...
- Animer le territoire : organiser des rencontres, des formations, des événements pour sensibiliser et informer sur le bois local, ses métiers, le rôle de la forêt ...
- Capitaliser les expériences
- Développer des projets concrets : soutenir des initiatives locales, créer des outils et des services pour faciliter l'utilisation du bois local.
- Développer la réflexion sur un modèle économique territorial et innovant, en s'appuyant sur l'Économie de la Fonctionnalité et de la Coopération : pour soutenir les actions de l'association et les projets de ses membres, pérenniser la démarche et l'essaimer

Le collectif prévoir notamment de développer son offre de service autour du bois local, en créant un label "vivre le bois local en Val d'Argent", un annuaire de professionels et de compétences et des évènements et formations visant à sensibiliser et informer sur le bois local

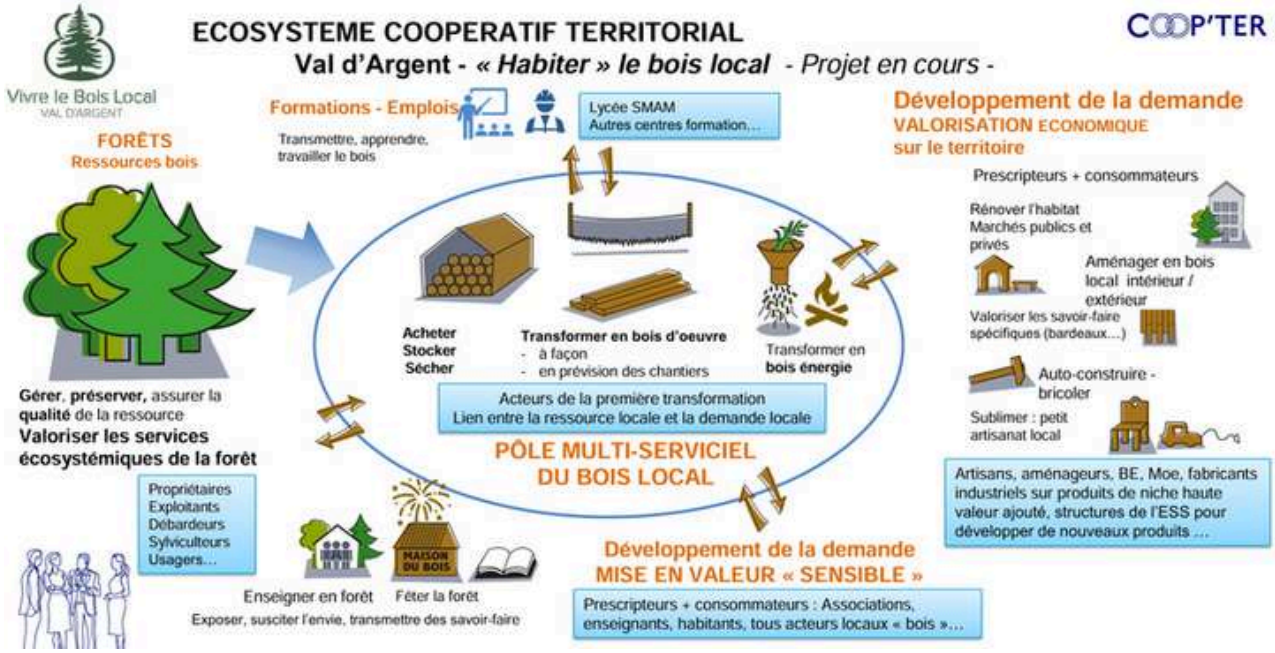

Vivre le bois local en Val d'Argent, Synthèse du projet
Source : Projet Coop'Ter - Vivre le bois local en Val d'Argent" - Pnr BV, CCVA, Ecooparc, Altamire, Mireille Alphonse et membres du projet Coop'Ter

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Définition et objectifs

PRINCIPE ET FONCTIONNEMENT

L'économie sociale et solidaire (ESS) est définie par la loi relative à l'économie sociale et solidaire du 31 juillet 2014, comme un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine auquel adhèrent des personnes morales de droit privé qui respectent un certain nombre de principes.

- **Les grands principes de l'ESS**

La poursuite d'une utilité sociale

Une gouvernance démocratique

Une lucrativité limitée

Une libre adhésion

Une gestion responsable

Les structures de l'ESS

Les associations

L'association est « une convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun d'une façon permanente leurs connaissances ou leurs activités dans un but autre que de partager des bénéfices » article 1, loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association. Ce sont des structures qui produisent du lien social et des services.

Les fondations de personnes ou d'entreprises

C'est un organisme de mécénat créé par un ou plusieurs donateurs, issus du secteur privé, au service d'une cause d'intérêt général et à but non lucratif. Elles reçoivent des dons, des droits ou des ressources qui leur permettent de financer un ou des projets d'intérêt général.

Les mutuelles

« La mutuelle est un groupement ayant la capacité civile, dont la création est soumise à déclaration. Le statut de la mutuelle relève du principe de l'autogestion. Elle poursuit un but non lucratif menant dans l'intérêt de ses membres, moyennant le versement d'une cotisation, à des actions de prévoyance, de solidarité et d'entraide ».

Les coopératives

Ce sont des entreprises où les salariés et les usagers sont tous membres et détiennent à ce titre une part égale dans la structure, tant pour prendre les décisions (« une personne, une voix ») que partager les profits.

Les entreprises commerciales d'utilité sociale

Ce sont des entreprises commerciales classiques mais qui suivent et ont inscrit dans leurs statuts les principes fondamentaux de l'ESS. Elles sont à la recherche d'une utilité sociale et non pas d'une course au profit.

LES CHIFFRES DE L'ESS EN ALSACE EN 2021

5 185
établissements employeurs de l'ESS

79 864
salariés de l'ESS

61 818
équivalents temps pleins

2 085
millions d'euros de masse salariale brute

- **11%** Part des emplois dans l'ESS
- **8%** Part des établissements employeurs dans l'ESS
- **80%** Part des associations dans l'ESS

Source : Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire Grand Est - Les chiffres clés, édition 2025

ESS ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

• Des valeurs et objectifs partagés

Une finalité sociale et environnementale, pour l'économie sociale et solidaire et l'économie circulaire, l'objectif est d'avoir un impact positif au-delà du profit.

Une innovation sociétale et territoriale, ces deux modèles favorisent l'ancrage territorial, en s'appuyant sur des initiatives et des ressources locales adaptées aux besoins du territoire.

Un fonctionnement inclusif, que ce soit pour l'ESS, avec une gouvernance démocratique, ou bien l'économie circulaire, qui nécessite une synergie entre les acteurs : la collaboration est au cœur de ces modèles.

• Le poids de l'ESS dans l'économie circulaire

L'ESS est déjà présente dans de nombreux secteurs d'activités de l'économie circulaire. C'est notamment le cas dans le secteur du réemploi, où son poids est important. On peut citer l'exemple d'Emmaüs Scherwiller, un acteur majeur de l'ESS et de l'économie circulaire sur le territoire.

Elle est également fortement présente dans l'agriculture et l'agroalimentaire, et plus particulièrement au travers des Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) et des Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole (CUMA), qui jouent un rôle essentiel dans le développement de l'agriculture locale.

Enfin, on peut noter qu'elle est présente dans le secteur de l'énergie via les coopératives d'énergie ou les associations comme ENERGIESSEN ou les Centrales Villageoises.

Source : Atlas commenté de l'économie sociale et solidaire, édition 2020

En France en 2020, l'ESS c'est :

1/3
des structures de réemploi des biens ménagers et 63% de leurs ETP

156
ressourceries dans toute la France

346
ateliers participatifs de réparation de vélo

- **Des synergies à développer**

Création d'emplois : le développement de l'économie circulaire offre de nouvelles opportunités d'emplois pour l'ESS, notamment dans des secteurs comme la réparation, le recyclage et le réemploi.

Structuration de nouvelles filières économiques locales : l'économie circulaire peut s'appuyer sur les acteurs de l'ESS déjà présents sur le territoire, et notamment des associations pour développer des filières économiques viables. Ces acteurs connaissent les besoins et les problématiques liées à leurs activités et sont donc à ce titre une aide essentielle. Un des objectifs est ici de structurer ces filières et de faire émerger des projets viables.
Le dispositif La Fabrique à Projets d'Alsace Centrale, soutenu par le PETR Sélestat Alsace Centrale, Ecooparc et la Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace centrale, en est un exemple.

Sensibilisation à l'économie circulaire : en se basant sur les acteurs de l'ESS, implantés sur le territoire, pour développer plus facilement des pratiques circulaires et les sensibiliser aux enjeux de la transition. De plus, de nombreuses associations ont pour essence la transmission et la sensibilisation du grand public sur ces enjeux. On peut citer l'exemple de l'association ARIENA, basée à Sélestat, et qui a pour objectif d'accompagner les changements de comportement des citoyens vers plus de respect de l'environnement.

Développer les synergies entre ESS et économie circulaire, c'est donc participer au développement de filières économiques locales, respectueuses de l'environnement et de l'humain. Cependant, pour que l'ESS devienne un moteur de l'économie circulaire, il est nécessaire de ne pas se reposer uniquement sur le tissu associatif mais au contraire de professionnaliser et de salarier d'avantage les activités. À défaut, le risque, en se reposant sur trop de bénévoles, est de voir des projets circulaires inscrits dans une logique associative au détriment de "filières économiques".

L'économie sociale et solidaire sur le territoire

UN TISSU ASSOCIATIF DENSE

	PETR	CCST	CCRM	CCVV	CCVA
ASSOCIATIONS	891	446	161	140	144
COOPERATIVES	26	14	9	1	2
FONDATIONS	6	2	2	1	1
MUTUELLES	1	0	0	0	1
TOTAL	924	462	172	142	148

Répartition des structures relevant de l'économie sociale et solidaire sur le territoire du PETR Sélestat Alsace Centrale. Source - Base SIRENE, 2025

Emmaüs (Scherwiller, CCST)

Allongement de la durée d'usage Economie de la fonctionnalité Recyclage

Emmaüs Scherwiller est un acteur majeur de l'économie sociale et solidaire et de l'économie circulaire sur son site de Scherwiller ou à domicile. En partenariat avec le SMICTOM, il récupère les objets des espaces de réemploi mis en place dans les déchèteries du territoire.
D'autres actions sont menées par Emmaüs :

Emmaüs Ethiloc : cette offre, créée en 2020, se présente comme une « alternative écologique et solidaire à la consommation traditionnelle », en proposant un service de location de produits réemployables ou de seconde main : du mobilier (canapé, mange debout…), de l'électroménager (congélateur, réfrigérateur…), de la vaisselle, des vélos, des jeux en bois et même des toilettes sèches.

Emmaüs Etikette : chantier d'insertion créé en 2006 pour faire face à l'augmentation des dons textiles. Etikette offre une seconde vie à ces dons avec une boutique dédiée à Sélestat. En 2019, sur les 489 tonnes de textiles reçus, 76 tonnes ont été triées et revendues en magasin.

Dans le cadre de la Fabrique à projets, dont l'objectif est de faire émerger des projets locaux et viables économiquement en faveur de la transition écologique, Emmaüs Scherwiller expérimente le recyclage de carton.
En 2024, 6t de cartons ont été valorisés en cartons matelassé pour le calage (3,8 t en 2023), grâce à l'acquisition d'une machine dédiée. Ce carton matelassé est ensuite vendus à des professionnels.

La Fabrique à projets d'Alsace Centrale (PETR Sélestat Alsace Centrale)

Extraction/exploitation et achats durables Recyclage

La Fabrique à projets d'Alsace Centrale rassemble depuis 2021 un consortium d'acteurs locaux de l'Economie Sociale et Solidaire (Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace Centrale et Ecooparc) dans la perspective de **développer des projets d'économie circulaire portés par et pour les acteurs du territoire.** Le projet est soutenu financièrement par le PETR Sélestat Alsace Centrale et la Région Grand Est. il a également bénéficié à son démarrage de l'appui du SMICTOM d'Alsace Centrale et de la participation de France Active Alsace. Ses objectifs sont de :

- Faire émerger des projets, de nouvelles activités économiques à forte valeur ajoutée environnementale et sociale, qui répondent à des besoins du territoire.
- Créer de la valeur économique et des emplois non délocalisables.
- Favoriser la coopération des acteurs et la construction de projets collectifs dès leur conception.
- Réussir la transition en préservant les ressources et le lien social, au travers de projets économiques innovants.

Elle a notamment accompagné l'émergence du **collectif Para'chutes** (association valorisant le réemploi des déchets et chutes de bois pour de la menuiserie et de l'ameublement), un projet de valorisation de **carton en matériau de calage** avec Emmaüs Scherwiller, et une p**lateforme de réemploi entre professionnels**. Elle accompagne également le **lancement d'un atelier d'auto-réparation de vélos**, et assure une veille locale sur la question du réemploi des contenants en verre.

Ecomanifestation Alsace (Sélestat, CCST)

Allongement de la durée d'usage · Economie de la fonctionnalité · Recyclage

Depuis 2011, Éco-Manifestations Alsace assure la promotion de l'écoresponsabilité des manifestations (sportives, culturelles, populaires, professionnelles…) ainsi que des lieux accueillant du public (salles de spectacles, de sport, centres socioculturels…)

Ses missions sont de :

- Conseiller les structures désirant intégrer des pratiques écoresponsables à l'organisation de leurs événements.
- Accompagner et labelliser les éco-manifestations à l'aide de la charte d'engagement
- Proposer des outils pour faciliter l'adoption de bonnes pratiques.
- Former des équipes environnement ou les membres de l'organisation aux pratiques écoresponsables.
- Animer des rencontres entre les différents acteurs concernés par la thématique.
- Développer des services de location et de lavage de gobelets réutilisables.

Les Gouttes d'Eau du Val d'Argent (Sainte-Marie-aux-Mines, CCVA)

Extraction/exploitation et achats durables · Recyclage

L'association "Les gouttes d'eau du Val d'Argent", créée en 2020, porte plusieurs projets relevant de l'économie circulaire :

- un tiers lieu, espace collaboratif, associatif et de coworking où sont organisés des conférences, ateliers de sensibilisation et formations sur les thèmes de transitions écologiques et numériques
- Un projet de valorisation des fruits non récoltés du territoire (gouttes de pommes)
- Un projet de ressourcerie et d'outilthèque, visant à revaloriser des objets et à louer des outils

Les ESAT, entreprises d'insertion et entreprises adaptées

Le territoire compte également plusieurs entreprises adaptées qui proposent des offres de service relevant de l'économie circulaire et du réemploi.

L'ADAPEI Papillons Blancs d'Alsace, basée à Sélestat, et déjà citée sur le volet alimentaire pour son projet de Conserverie, propose ainsi la fabrication de mobilier urbain et d'éléments de menuiserie, un service de blanchisserie et la fabrication de goodies sur mesure.

Les Tournesols, entreprise adaptée basée à Sainte Marie Aux Mines, propose également un service de blanchisserie.

Tremplins 67, structure d'insertion basée à Sélestat, offre quant à elle une offre de services en matière de couture, confection, réparation et nettoyage des vêtements, blanchisserie, confection de goodies et réparation de mobilier

TOURISME

4 Offices du tourisme engagés pour l'économie locale

Le territoire compte 4 offices du tourisme, répartis sur le territoire. Chacun à leur échelle, ils agissent pour le développement d'un tourisme durable, ancré dans une économie de proximité, et viennent à ce titre soutenir la dynamique locale d'économie circulaire.

L'office de la Vallée de Villé

L'Office de la Vallée de Villé s'est engagé depuis 2023 dans une démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) afin de concilier attractivité touristique, préservation du territoire et bien être des habitants, des partenaires et des équipes.

A ce titre, il développe, entres autres, des actions visant à préserver l'environnement et les ressources, à promouvoir un tourisme responsable, durable et accessible au plus grand nombre, et à développer des partenariats et des achats responsables :

- Mise en place de box de découverte de la destination avec produits gourmands & artisanaux locaux et création d'une boutique proposant à l'Office 95% de produits de la Vallée de Villé
- Animations économiques afin de dynamiser le commerce de proximité
- Développement d'une stratégie de communication visant à valoriser les partenaires et produits locaux : Page Facebook « Je Consomme Vallée de Villé », Vidéos, Flyers Inspirations gourmandes…
- Petit-déjeuner des professionnels organisé une fois par mois pour échanger entre pro sur différentes thématiques & nouveautés et ateliers numériques à destination des professionnels.

Exemples d'actions promotionnelles orientées vers les circuits courts réalisées par l'Office de la Vallée de Villé.
Source : office de la Vallée de Villé

L'office de Tourisme du Val d'Argent

L'Office de Tourisme du Val d'Argent promeut également les circuits courts, l'artisanat local et les commerces de proximité. Il a également co-organisé en 2024 une présentation du dispositif "écoboussole", développé par l'Agence Régionale du Tourisme.

Sélestat Haut Koenisbourg Tourisme

L'office de Tourisme du secteur de Sélestat, Sélestat Haut Koenigsbourg Tourisme, promeut également le Tourisme durable et responsable à travers :

- une Charte du Voyageur responsable
- la promotion des mobilités actives, avec des itinéraires fléchés "sans voiture"
- la valorisation des restaurateurs qui pratiquent les circuits courts
- l'accompagnement de ses adhérents vers des pratiques plus durables (parcours territoire durable accompagné par l'agence régionale du tourisme Grand Est, ateliers éco-boussoles…)

L'office de Tourisme du Grand Ried

L'Office de Tourisme du Grand Ried, dont le territoire couvre les communautés de communes du Ried de Marckolsheim et du Canton d'Erstein, invite lui aussi à découvrir les "savoirs et savoir-faire" du Grand Ried, à travers la promotion des producteurs et commerçants locaux.

Il met également en avant les mobilités actives à travers plusieurs itinéraires et parcours cyclables et la promotion de "services vélo" (location, réparation, conseils pratiques, aires de services…).

RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

Consommation énergétique du territoire

Consommation d'énergie finale

Par secteurs en 2022

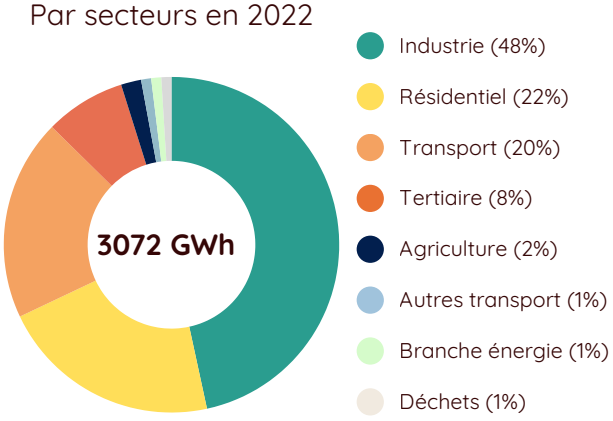

Par type d'énergie en 2022

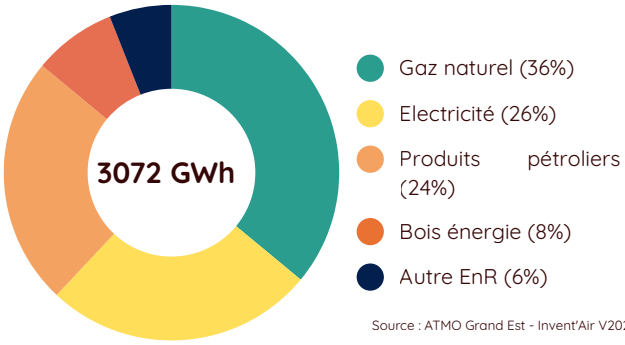

Source : ATMO Grand Est - Invent'Air V2024

En 2022, le territoire du PETR Sélestat Alsace Centrale a consommé 3072 GWh d'énergie finale.

Trois secteurs représentent 90% de l'énergie consommée en 2022 :

- L'industrie (48%)
- Le résidentiel (22%)
- Les transports (20%).

Le territoire reste dépendant aux énergies fossiles, avec plus de la moitié de l'énergie consommée ayant pour origine le gaz naturel (36%) et le pétrole (24%).

Le territoire produit 41% de l'énergie qu'il consomme, notamment grâce aux énergies renouvelables, principalement hydraulique. Plus de la moitié de l'énergie consommée provient donc de flux extérieurs majoritairement d'origine fossile. Cela pose une triple problématique :

- La dépendance énergétique du territoire
- L'impact sur la santé et l'environnement en lien avec les émissions de polluants.
- Les émissions de gaz à effet de serre liées aux énergies fossiles.

Flux d'énergie du PETR Sélestat Alsace Centrale

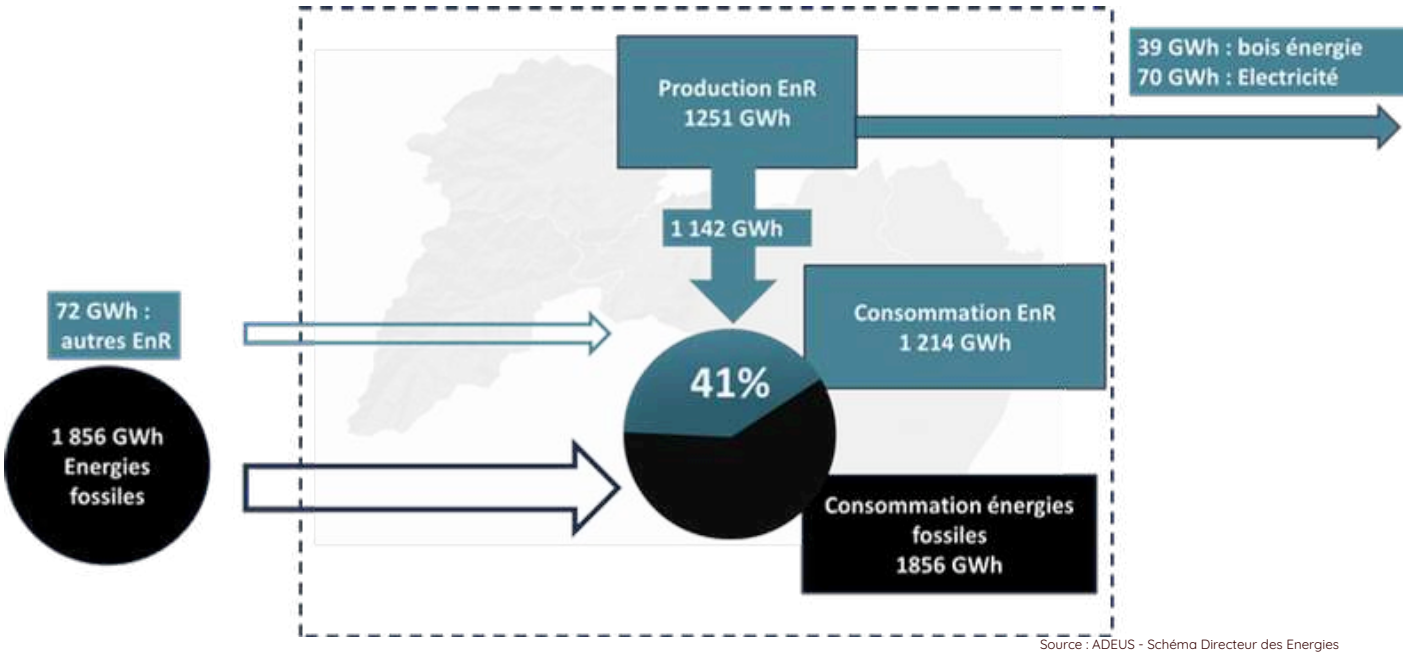

Source : ADEUS - Schéma Directeur des Energies

Production d'énergie renouvelable

Production d'énergie renouvelable par filière en 2022

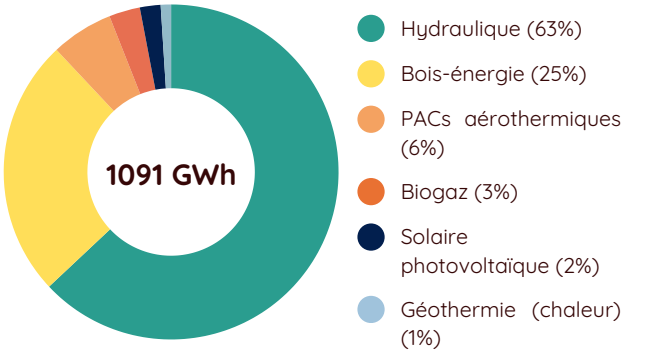

Source : ATMO Grand Est - Invent'Air V2024

La production d'énergie renouvelable a atteint 1019 GWh en 2022. Cela représente environ 41% de l'énergie finale consommée la même année.

L'hydraulique porte largement cette production (63%) suivie par le bois-énergie (25%).
Les autres EnR sont peu développées sur le territoire.

Le poids important de l'hydraulique est lié à la présence de la centrale hydroélectrique de Marckolsheim. Installée sur le Rhin, elle possède une puissance de 160 MW.

Afin d'atteindre ses objectifs en lien avec le PCAET, le territoire doit combiner une réduction de la consommation énergétique de 48% avec une augmentation de 40% de la production d'énergie renouvelable d'ici 2050.

Objectifs de la politique énergétique du PETR Sélestat Alsace Centrale à l'horizon 2050

Consommation énergétique finale	-29% en 2035 par rapport à 2020 et -48% en 2050
GES	-50% en 2030 par rapport à 1990 et -87% en 2050
Polluants atmosphériques	-50% d'oxydes d'azote en 2020 et -69% en 2030 par rapport à 2005 -27% de particules fines en 2020 et -57% en 2030
Production des ENR	+20% en 2035 et +40% en 2050 par rapport à 2022

Source : PCAET PETR Sélestat Alsace Centrale

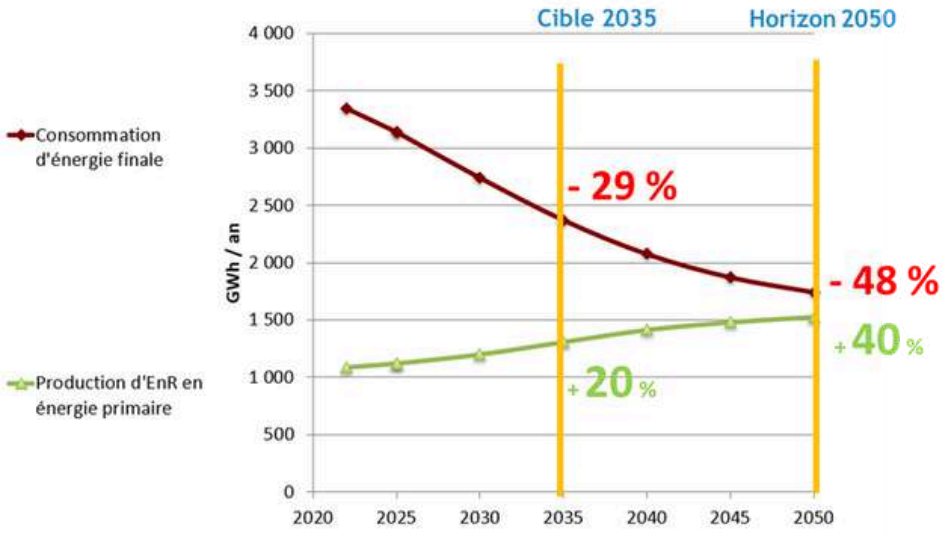

L'évolution de la consommation énergétique intègre une augmentation tendancielle de la population à l'échelle nationale appliquée au territoire

Source : ADEUS - Schéma Directeur des Energies 2025

Energie et économie circulaire

ENJEUX & OPPORTUNITÉS

Fiche synthétique EnR'Choix

Source : ADEME

Les enjeux en lien avec la question énergétique pour le territoire sont nombreux :

- Réduire la consommation énergétique du territoire ;
- Lutter contre la précarité énergétique ;
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre afin de préserver la santé des habitants du territoire et également l'environnement.

Pour ce faire, il est nécessaire de réduire la consommation énergétique du territoire tout en partageant au mieux une énergie en quantité limitée, ancrée dans les ressources du territoire.

Afin d'y parvenir, l'ADEME a développé la méthode « EnR'Choix », visant à accompagner les collectivités vers la transition énergétique.
Cette méthode offre une vision circulaire de la question énergétique : elle se base notamment sur une réduction de la consommation énergétique et une mutualisation pour optimiser et prioriser le recours aux énergies renouvelables.

Cette méthode a été reprise afin de proposer des solutions et pistes de réflexions en lien avec l'économie circulaire et pouvant être mises en œuvre sur le territoire du PETR Sélestat Alsace centrale :

Réduire

• Diminuer la consommation et tendre vers des sources énergétiques durables, tout en favorisant les énergies locales. Cela passe notamment par la prise en compte de l'énergie grise pour l'optimiser.
• Développer la rénovation énergétique : en choisissant des matériaux de construction durables et locaux. Il est ainsi possible de favoriser le développement de filières locales, comme le chanvre.
• Favoriser la réparation et le réemploi, par exemple pour les mobilités douces : développement de plateformes d'entretien et de réparation des vélos.

Mutualiser

• Développer les réseaux de chaleur
• Augmenter et soutenir les initiatives d'autoconsommation collective
• Mutualiser les véhicules et les infrastructures de recharge, notamment pour les secteurs des transports et de la logistique.
• Développer les transports en commun et les rendre accessibles, notamment aux plus précaires
• EIT : Mutualiser les commandes, la logistique, limiter les approvisionnements et la longueur des chaines (circuits courts)

Optimiser et prioriser

• Etudier et exploiter le gisement de chaleur fatale : potentiel estimé à 186 GWh (Source : EnRezo)
• Valoriser les déchets grâce à différentes techniques : pyrogazéification et méthanisation.
• Développer les énergies renouvelables sur le territoire pour diversifier le mix énergétique.
• Optimiser l'usage de la ressource bois (optimisation des appareils et des pratiques de chauffage et valorisation des résidus).

Energiessen (Bassemberg, CCVV)

Extraction/exploitation et achats durables Ecologie Industrielle et Territoriale

Energiessen est né de la volonté de la Communauté de communes de la Vallée de Villé de rendre son territoire le plus résilient possible sur le volet énergétique en développant l'autoconsommation collective.
L'autoconsommation collective permet à un ou plusieurs producteurs d'électricité, généralement d'origine solaire, de fournir cette énergie à des consommateurs proches, en se regroupant au sein d'une personne morale.

Energiessen est composé de 7 membres fondateurs, issus du public et du privé : la Communauté de Communes de la Vallée de Villé, la Commune de Villé, les entreprises Bürkert, Egelhof, Ejot, Super U Villé et Sengler. En 2025, trois nouveaux producteurs sont venus rejoindre le réseau : le SDEA, la CEA et le SIS 67. Cette structure a comme objectif à terme de s'étendre à l'ensemble de la vallée.

Les 3 autres communautés de communes du territoire sont également en train de s'engager dans des opérations d'autoconsommation collective photovoltaïque.

Enerios (Sainte-Marie-aux-Mines, CCVA)

Extraction/exploitation et achats durables

Enerios - Artisans Associés est une société coopérative et participative spécialisée dans le développement des projets solaires pour les professionnels, les collectivités, les particuliers et les groupements citoyen.
Elle ambitionne de participer à la transition énergétique grâce à des offres tournées vers l'énergie solaire afin de garantir une énergie propre et locale tout en participant à l'indépendance énergétique du territoire.

Méthaniseur des 2 vallées (Scherwiller, CCST)

Le méthaniseur des 2 Vallées a été mis en service fin avril 2018. Porté par un groupement de 4 agriculteurs de plaine et de montagne, il permet de valoriser 15 000 tonnes de déchets agricoles et effluents d'élevage par an, pour produire une puissance allant 400 Nm3/h de biogaz, et de l'amendement agricole sous forme de digestat.

Méthaniseur des deux Vallées, Scherwiller
© RYTEC

Tereos et Jungbunzlauer (Marckolsheim, CCRM)

Extraction/exploitation et achats durables Ecologie Industrielle et Territoriale

Le site de Marckolsheim dispose d'une turbine à gaz qui permet de compenser les fluctuations de production d'énergie verte du réseau, à travers une unité de cogénération. Une unité de méthanisation des déchets de blé y est également intégrée, afin d'alimenter la cogénération et de réduire l'empreinte carbone du site.

DÉCHETS

Glossaire

Biodéchet

« Les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires ». (art. L-541-1-1 du Code de l'environnement)

Déchets d'activités économiques (DAE)

Selon l'article R541-8 du Code de l'environnement, « tout déchet, dangereux ou non dangereux, dont le producteur initial n'est pas un ménage ».

Déchets dits assimilés

Déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages au vu des quantités produites et de leurs caractéristiques

Déchets inertes

« Tout déchet qui ne subit aucune modification physique, chimique ou biologique importante, qui ne se décompose pas, ne brûle pas, ne produit aucune réaction physique ou chimique, n'est pas biodégradable et ne détériore pas les matières avec lesquelles il entre en contact d'une manière susceptible d'entraîner des atteintes à l'environnement ou à la santé humaine ». (art. R541-8 du Code de l'environnement)

Déchets ménagers

« Tout déchets, dangereux ou non dangereux dont le producteur est un ménage ». (art. R541-8 du Code de l'environnement)

Déchets ménagers et assimilés (DMA)

Les déchets des espaces verts publics, de voirie et de marchés collectés dans le cadre du Service Public de Gestion des Déchets font partie des DMA.

Ordures ménagères résiduelles

Parfois appelée poubelle grise, c'est l'ensemble des déchets restants après avoir trié ses déchets.

Contexte régional

La production de déchets pour la région Grand Est en 2015 s'élève à plus de 22.7 millions de tonnes, dont :

- 13.9 millions de tonnes de déchets inertes du BTP
- 5,2 millions de tonnes de déchets d'activités économique
- 2,9 millions de tonnes de déchets ménagers et assimilés

Les déchets issus des chantiers et des travaux publics représentent de très loin le gisement le plus important.

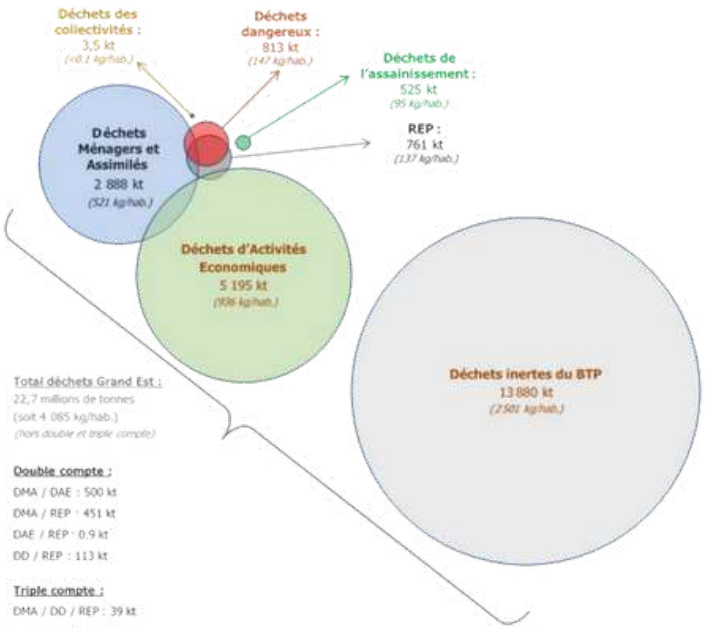

Source : PRPGD Grand Est, 2019

Déchets ménagers et assimilés (DMA)

Les quatre Communautés de communes du PETR ont confié la gestion des déchets ménagers et assimilés à un syndicat mixte de collecte et tri des ordures ménagères (SMICTOM).

Le SMICTOM Alsace Centrale regroupe 6 Communautés de communes et compte :

- 8 déchèteries, dont 5 sur le territoire du PETR
- Un centre de tri installé à Scherwiller, dans la CC de Sélestat & territoires
- Un ancien centre de stockage de déchets non dangereux à Chatenois.

Le SMICTOM Alsace centrale est investi depuis de nombreuses années dans la réduction des déchets et le développement de l'économie circulaire sur le territoire.

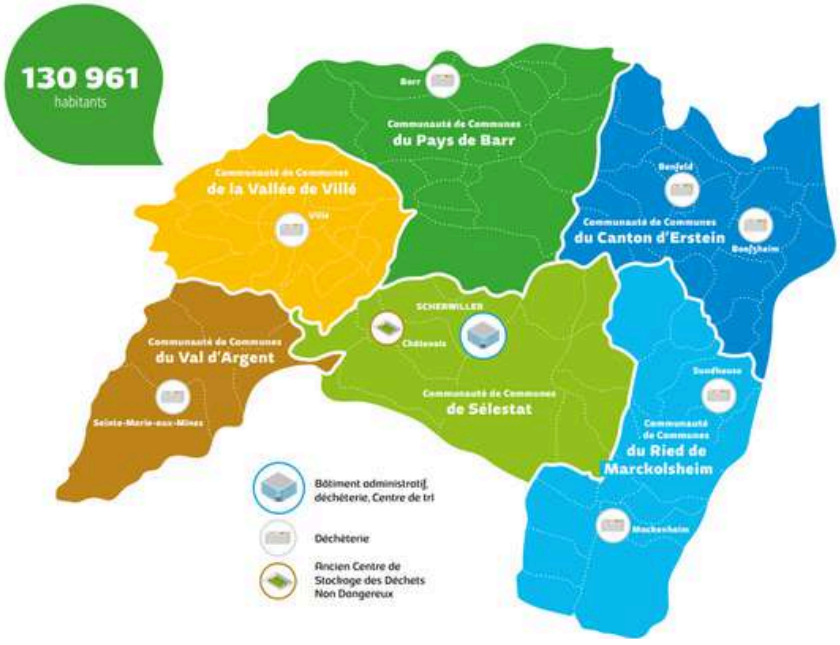

Source : SMICTOM Alsace Centrale

Les différents plans locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés portés par le SMICTOM ont pour objectif de réduire les déchets produits par habitant tout en maximisant leur valorisation. La prévention, la sensibilisation et le développement de l'économie circulaire sont des leviers utilisés pour y parvenir.

Gestion des déchets et économie circulaire : les grandes étapes du SMICTOM

1994
Démarrage de la collecte sélective

1995
Création des déchèteries

2002
Promotion du compostage individuel

2010
Premier PLPDMA* et mise en place d'une redevance incitative

2011
Lancement de la démarche réemploi avec Emmaüs

2016
Labellisations Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage et Territoire à énergie positive pour la croissance verte

2020
Démarrage de la collecte des biodéchets par apport volontaire

2021
Rédaction de son diagnostic Economie Circulaire

2022
Fermeture du CSDND**
Labellisation Territoire Engagé pour la Transition Ecologique Economie circulaire

2023
Démarrage du nouveau centre de tri adapté à tous les emballages et papiers

*Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
** Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux

Quelques actions du SMICTOM en 2024

Promouvoir le tri et le zéro déchet

210 ateliers et rencontres organisés
5 500 personnes sensibilisées

Agir contre le gaspillage alimentaire

Campagnes de pesées menées dans plus de **51** structure
115 g de nourriture jetée par repas en début d'année
93 g à l'issus de la seconde campagne de pesée

Encourager le tri hors foyer

78 manifestations accompagnées
6 400 kits écopack distribués
3 événements écoresponsables labellisés en partenariat avec Eco Manifestations Alsace

Améliorer la qualité du tri

10 727 foyers sensibilisés dans le cadre d'une action en porte à porte (2023)
17 450 foyers sensibilisés à la suite d'un refus de collecte (2023)

Sensibiliser les plus jeunes

1 111 enfants sensibilisés aux bons geste de tri et à l'impact du gaspillage
51 animations organisées dans les établissements scolaire

Promotion des articles d'hygiène durables

141 familles ont testé les couches lavables grâce aux dispositif depuis 2019
535 foyers ont bénéficié d'une subvention

Promotion du compostage et du jardin naturel

44 sites de compostage partagé
Animation d'un réseau des référents de site et formation
649 enquêtes compostages (2023)

Le plan d'action développé par le SMICTOM dans le cadre du PLPDMA a permis d'atteindre et même de dépasser les objectifs fixés dès 2023. Ce résultat démontre l'investissement du SMICTOM sur la question de l'économie circulaire et en fait un acteur majeur pour le territoire du PETR sur cette question.

Comparaison entre les objectifs de la loi AGEC et les résultats du SMICTOM en 2024

	Objectif	Résultat
Déchets ménagers et assimilés	-15% entre 2010 et 2030	-19%
Valorisation matière	au moins 55% en 2020 et 65% en 2025	72%
Stockage	-50% de déchets stockés entre 2010 et 2025	-100%

Source : SMICTOM Alsace Centrale

COLLECTE DES DÉCHETS

481 kg/hab./an de déchets collectés en 2024, contre 595 kg de moyenne en France, soit un total de 63 110 t.
Cela correspond à une baisse de 19% par rapport à 2010.

Les déchèteries représentent 50% des déchets captés, contre 31% pour le porte-à-porte et 19% par apport volontaire.

ÉVOLUTION DES TONNAGES COLLECTÉS

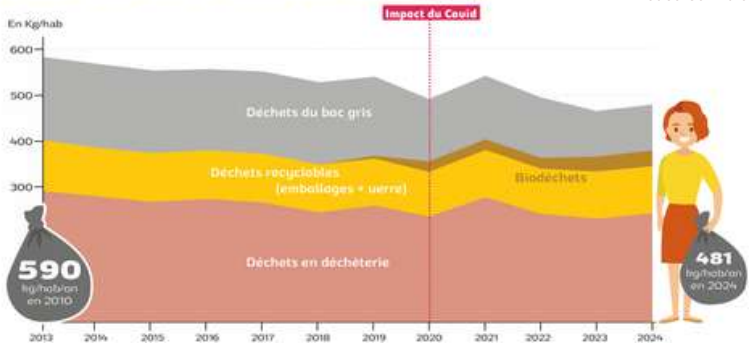

Source : SMICTOM Alsace Centrale

Le passage à 18 levées (redevance incitative) pour le bac gris en 2023 a permis de réduire de 24% la quantité d'ordures ménagères via un transfert de flux important vers les bornes biodéchets (+39%) et vers le bac jaune (+5%)

Répartition des quantités de déchets collectés par le SMICTOM en 2024 selon le mode de captage

	SMICTOM (kg/hab.)	Région Grand Est (kg/hab.)	France (kg/hab.)
Bac gris	101	210	246
Bac ou conteneur jaune	59	56	53
Conteneur à verre	45	37	34
Biodéchets	35	9	19
Déchèterie	241	252	243
Total	481	564	595

France et Grand Est : données 2021
Sources : SMICTOM Alsace Centrale
ADEME, La collecte des déchets par le service public en France en 2021
TRIDENT, Rapport d'analyse des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la région Grand Est en 2021

TRAITEMENT DES DÉCHETS

Depuis la fermeture du Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux du Heidenbuhl (Châtenois) en octobre 2022, 100% des déchets collectés sont valorisés. Le site est depuis en travaux afin de préparer sa renaturation et la construction d'une ferme solaire.

Avec 65% des emballages triés recyclés en France, le gisement d'emballages reste majoritairement confié à des recycleurs nationaux et le reste à des sociétés européennes. Au-delà de la pollution engendrée par le transport, se pose la question de conserver en intégralité ce gisement afin de créer une chaîne de valeur à l'échelle locale et nationale.

Le SMICTOM traite une partie des déchets via son centre de tri situé à Scherwiller.
Des prestataires extérieurs sont chargés de :

- La valorisation des biodéchets par méthanisation ;
- L'incinération des OMR et d'une partie des déchets ultimes ;
- La prises en charge en déchèteries des différentes filières non gérées par le SMICTOM.

Hiérarchie du mode de traitement des déchets

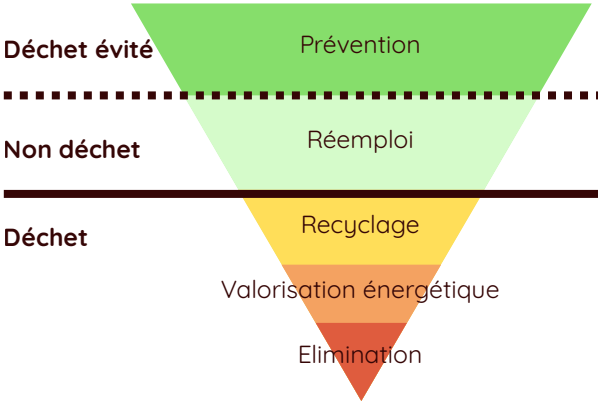

Traitement des déchets du SMICTOM Alsace Centrale (2024)

Source : SMICTOM Alsace Centrale

63 110 tonnes collectées

- 210 animations organisées
- ⅔ des foyers touchés par une action de sensibilisation

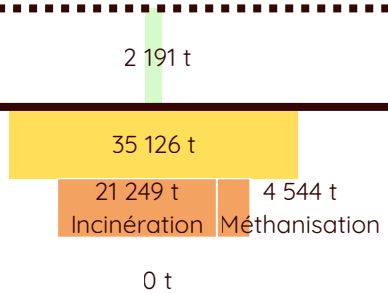

• Biodéchets

En 2023, le contenu de la poubelle grise pesait en moyenne 101 kg/hab./an, dont deux tiers de déchets pouvant être évités et/ou bénéficiant d'une offre de tri dédiée.
Les biodéchets arrivent à la première place des déchets composant les OMR avec 43 kg/hab./an et représentent de fait un enjeu majeur pour le SMICTOM.

Réorienter les biodéchets vers la bonne chaîne de valorisation permet :

- D'améliorer la qualité des sols grâce au compost ;
- De brûler moins de matières organiques qui réduisent l'efficacité de l'incinération à cause de leur humidité trop importante ;
- De produire du biogaz via la méthanisation.

Au-delà de rediriger les biodéchets vers les bornes dédiées, l'enjeu principal reste leur réduction. Pour ce faire, différentes actions sont prévues :

- Renforcer l'offre de prévention et de sensibilisation
- S'appuyer sur des leviers connexes, comme la santé ou l'économie
- Travailler avec les Communautés de communes sur le gaspillage alimentaire dans la restauration collective

Ces différentes actions s'inscrivent directement dans la charte d'engagement du Projet Alimentaire Territorial (PAT) portée par le PETR Sélestat Alsace Centrale et signée par le SMICTOM.

• Réemploi

Enjeu majeur pour le SMICTOM depuis de nombreuses années, le réemploi est notamment vu comme un levier pour réduire la production de déchets issus de la consommation nomade. Le SMICTOM mène des actions en ce sens depuis de nombreuses années (encourage le développement des écocups depuis 2005 et de la vaisselle réutilisable lors des manifestations), faisant du tri hors foyer et des manifestations écoresponsables l'un des piliers de son action.

Depuis janvier 2025, le tri sélectif hors foyer est obligatoire en France afin de valoriser ce gisement estimé à 6 % du tonnage total des emballages ménagers mis sur le marché (source : étude Gallileo pour Citeo, 2015). Dans le but de réduire ce tonnage, différentes solutions existent :

- Accompagner les acteurs de la vente à emporter (boulangeries, restaurants, boucheries...) dans le développement de contenants en verre réemployables et consignés pour remplacer les emballages jetables. Des initiatives nationales, comme « En boite le plat », qui existe depuis 2019, accompagnent professionnels et collectivités vers ce type de solution.
- Développer la consigne, afin de réduire l'utilisation de bouteilles ou encore de pots en plastique à usage unique. À ce titre, depuis juin 2025, le projet « ReUse » a été lancé à l'initiative de Citeo dans quatre régions test. Ce programme, co-construit entre industriels, distributeurs et opérateurs, vise à expérimenter à grande échelle l'utilisation d'emballages en verre réemployables et mutualisés.

• Les textiles sanitaires

Ils représentent 40 % des déchets résiduels du territoire. Le SMICTOM est à l'initiative d'un programme d'aides afin d'acquérir des articles d'hygiène lavables, comme des couches ou encore des culottes menstruelles.
A l'échelle du territoire, des initiatives voisines, comme celle de la Communauté de communes de la Vallée de Kaysersberg peuvent être reproduites : toutes les crèches de ce territoire utilisent des couches lavables, permettant de réduire la production de ce type de déchet.

Repair Café (Bassemberg, CCVV - Chatenois, CCST)

Allongement de la durée d'usage

Les repair cafés sont des ateliers gratuits où des bénévoles, qui ont une connaissance et une compétence de la réparation dans différents domaines, aident des particuliers à réparer ensemble des objets de tous les jours (vêtements, meubles, électroménagers, vélos, etc.).
Ces ateliers offrent un moment d'échange et de partage de connaissances, tout en participant à la réduction de la production de déchets.

Le territoire du PETR compte deux repair cafés, soutenus par le SMICTOM :

- Repair Café du Hahnenberg, présent dans la Communauté de communes de la Vallée de Villé
- Repair Café du Giessen, présent dans la Communauté de communes de Sélestat & Territoires

Ils animent des ateliers tous les mois dans une commune de leur territoire voire au-delà.

Repair café du Hannenberg
Source : SMICTOM Alsace Centrale

Association des Amis du Compostage et du Jardin en Centre Alsace (ACJCA) (Scherwiller, CCST)

Consommation responsable Recyclage

L'association, basée à Scherwiller, a vu le jour en 2009. Elle trouve son origine dans l'opération « A chacun son compostage » lancée en 2004 par le SMICTOM Alsace Centrale qui a permis de réunir des habitants du territoire souhaitant mettre à disposition leurs expériences et compétences sur le compostage.

L'objectif principal de l'association est de favoriser la valorisation des biodéchets et la préservation de la biodiversité en Alsace Centrale.
Composée de bénévoles, l'ACJA organise et anime des conférences et des ateliers et tient des stands d'informations lors des manifestations locales. Chaque année, plus de 3000 personnes sont ainsi sensibilisées à la réduction des déchets grâce aux techniques de jardinage naturel.

Stand de l'ACJCA
Source : SMICTOM Alsace Centrale

Déchets des activités économiques (DAE)

Les données concernant les DAE sont issues de l'observatoire des déchets de la Région. Elles ont été regroupées en deux catégories dans ce diagnostic :

- Les déchets des activités économiques non dangereux non inertes (données à l'échelle départementale) : le PETR étant composé de communes du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, le choix a été fait de présenter les données des deux départements
- Les déchets inertes du BTP (données à l'échelle régionale)

DÉCHETS DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES NON DANGEREUX NON INERTES

Production de DAEndni par secteur d'activité en 2019 (%)

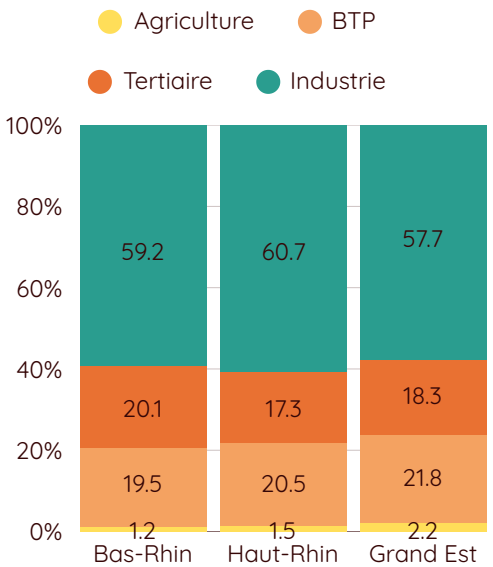

Source : Observation des Déchets d'Activités Economiques du Grand Est, AJBD, 2022

À l'échelle de la région, le secteur de l'industrie est celui qui produit le plus de DAEndni (57,7%).
Dans les départements alsaciens, la part est plus importante de 2 à 3 points.

L'extrapolation à l'échelle du territoire du PETR repose sur la part des emplois par secteurs d'activité en 2020 et sur la production de DAEndni par secteur d'activité en 2019.

La méthode est la suivante :

- On calcule le ratio "déchets/emploi" pour les territoires du Grand Est, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin et on fait la moyenne de ces ratios.
- On applique ces ratios à la répartition de l'emploi dans le territoire du PETR, puis on normalise pour obtenir le pourcentage en divisant chaque poids brut par le total.

Exemple : Pour le secteur de l'industrie :

- Dans le Grand Est :
  - 57.5% des DAEndni produits
  - 15% des emplois
  - → ratio : 57.7/15 = 3.85
- En Alsace :
  - 59.7% des DAEndni produits
  - 16% des emplois
  - → ratio : 59.7/16 = 3.73
- Moyenne de ces ratios : (3.73 + 3.85)/2 = 3.79
- L'industrie représente 23% des emplois du territoire du PETR :
  - On calcule en fonction du ratio : 23 x 3.79 = 87.17
  - Tous secteurs confondus on obtient : 129.7
- Part estimé des DAEndni produit par l'industrie dans le territoire du PETR :
  - 87.17/129.7 x 100 = 67.2

On estime donc que l'industrie produit 67.2% des DAEndni du territoire du PETR Sélestat Alsace Centrale.

Production estimée de DAEndni par secteur d'activité dans le territoire du PETR Sélestat Alsace Centrale (%)

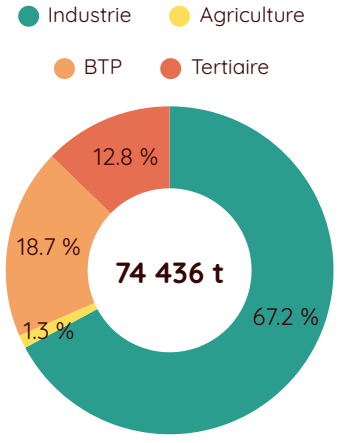

L'industrie est le principal producteur de DAEndni sur le territoire du PETR (67.2%), suivi par le BTP (18.7%). La part de l'industrie est supérieure de presque 10 points par rapport à la région Grand Est. Cela s'explique par la présence importante de ce secteur dans le territoire.

Les sous-secteurs d'activité sont également des facteurs à prendre en compte. A l'échelle de la région, deux sous-secteurs de l'industrie représentent plus de 60% des déchets produits par ce secteur :

- Fabrication alimentaire et à base de tabac, avec un gisement composé à près de 75% de biodéchets et de boues ;
- Travail du bois, industries du papier et imprimerie, dont le papier et le bois représente 65% du gisement et les boues 22%.

Quantité de DAEndni estimés produits en 2019 par secteur de l'industrie (Grand Est)

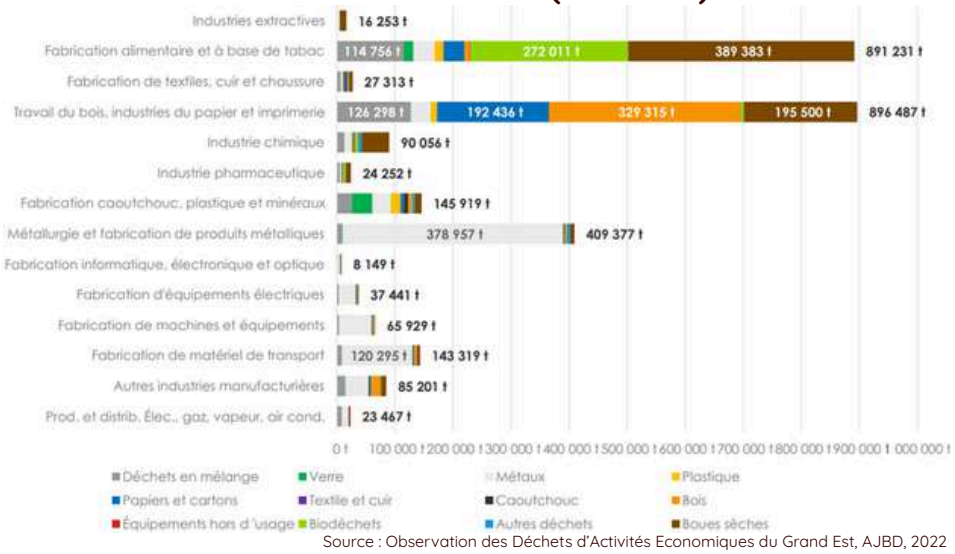

Source : Observation des Déchets d'Activités Economiques du Grand Est, AJBD, 2022

Ces deux sous-secteurs sont notamment représentés sur le territoire au travers de Schmidt Groupe et de Tereos, deux des principaux employeurs du territoire.
Cependant, les gros producteurs de déchets peuvent traiter une partie de ce gisement en l'utilisant par exemple comme source d'énergie. C'est notamment le cas pour Schmidt Groupe qui utilise ses rebus de bois afin d'alimenter une chaudière à biomasse pour chauffer ses bâtiments.

A l'échelle de la région, en 2019, 356 000 tonnes de DAEndni sont ainsi gérées in-situ, soit 7% du tonnage total.

Synthèse des données liées aux DAEndni en 2022

	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Région	PETR (par extrapolation)
Tonnages DAEndni produit	1 086 995 t Part dans la région : 21,5%	751 702 t Part dans la région : 14,8%	5 066 955 t	74 436 t
Tonnages DEAndni traité	535 042 t Part dans la région : 19,1%	442 032 t Part dans la région : 15,8%	2 789 736 t	40 223 t
Taux de valorisation matière et oragnique	74%	72%	75%	73%
Taux de valorisation énergétique	9%	15%	9%	12%

Source : Observation des Déchets d'Activités Economiques du Grand Est, AJBD, 2022

DÉCHETS INERTES DU BTP

Evolution des tonnages des déchets inertes produits par le BTP en région Grand Est entre 2018 et 2022

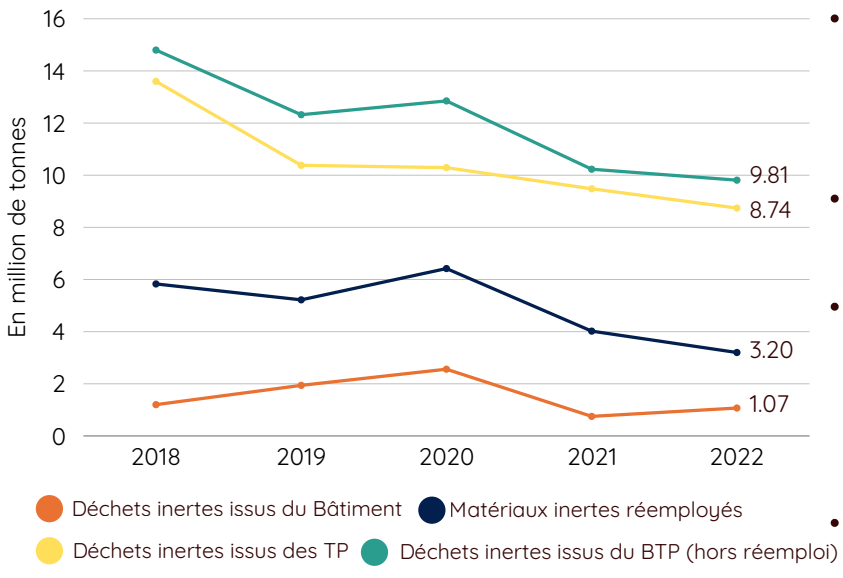

Source : Observation des Déchets issus de Chantiers du Bâtiment et des Travaux Publics du Grand Est, RECONVERING SARL, 2022

Les déchets inertes du BTP constituent le principal gisement de déchets :

- Entre 2018 et 2022, les déchets inertes issus du BTP ont diminué de plus de 33%, pour un total qui atteint 9.81 Mt hors réemploi.
- 86% du tonnage provient de chantiers issus des travaux publics.
- 3.20 Mt de matériaux inertes issus des travaux publics ont été réemployés, soit 23% du total des matériaux et déchets produits sur les chantiers du BTP en 2022.
- La majorité de ce tonnage est composé de terres et matériaux meubles non pollués

Répartition estimée des tonnages de déchets inertes en région Grand Est en 2022 issus...

...des Travaux Publics

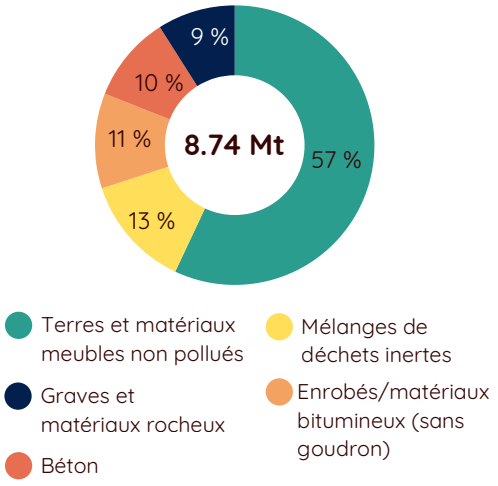

...du Bâtiment hors démolition

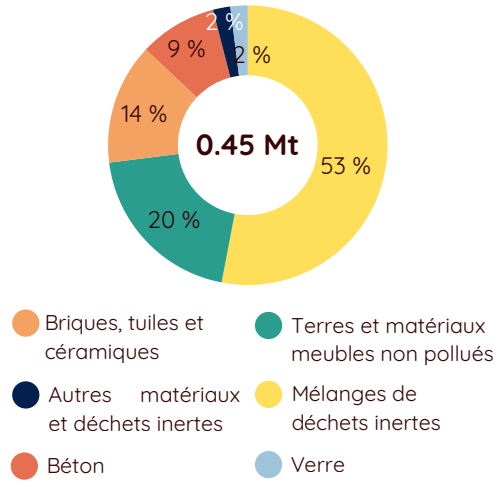

...de la démolition de bâtiments

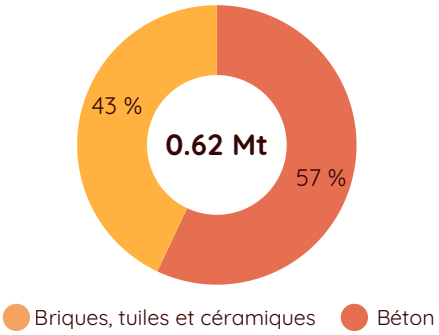

Source : Observation des Déchets issus de Chantiers du Bâtiment et des Travaux Publics du Grand Est, RECONVERING SARL, 2022

Synthèse de la production de déchets produits par le BTP sur le territoire du Grand Est, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin en 2022

	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Région
Déchets inertes (hors réemploi)	2.06 Mt Part dans la région : 21%	1.36 Mt Part dans la région : 14%	9.81 Mt
Déchets non dangereux non inertes	0.08 Mt Part dans la région : 20%	0.06 Mt Part dans la région : 15%	0.4 Mt
Déchets dangereux	0.021 Mt Part dans la région : 21%	0.014 Mt Part dans la région : 14%	0.1 Mt
Matériaux inertes réemployés	N.C.	N.C.	3.2 Mt

Source : Observation des Déchets issus de Chantiers du Bâtiment et des Travaux Publics du Grand Est, RECONVERING SARL, 2022

Le secteur du BTP est un levier d'action essentiel pour réduire la production globale de déchets. La convention régionale pour le déploiement de l'économie circulaire dans l'acte de construction (signée entre la région, l'Etat et 4 organisations professionnelles du BTP) reprend les actions menées et à mener pour favoriser le développement de l'économie circulaire dans le BTP. On retrouve notamment, dans le volet gestion des déchets, une attention particulière pour la sensibilisation et l'information des acteurs de la filière :

- Le développement de la connaissance sur les quantités de granulats recyclés ;
- La création d'un centre de ressources et d'une application afin d'orienter les déchets vers les bonnes filières pour une meilleure valorisation ;
- Un travail sur l'analyse des flux en entreprises afin d'améliorer et faciliter la gestion des déchets.

Déchets du BTP et objectifs du SRADDET

	Données 2022	Objectifs 2031
Valorisation matières et énergétique	78%	79%
Réduction de la production de déchets	15%	15% par rapport à 2016
Taux de réemploi	28%	16%

Les objectifs portés par le SRADDET concernant les déchets du BTP sont presque tous atteints ou dépassés.

Le plan d'action se concentre notamment sur :

- Réduire la production de déchets grâce au développement du réemploi et en favorisant les matériaux éco-conçus ;
- Valoriser ces déchets en privilégiant la réutilisation et le recyclage des terres et matériaux et des déchets mélangés et en rendant automatique le recyclage des bétons et des enrobés.

Synoptique des déchets inertes en Grand Est en 2022

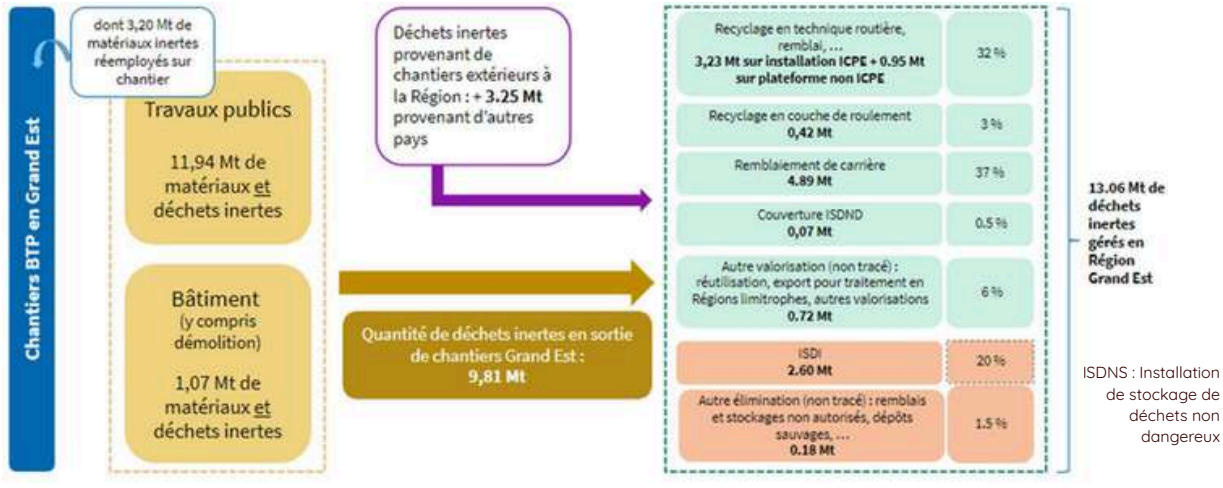

Source : Observation des Déchets issus de Chantiers du Bâtiment et des Travaux Publics du Grand Est, RECONVERING SARL, 2022

LES FILIÈRES À RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DU PRODUCTEUR

Définition et objectifs

PRINCIPE ET FONCTIONNEMENT

La responsabilité élargie du producteur (REP) est un dispositif selon lequel les acteurs économiques (fabricant, distributeur ou importateur) sont responsables de l'ensemble du cycle de vie du produit qu'ils mettent sur le marché.
L'objectif est double :

- Valoriser les déchets ;
- Inciter à l'écoconception des produits.

En France, on compte 24 filières REP opérationnelles ou en cours de déploiement, regroupant des grandes familles de produits. Tout producteur mettant sur le marché des produits soumis à la responsabilité élargie du producteur a le choix entre un système individuel ou une structure collective (éco-organisme) pour gérer la vie du produit. Dans les deux cas, un agrément de l'Etat est obligatoire.

Frise chronologique du déploiement des filières REP en France

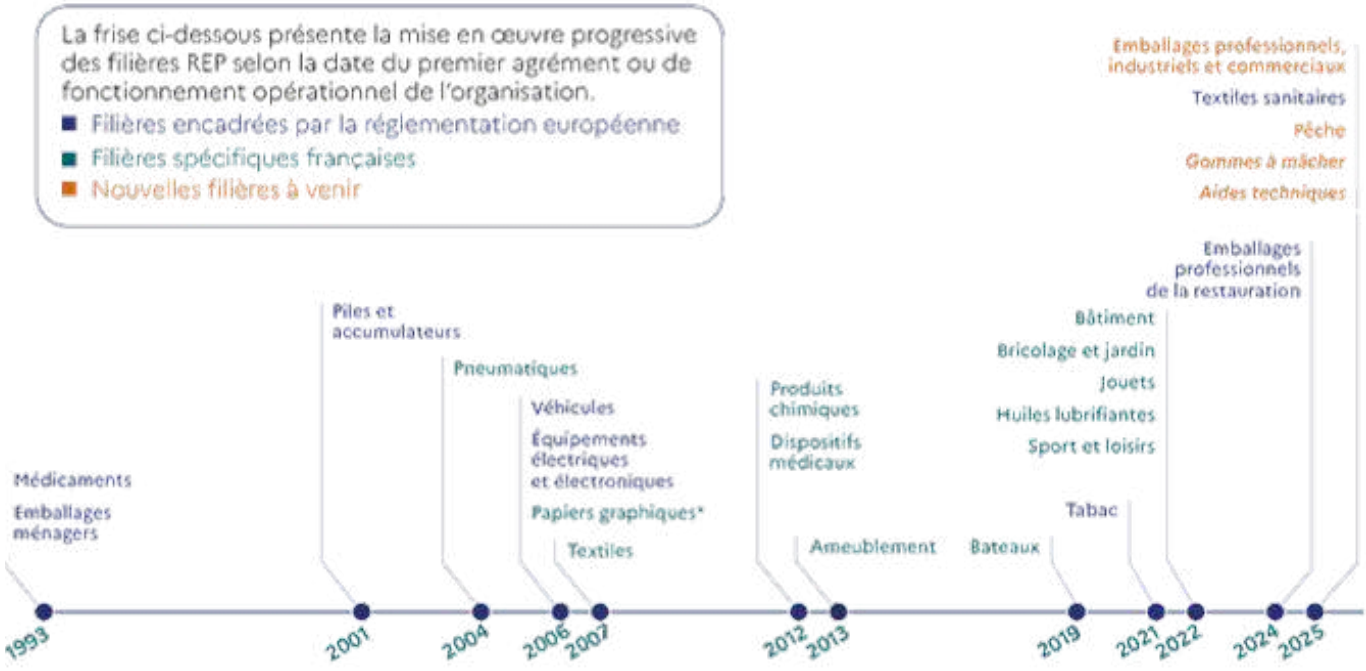

*Fusion de la filière Papiers graphiques avec la filière des Emballages ménagers en 2024

Source : filieres-rep.ademe.fr/principe-et-reglementation/fonctionnement

Le financement des opérations de prévention et de gestion des déchets par les éco-organismes repose sur deux modèles :

- Modèle contributif ou financier : l'éco-organisme récolte les éco-contributions auprès des producteurs afin de les redistribuer aux collectivités ou aux opérateurs qui assurent la fin de vie des produits ;
- Modèle opérationnel : l'éco-organisme récolte les éco-contributions des producteurs et utilise les fonds pour contractualiser avec des prestataires la gestion des produits.

L'écocontribution : intégrer le recyclage dans l'ADN de son produit

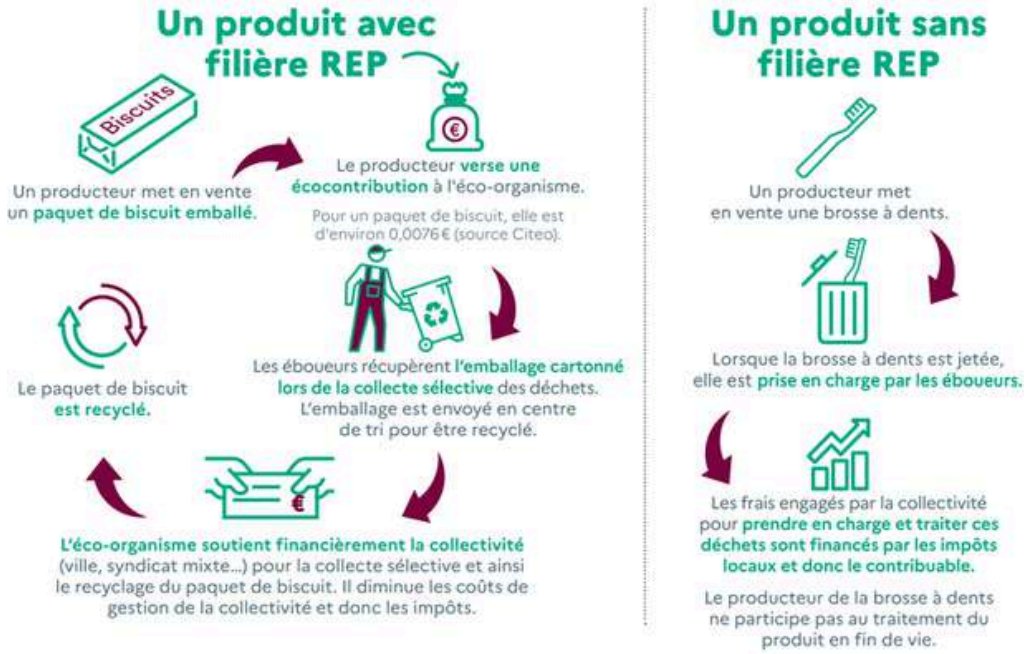

Source : Décryptons : les filières REP, Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires, 2023

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) a fait évoluer les modalités de mise en œuvre de la REP, qui ne se limite plus à la gestion des déchets, mais à tous les cycles de vie du produit. Des objectifs de réemploi et de réparation sont aujourd'hui intégrés dans les différentes filières.

LES LIMITES DES FILIÈRES REP

En juin 2024, l'Inspection Générale de l'Environnement et du Développement durable (IGEDD) a rendu un rapport commandé par la Première ministre Élisabeth Borne sur les « performances et la gouvernance des filières à responsabilité élargie du producteur », faisant ressortir des limites aux filières REP. D'autres problèmes ont pu être mis en évidence lors d'entretiens menés dans le cadre de ce diagnostic.

• Des performances contrastées

Le système des REP a permis de mieux collecter les produits en fin de vie, passant de 44 à 60% entre 2010 et 2020. Cependant, cette évolution est hétérogène entre les filières :

- **Inégalité entre les filières** : collecte quasi totale des pneumatiques et dispositifs médicaux contre moins d'un tiers pour les textiles.
- **Recyclage encore limité** : le taux de recyclage stagne à 50% depuis 2015, avec des disparités fortes entre les filières.
- **Manque d'harmonisation** : montants très variables de l'éco-contribution entre les produits, tarification variables et floues. Certaines éco-contributions sont visibles lors de l'achat, d'autres non.
- **La hiérarchie des modes de traitement est peu respectée** : les éco-organismes, qui doivent prendre en compte tout le cycle de vie des biens produits, concentrent la grande majorité de leurs actions vers le recyclage des produits. Cela va à l'encontre de la loi AGEC qui est venue élargir les objectifs et missions des filières REP en contribuant à la prévention des déchets, l'écoconception, l'allongement de la durée de vie des produits, le réemploi, la réutilisation et la réparation.

• Un système de gouvernance critiquable

- Les éco-organismes sont des sociétés privées agréées par les pouvoir publics. Ces organismes sont constitués de professionnels de la filière, en particulier de grands groupes, à qui l'Etat a confié une mission d'intérêt général : réduire les déchets et la fin de vie de produits qu'ils mettent eux-mêmes sur le marché. Cette situation peut aboutir à de **possibles conflits d'intérêts** : les entreprises cherchent à produire plus tout en minimisant les coûts liés à la vie des produits. A titre d'exemple, la gouvernance de Citeo, l'éco-organisme chargé de la filière REP pour les papiers graphiques et les emballages ménagers, est notamment composée de huit grands groupes industriels (comme Coca-Cola, L'Oréal ou encore Danone) et six grands enseignes du commerce et de la distribution (telles que Carrefour, Coopérative U ou Intermarché).

- **Un manque de concurrence entre éco-organismes** : dans de nombreuses filières, la concurrence entre éco-organismes est quasi inexistante. Les petites entreprises sont donc contraintes d'y adhérer par défaut, sans réelle compréhension des modalités ni véritable écoute de leurs besoins.

- **Des difficultés supplémentaires pour les petites entreprises** qui manquent de connaissances et de moyens humains et financiers pour faire face à leurs obligations. De nombreux artisans peinent à se mettre en conformité avec la loi par manque de temps ou de solutions dédiées. La REP Bâtiment est vue comme un levier vers plus de circularité, mais de nombreux artisans voient la contribution comme une charge financière injuste au vu du service proposé par les différents éco-organismes, notamment pour la collecte des déchets. Cela a des conséquences concrètes, comme dans la filière peinture, où les petits artisans, faute de points de collectes sur le territoire, peuvent être amenés à stocker des pots de peintures dans conditions inadaptées, favorisant le risque de pollution des sols, plutôt que de les recycler.

LES CHIFFRES DE LA REP EN 2023

152 Mt de produits mis sur le marché	**12.6 Mt** de produits et déchets collectés	**26** éco-organismes agréés, dont 6 sur plusieurs filières	**25** systèmes individuels agrées
2.3 Md € d'éco-contributions perçues par les éco-organismes	**927 M €** versés aux collectivités par les éco-organismes	**8.2 Mt** de déchets recyclés	**413 kt** de produits et emballages réemployés ou réutilisés

Source : Les chiffres de la responsabilité élargie du producteur, ADEME, 2025

Les filières REP sur le territoire

Les points de collecte des filières REP sur le territoire du PETR Sélestat Alsace Centrale en 2024

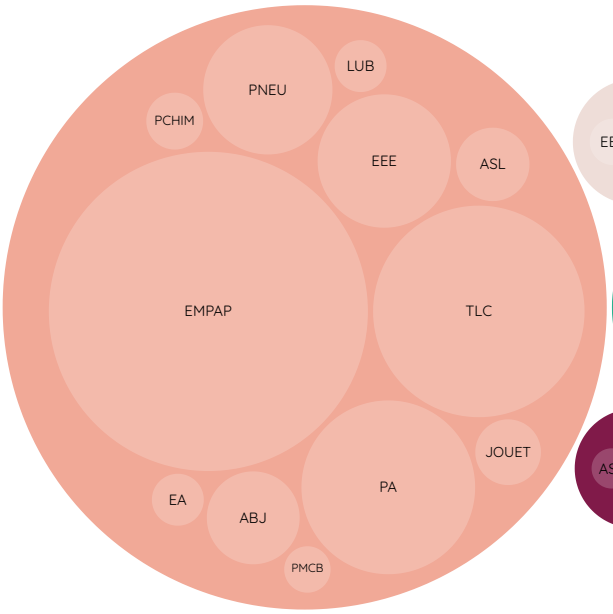

443 points de collecte ou de reprise des déchets

8 points d'apport de service réparation

68 points d'apport pour le réemploi

7 points de réparation

Sources : EO-ALIAPUR, EO-BATRIBOX, EO-CITEO, EO-COREPILE, EO-CYCLEVIA, EO-ECODDS, EO-ECOLOGIC, EO-ECOMAISON, EO-ECOSYSTEM, EO-OCAB, EO-OCAD3E, EO-REFASHION & EO-SOREN

ABJ - Articles de bricolage et de jardin
ASL - Articles de sport et de loisirs
EA - Eléments d'ameublement
EEE - Équipements électriques et électroniques
EMPAP - Emballages ménagers et papiers graphiques
JOUET - Jouets
LUB - Huiles lubrifiantes ou industrielles
PA - Piles et accumulateurs
PCHIM - Contenus et contenants des produits chimiques
PMCB - Produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment
PNEU - Pneumatiques
TLC - Textiles d'habillement, linges de maison et chaussures

Répartition des points de collecte selon la filière REP sur le territoire du PETR Sélestat Alsace Centrale en 2024

Filière REP	Nombre de points de collecte
Emballages ménagers et papiers graphiques (EMPAP)	189
Textiles d'habillement, linges de maison et chaussures (TLC)	83
Piles et accumulateurs (PA)	56
Equipements électriques et électroniques (EEE)	38
Pneumatiques (PNEU)	31
Articles de bricolage et de jardin (ABJ)	17
Articles de sport et de loisirs (ASL)	13
Jouets (JOUET)	9
Eléments d'ameublement (EA)	6
Contenus et contenants des produits chimiques (PCHIM)	6
Huiles lubrifiantes ou industrielle (LUB)	5
Produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment (PMCB)	4
Total	**457**

La très grande majorité des points recensés et des filières REP présentes sur le territoire sont liés à la collecte des déchets. Cela montre le manque d'investissement dans la réparation et le réemploi par les filières REP.

- 62 des 68 points d'apport pour le réemploi, sont des points d'apport volontaire publics dédiés aux vêtements ;
- Sur les 443 points de collecte des déchets, 189 sont propres à la filière des emballages ménagers et papiers graphiques (EMPAP), dont 113 points d'apport volontaire de verre et 76 pour les emballages.

13 filières comptent au moins un point de collecte sur le territoire du PETR Sélestat Alsace Centrale. La Communauté de communes de Sélestat est celle qui compte le plus de points de collecte :

- CC de la Vallée de Villé : 65 points ;
- CC du Val d'Argent : 78 points ;
- CC du Ried de Marckolsheim : 91 points ;
- CC de Sélestat & Territoires : 223 points.

Trois filières REP concentrent plus des deux tiers des points de collecte :

- Emballages ménagers et papiers graphiques : 189 points ;
- Textiles d'habillement, linges de maison et chaussures : 83 points ;
- Piles et accumulateurs : 56 points.

Les professionnels ont accès à environ un quart des points de collecte, soit 120 points dont 3 dédiés. Cependant, il faut nuancer ce chiffre :

- Les modalités de dépôts sont propres à chaque structure, qui peuvent plus ou moins faciliter ou accepter les déchets.
- 56 sont liés à la filière des piles et accumulateurs (PA), qui récupère en très grande majorité des piles portables et des batteries via des petits points de collecte présents dans des grandes enseignes. Arrive en second la filière des pneumatiques avec 30 points dédiés.

On ne compte que quatre points de collecte liés à la filière des produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment sur le territoire et 6 pour les contenus et contenants des produits chimiques.

Les trois points de collecte dédiés aux professionnels sont tous de la filière des équipements électriques et électroniques (EEE), et permettent uniquement de récolter des lampes et des petits équipements professionnels.

Accessibilité des points de collecte selon le statut sur le territoire du PETR Sélestat Alsace Centrale en 2024

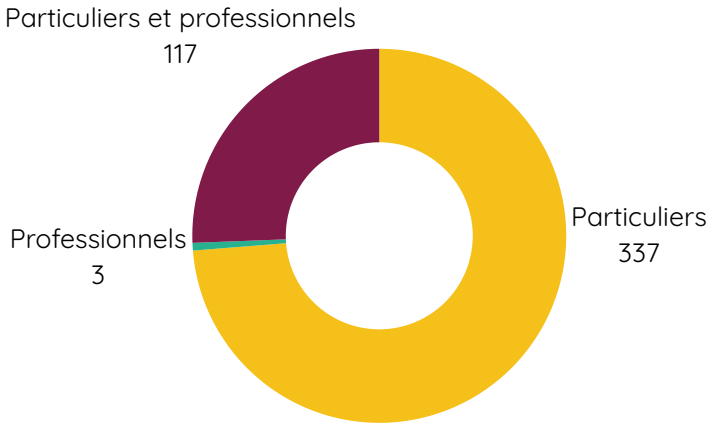

Sources : EO-ALIAPUR, EO-BATRIBOX, EO-CITEO, EO-COREPILE, EO-CYCLEVIA, EO-ECODDS, EO-ECOLOGIC, EO-ECOMAISON, EO-ECOSYSTEM, EO-OCAB, EO-OCAD3E, EO-REFASHION & EO-SOREN

Les enjeux pour le territoire

- **Soutenir les petites entreprises afin de faciliter la collecte des déchets**, les collectivités peuvent mettre en place une aide logistique auprès des artisans. Cependant, cela pose un problème : la collectivité assume alors un coût pour un service que l'éco-organisme aurait dû assurer, bien qu'il perçoit des éco-contributions pour le faire.

- **Pousser vers plus de réemploi et de réparation,** en mobilisant les acteurs politiques du territoire pour faire évoluer la réglementation des filières REP.

ATLAS DES ACTEURS DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

04

LE POIDS ÉCONOMIQUE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Les entreprises et les emplois liés à l'économie circulaire ont été identifiés selon la méthode construite par l'Observatoire régional des déchets et de l'économie circulaire en Occitanie (ORDECO) en 2020 . Cette méthode se base sur les codes EPA des entreprises et identifie deux catégories :

- **Les activités circulaires** : regroupe les entreprises dont l'intitulé correspond pleinement à l'économie circulaire (ex. location de biens, traitement des déchets, réparation d'ouvrages)
- **Les activités circularisantes** : ce sont les entreprises intégrants potentiellement l'économie circulaire (ex: architecture, fabrication et réparation de pneumatiques, travaux de démolition...)

Dans ce diagnostic, les activités circularisantes sont données à titre indicatif, afin de permettre d'avoir une vision sur les emplois potentiels liés à l'économie circulaire. Cependant, ces activités n'ont pas été cartographiées par volonté d'intégrer uniquement les structures menant pleinement des actions en lien avec l'économie circulaire. De fait, une autre catégorie a été ajoutée :

- **Les acteurs de l'économie circulaire**, composée des structures recensées comme menant des actions en lien avec l'économie circulaire, par exemple une entreprise produisant des biens éco-conçus.

Les emplois liés à l'économie circulaire

En 2023, le territoire compte 937 emplois circulaires et circularisants, soit environ 3.4% de l'emploi total du territoire.
Les emplois circularisants ont connus une baisse significative depuis 2006, avec 40% d'emplois en moins. A l'inverse, les emplois circulaires ont progressé de plus de 120%, passant de 236 à 522. Cette tendance montre qu'aujourd'hui, les activités circulaires emploient plus que les activités circularisantes, permettant de mettre en avant des secteurs porteurs pour l'économie et l'emploi du territoire : réparation, entretien...

Les emplois circulaires et circularisants dans le PETR Sélestat Alsace centrale

	2006	2014	2023	Evolution 2006-2023	Part des emplois
Emplois circulaire	236	349	522	+ 121 %	1.9 %
Emplois circularisants	686	454	415	-40 %	1.6 %
Total	922	803	937	+ 1.6 %	3.4 %

Source : URSSAF -nombre d'établissements employeurs et effectifs salariés du secteurs privé, par commune x APE (2006-2023)

L'allongement de la durée d'usage et le recyclage sont les piliers les plus représentés parmi les emplois circulaires et circularisants. Dans la méthodologie de l'ORDECO, recyclage et gestion des déchets ne prennent pas le même sens :

- Recyclage : activités de préparation et réutilisation des matières premières issues de la gestion des déchets dans la fabrication.
- Gestion des déchets : toute activité liée à la collecte, au tri, au traitement des déchets.

Répartition des emplois circulaires et circularisants par piliers de l'économie circulaire

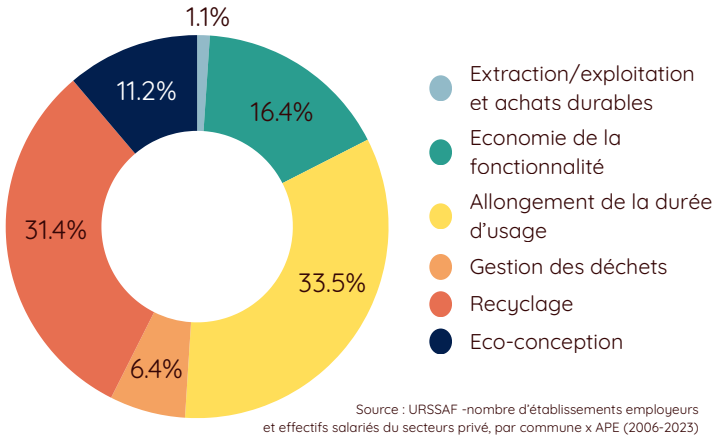

Source : URSSAF -nombre d'établissements employeurs et effectifs salariés du secteurs privé, par commune x APE (2006-2023)

Le taux élevé lié au recyclage s'explique par l'importance de l'industrie sur le territoire. Ce secteur d'activité regroupe de nombreuses activités circularisantes auxquels le recyclage a été associé en raison du potentiel élevé de ces activités dans ce domaine.

Des critiques peuvent néanmoins être émises. Des activités peuvent être rattachées à plusieurs piliers. C'est notamment le cas de l'industrie, où le potentiel en éco-conception est fort. Il faut également noter que les piliers de la consommation responsable et de l'EIT ne sont pas présents puisqu'ils ne correspondent pas à des activités données.

La comparaison entre les quatre Communautés de communes du territoire montre une certaine homogénéité du poids de l'économie circulaire. Seule celle du Ried de Marckolsheim possède plus de 5% de ses emplois liés à l'économie circulaire.

Les emplois circulaires et circularisants dans les Communautés de communes du PETR Sélestat Alsace centrale en 2023

	Emplois circulaires	Emplois circularisants	Total	Part des emplois
CC de Sélestat	304	229	533	3.2%
CC du Ried de Marckolsheim	147	83	230	5.1%
CC de la Vallée de Villé	27	67	94	3.9%
CC du Val d'Argent	44	36	80	2.2%

Source : URSSAF -nombre d'établissements employeurs et effectifs salariés du secteurs privé, par commune x APE (2006-2023)

Les autres acteurs du territoire

Connaître le nombre d'emplois lié à cette catégorie est plus difficile, les chiffres précis pour chaque structure étant inconnus, donnés dans une fourchette ou communiqués par la structure elle-même. Les valeurs qui seront données sont donc minorées. Le recensement provient de sorties de terrain, d'ateliers et d'entretiens avec les acteurs du territoire. Cette catégorie n'est pas exhaustive et demande à être complétée.

Le territoire possède néanmoins un tissu d'acteurs menant des actions en matière d'économie circulaire dense et diversifié.

Nombre d'actions menées par les structures recensées par pilier de l'économie circulaire

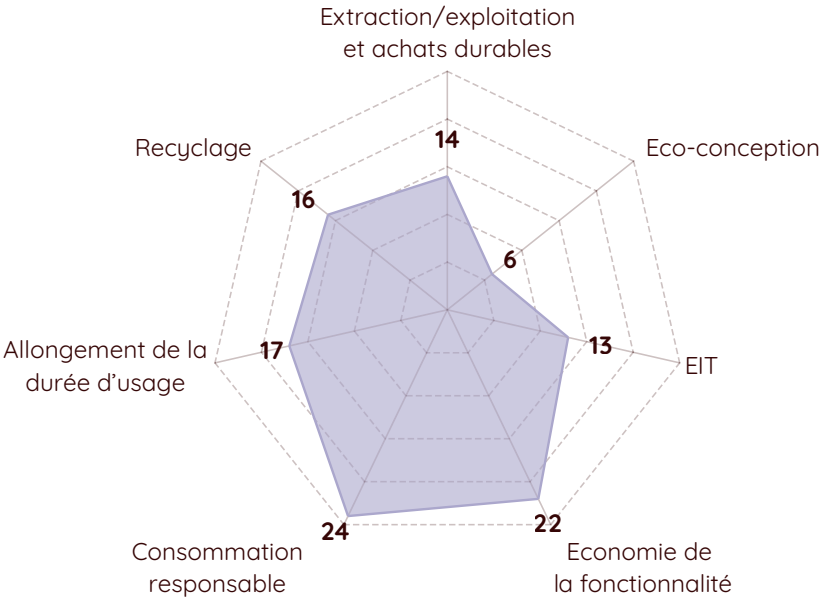

Lors de la rédaction du présent diagnostic, plus de 70 structures menant des actions en matière d'économie circulaire ont pu être recensés en plus des 383 établissements recensés selon la méthode de l'ORDECO.

Une grande diversité de secteur d'activité est représentée, avec des acteurs économiques majeurs du territoire comme par exemple le groupe Schmidt, comptant plus de 1500 salariés répartis sur les sites de Lièpvre et Sélestat. La présence de structures privées et publiques, de toutes tailles, démontrent que l'économie circulaire n'est pas un frein au développement économique, et peu même au contraire participé au développement de la structure. Des actions simples peuvent être menées pour inscrire sa structure dans l'économie circulaire, comme une consommation responsable. C'est ce pilier qui concentre aujourd'hui le plus d'actions menées par les structures recensées sur le territoire du PETR. L'éco-conception reste cependant marginale, avec seulement 6 actions recensées, possiblement du fait d'une méconnaissance des actions des entreprises dans ce secteur.

CARTOGRAPHIE DES ACTEURS DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

PETR SÉLESTAT ALSACE CENTRALE

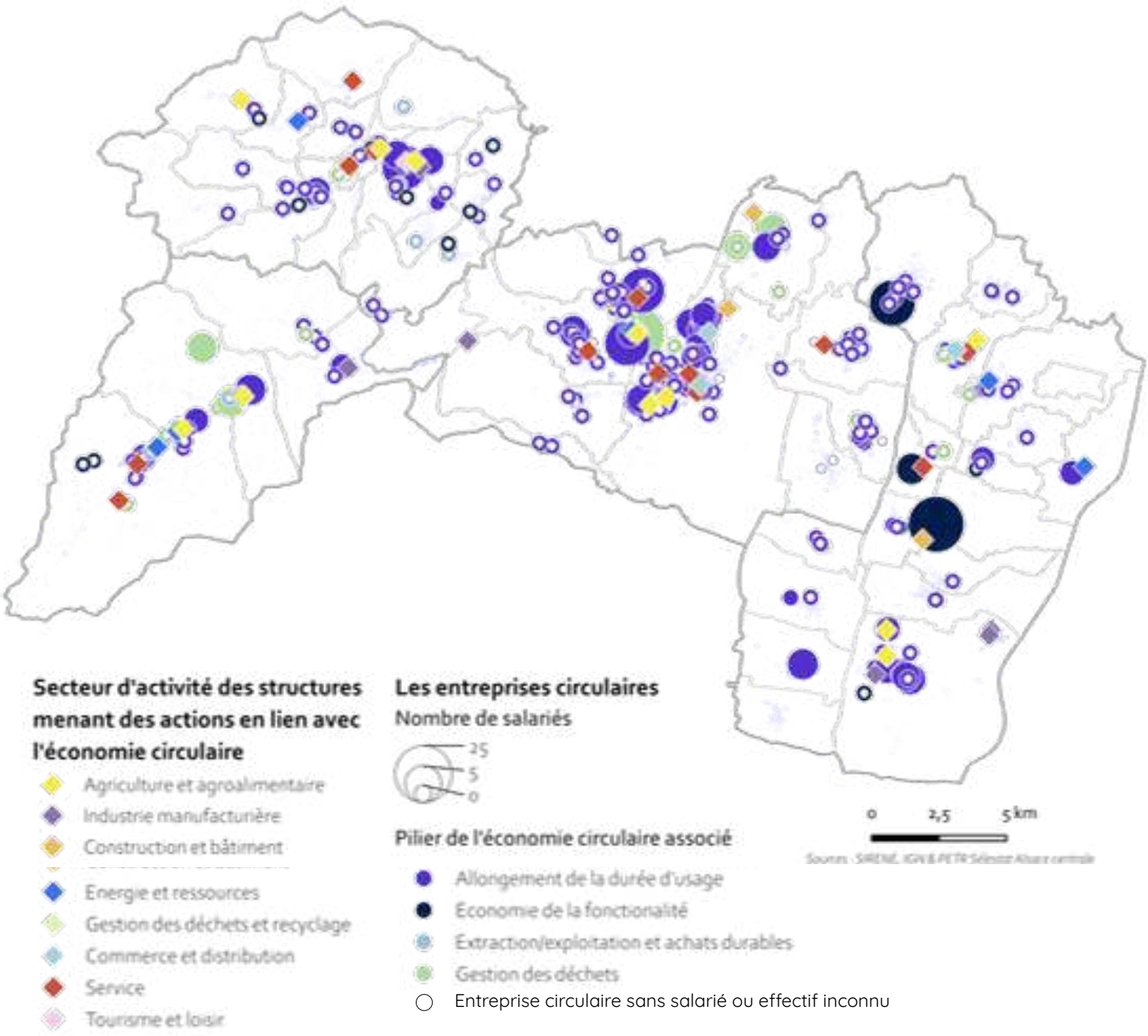

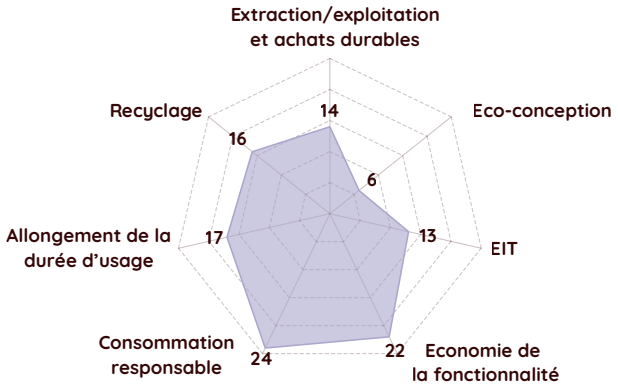

Nombre d'actions menées par les structures recensées par pilier de l'économie circulaire

L'élaboration de la carte se divise en deux parties :

- L'identification des entreprises circulaires selon la méthode construite par l'ORDECO (2020), qui croise la base SIRENE de l'INSEE et une liste d'activités correspondant aux piliers de l'économie circulaire. Cette liste n'intègre pas les secteurs de l'agriculture, aquaculture, sylviculture, énergie, transports et déchets radioactifs.
- Le recensement des structures menant des actions d'économie circulaire. Ces structures sont reprises dans un tableau où leurs actions sont associées aux piliers correspondant. Le recensement provient du terrain de stage, d'ateliers et d'entretiens avec les acteurs du territoire. Il n'est pas exhaustif.

CARTOGRAPHIE DES ACTEURS DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SÉLESTAT

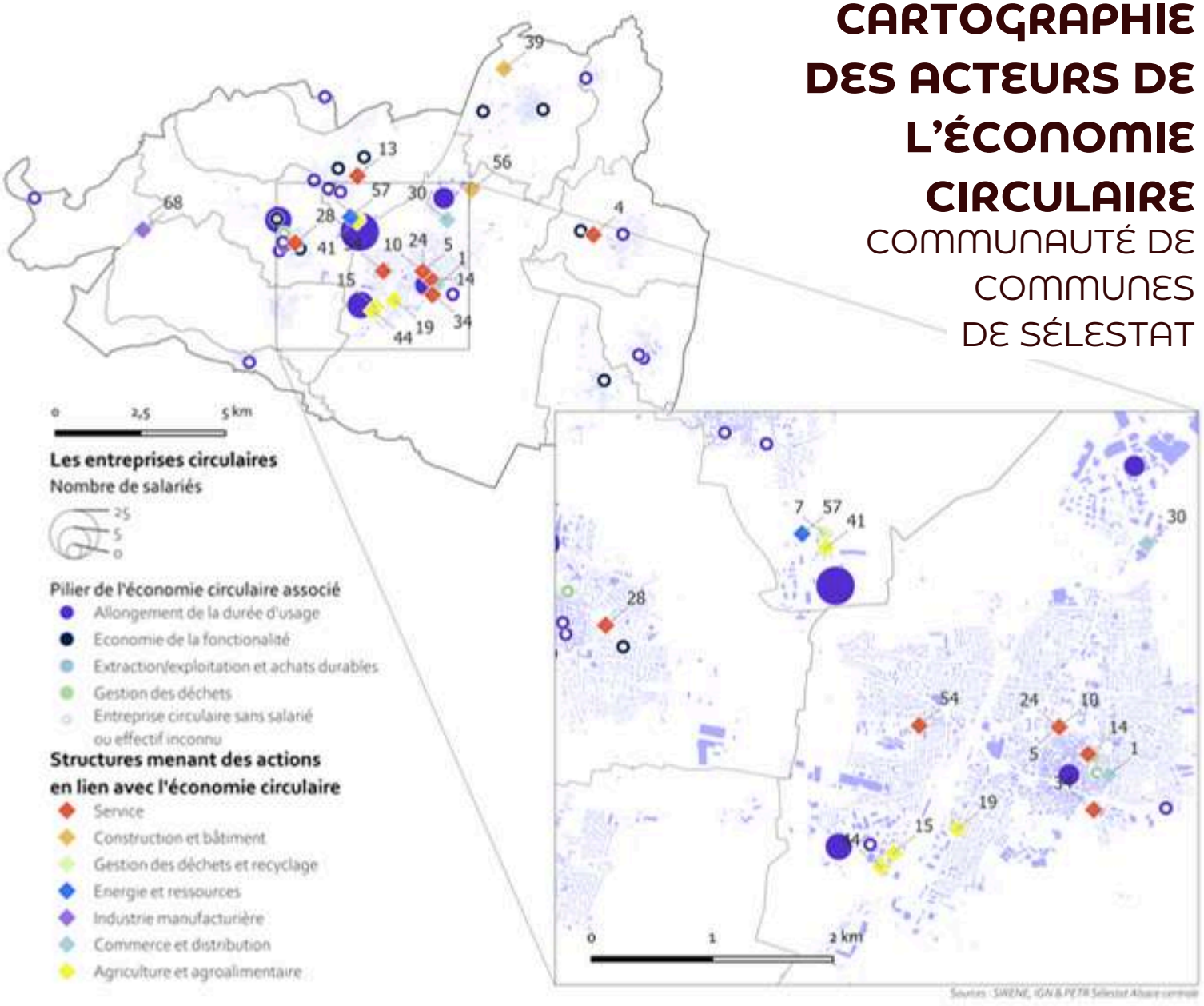

	Nom acteur	Pilier(s) associé(s) aux actions menées
1	Digitalsace	
4	Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace Centrale	
5	Communauté de communes Sélestat & Territoires	
7	SMICTOM Alsace Centrale	
10	AC.TIONS	
13	Emmaus Scherwiller	
14	Ecomanifestations Alsace	
15	ADAPEI papillons Blancs / ESAT Sélestat	
19	Le p'tit marché paysan	
24	PETR Sélestat Alsace Centrale	
28	Repair café du Hannenberg	
30	Intermarché Sélestat	
34	Médiathèque Intercommunale de Sélestat	
39	VVK Recyclage	
41	Amis du Compostage et du Jardin de Centre Alsace	
44	VINS PEPINS	
54	Ludothèque Sélest'	
56	Sablières Leonhart	
57	GASEO Développement	
68	Rossmann	

Extraction/exploitation et achats durables
Eco-conception
Ecologie Industrielle et Territoriale
Economie de la fonctionnalité
Consommation responsable
Allongement de la durée d'usage
Recyclage

Méthodologie

L'élaboration de la carte se divise en deux parties :

- L'identification des entreprises circulaires selon la méthode construite par l'ORDECO (2020), qui croise la base SIRENE de l'INSEE et une liste d'activités correspondant aux piliers de l'économie circulaire. Cette liste n'intègre pas les secteurs de l'agriculture, aquaculture, sylviculture, énergie, transports et déchets radioactifs.
- Le recensement des structures menant des actions d'économie circulaire. Ces structures sont reprises dans un tableau où leurs actions sont associées aux piliers correspondant. Le recensement provient du terrain de stage, d'ateliers et d'entretiens avec les acteurs du territoire et des contributions des EPCI. Il n'est pas exhaustif.

CARTOGRAPHIE DES ACTEURS DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE VILLÉ

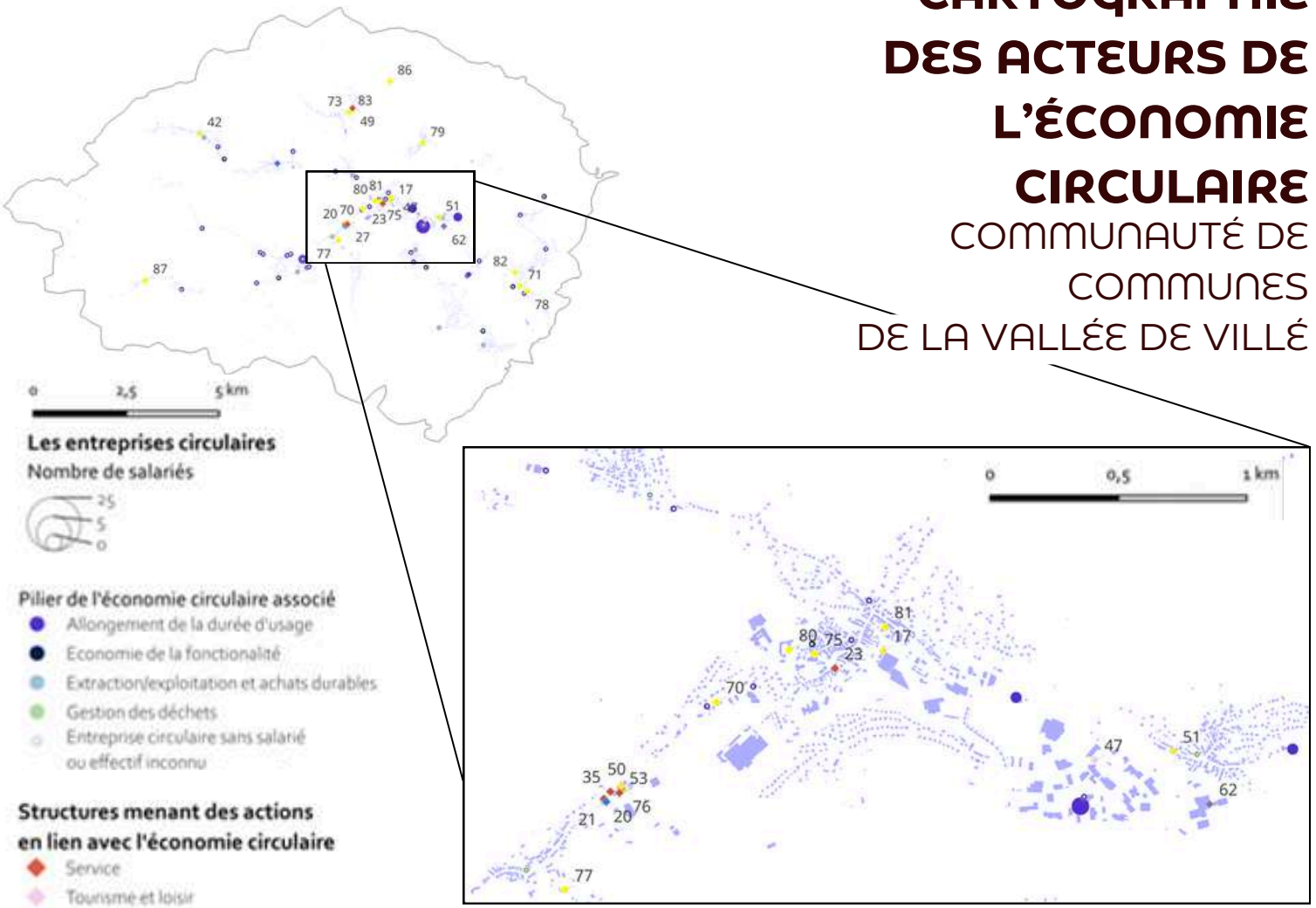

Id	Nom acteur	Piliers associés aux actions
17	Ferme et Compagnies	
20	Communauté de Communes de la Vallée de Villé	
21	Energiessen	
23	Office du tourisme de la Vallée de Villé	
27	Repair Café du Giessen	
35	Médiathèque Vallée de Villé	
42	Délices du Chênesire	
47	Association décibulles	
49	Ecoterritoire	
50	Juval	
51	Les Arboriculteurs et Bouilleurs de Cru de la Vallée de Villé	
53	Fablab L'inspirateur	
62	Burkert	
70	Syndicat des apiculteurs de la Vallée de Villé	
71	Kurz un Guet	
72	Chaufferie/Réseau de chaleur intercommunal	
73	ECHO'VAL	
74	Association des producteurs fermiers de montagne	
75	L'Aspérule	
76	Communauté de communes et MJC	
77	Les Délices de Joséphine	
78	BOCALECOLO	
79	Utilisation du Stuck (Chez Hans, Gite les cerisiers, Echoval)	
80	L'entraide - Vestiaire solidaire	
81	Cigognes et Merveilles	
82	Luludou	
83	Suzanne et moi	
84	Vannerie d'Alsace	
85	Distillerie Nusbaumer	
86	Ferme Lindgrube	
87	Ferme Humbert - Gaec les aviats	

Méthodologie

L'élaboration de la carte se divise en deux parties :

- L'identification des entreprises circulaires selon la méthode construite par l'ORDECO (2020), qui croise la base SIRENE de l'INSEE et une liste d'activités correspondant aux piliers de l'économie circulaire. Cette liste n'intègre pas les secteurs de l'agriculture, aquaculture, sylviculture, énergie, transports et déchets radioactifs.
- Le recensement des structures menant des actions d'économie circulaire. Ces structures sont reprises dans un tableau où leurs actions sont associées aux piliers correspondant. Le recensement provient du terrain de stage, d'ateliers et d'entretiens avec les acteurs du territoire et des contributions des EPCI. Il n'est pas exhaustif.

CARTOGRAPHIE DES ACTEURS DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL D'ARGENT

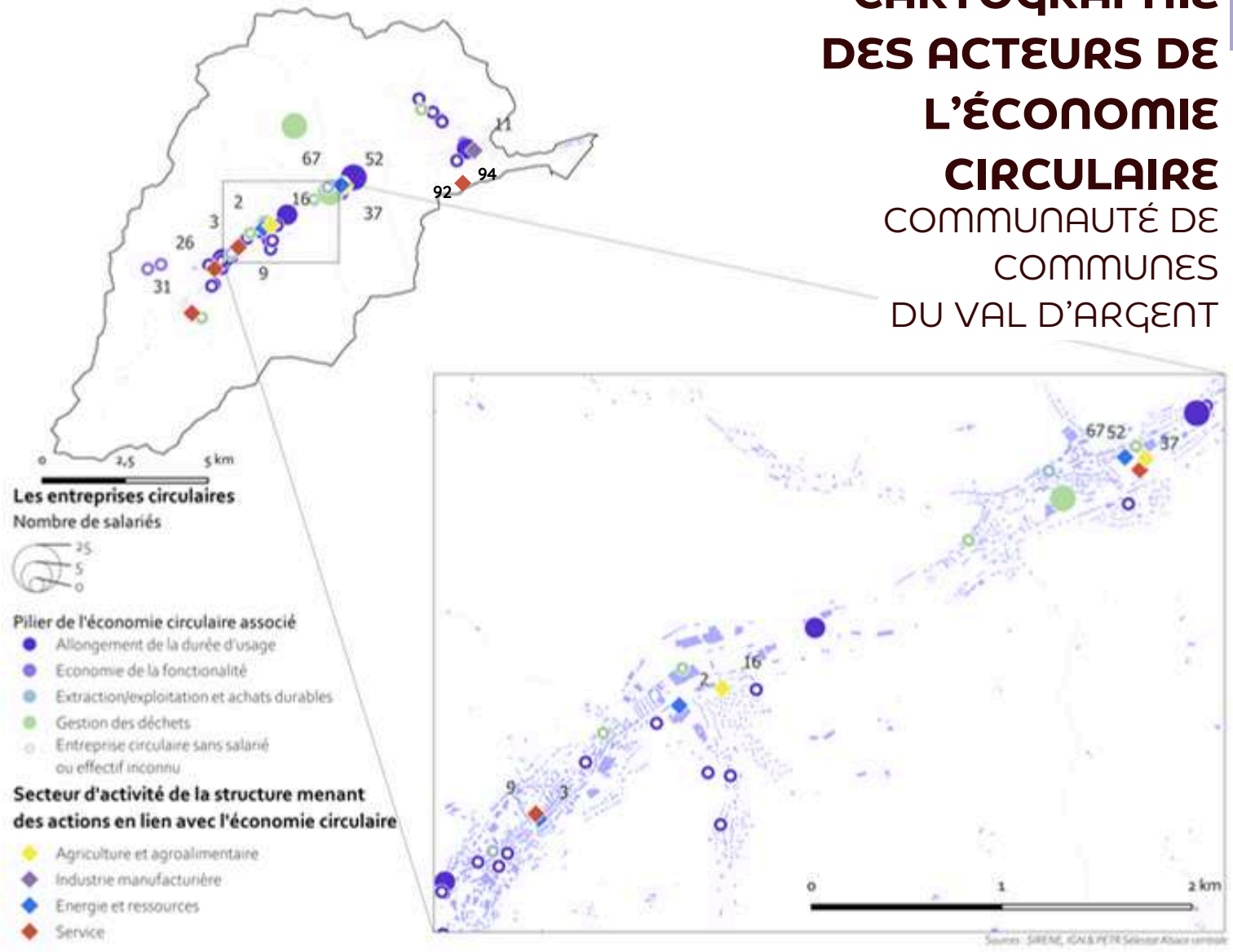

	Nom acteur	Pilier(s) associé(s) aux actions menées
2	Enerios	
3	Bois d'Argent / PNR BdV / CCVA	
9	Tiers Lieux des gouttes d'eau du Val d'argent	
11	Schmidt Groupe	
16	Corne et Carotte	
26	ESAT Les Tournesols	
31	Poupipou	
37	Médiathèque du Val d'Argent	
52	Un Jardin Passionnément	
67	Communauté de communes du Val d'Argent	
92	Valorécup	
94	Burger et CIE	

- Extraction/exploitation et achats durables
- Consommation responsable
- Eco-conception
- Allongement de la durée d'usage
- Ecologie Industrielle et Territoriale
- Recyclage
- Economie de la fonctionnalité

Méthodologie

L'élaboration de la carte se divise en deux parties :

- L'identification des entreprises circulaires selon la méthode construite par l'ORDECO (2020), qui croise la base SIRENE de l'INSEE et une liste d'activités correspondant aux piliers de l'économie circulaire. Cette liste n'intègre pas les secteurs de l'agriculture, aquaculture, sylviculture, énergie, transports et déchets radioactifs.
- Le recensement des structures menant des actions d'économie circulaire. Ces structures sont reprises dans un tableau où leurs actions sont associées aux piliers correspondant. Le recensement provient du terrain de stage, d'ateliers et d'entretiens avec les acteurs du territoire et des contributions des EPCI. Il n'est pas exhaustif.

CARTOGRAPHIE DES ACTEURS DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU RIED DE MARCKOLSHEIM

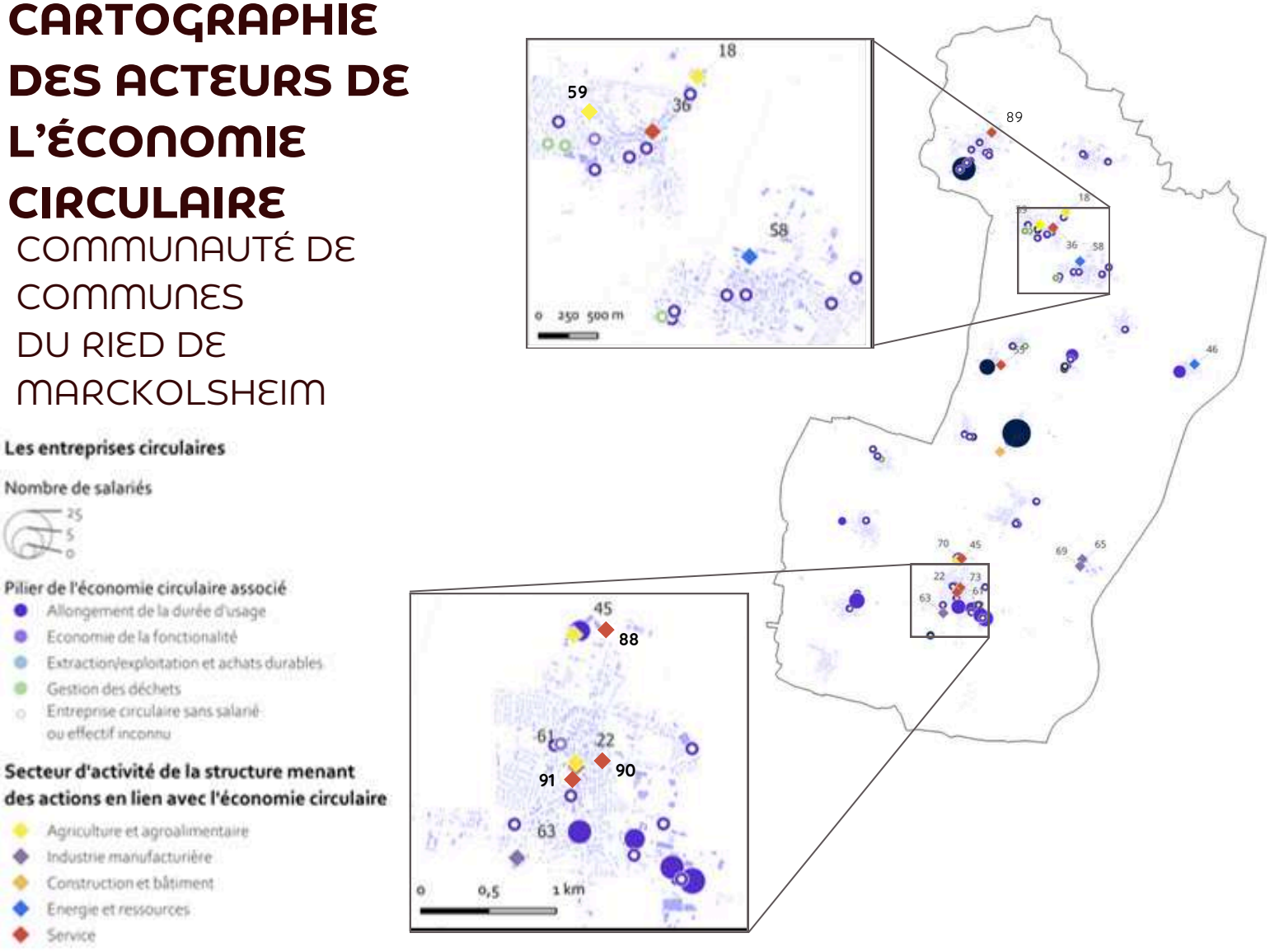

Id	Nom acteur	Piliers associés aux actions
18	Jardins de Gaia	
22	Communauté de communes du Ried de Marckolsheim	
36	Médiathèque du Grand Ried	
45	Pomme et Chou	
46	Commune de Schoenau	
55	Ludo'Ried	
58	Ried Energie	
59	Huilerie Oléa	
60	Jehl TP	
61	Obstgàrde	
63	Pim Industrie	
65	Jungbunzlauer	
69	Tereos	
88	La friperie du Ried	
89	Kevin Ferrailleur épaviste	
90	La Bouilloire, Maison culturelle de Marckolsheim	
91	Office de Tourisme du Grand Ried	

Extraction/exploitation et achats durables
Eco-conception
Ecologie Industrielle et Territoriale
Economie de la fonctionnalité
Consommation responsable
Allongement de la durée d'usage
Recyclage

Méthodologie

L'élaboration de la carte se divise en deux parties :

- L'identification des entreprises circulaires selon la méthode construite par l'ORDECO (2020), qui croise la base SIRENE de l'INSEE et une liste d'activités correspondant aux piliers de l'économie circulaire. Cette liste n'intègre pas les secteurs de l'agriculture, aquaculture, sylviculture, énergie, transports et déchets radioactifs.
- Le recensement des structures menant des actions d'économie circulaire. Ces structures sont reprises dans un tableau où leurs actions sont associées aux piliers correspondant. Le recensement provient du terrain de stage, d'ateliers et d'entretiens avec les acteurs du territoire et des contributions des EPCI. Il n'est pas exhaustif.

PARTENAIRES ET RELAIS DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Dans une démarche d'économie circulaire, il est essentiel de s'appuyer sur un réseau de partenaires et de relais déjà engagés dans cette transition. Ces acteurs, qu'ils soient locaux, régionaux ou nationaux, jouent un rôle clé pour développer, accompagner, soutenir et relayer les initiatives. Cette partie met en lumière les principales structures mobilisables afin de renforcer et pérenniser les actions menées à l'échelle locale et régionale.

Echelle locale et régionale

Réseau Collectif Grand Est
→ Réseau des acteurs du Grand Est qui œuvrent ou souhaitent œuvrer en faveur d'un développement économique s'inscrivant dans l'économie circulaire.

Programme CLIMAXION - Région Grand Est
→ Programme de financements et d'accompagnements techniques autour de la transition écologique et de l'économie circulaire.

SMICTOM d'Alsace Centrale - Basé à Scherwiller
→ Soutien aux projets permettant la prévention à la source des déchets ménagers et assimilés

Collectivités et groupements de collectivités (Communautés de communes, PETR)
→ Développement de démarches d'achats responsables, intégrant l'économie circulaire
→ Structuration d'une dynamique locale autour de l'économie circulaire
→ Appui aux acteurs économiques locaux, facilitation des synergies

Alsace Synergies
→ Association de collectivités créée avec l'appui de Territoire d'Energie Alsace. Elle pour objet de soutenir le développement de l'autoconsommation collective (accompagnement de projets, Personne Morale Organisatrice).

Chambre de commerce et d'industrie - Alsace Eurométropole - Basée à Strasbourg
→ Accompagnement des entreprises industrielles pour développer les projets en matière d'ECI

Chambre des Métiers d'Alsace - Basée à Strasbourg
→ Accompagnement des entreprises artisanales pour développer les projets en matière d'ECI

Association Initiatives durables - Basée à Strasbourg
→ Animation de réseaux et de conseils autour de l'économie responsable auprès de l'ensemble des acteurs économiques (entreprises et territoires)

Ecooparc - Basée à Muster
→ Développement de démarches territoriales de coopération et accompagnement de projets

Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace Centrale - Basée à Muttersholtz, CCST
→ Accompagnement et ingénierie en démarches territoriales et participatives

Association POUPIPOU - Basée à Sainte Marie Aux Mines, CCVA
→ Promotion de l'économie circulaire auprès des entreprises, associations et collectivités
→ Déploiement de la démarche et de la plateforme TY WASTE ALSACE CENTRALE, qui met en relation les associations, entreprises et collectivités pour valoriser leurs offres et demandes de ressources

VALORECUP - Basée à Lièpvre, CCVA
→ Plateforme de revente des matériaux et stocks des entreprises à destination d'autres entreprises, particuliers et associations

SYNTHÈSE & PERSPECTIVES

05

SYNTHÈSE

Atouts

- **Des acteurs locaux moteurs et innovants :**
  - SMICTOM Alsace Centrale, un acteur investi sur l'économie circulaire concernant les déchets ménagers et assimilés ;
  - Réseau d'industriels AC:TIONS permettant de développer l'EIT et de sensibiliser ses membres aux enjeux de l'économie circulaire ;
  - Acteurs de l'économie sociale et solidaire (Emmaüs, ADAPEI, etc.), moteurs pour le développement du réemploi, de l'insertion et de l'économie circulaire sur le territoire ;
  - Tissu associatif et citoyen dynamique, sensible aux enjeux de transition (Fabrique à projets, Gouttes d'eau du Val d'Argent, Maison de la Nature, Fablab L'inspirateur, repair café…) ;
  - Acteurs moteurs dans le secteur du BTP : VVK, JEHL ;
- **Des espaces existants pour initier à l'économie circulaire** (Tiers Lieux, Repair Café, Fab Lab…) ;
- **Forte identité régionale et attachement au terroir**, facilitant la consommation locale et les circuits courts;
- **Territoire d'industrie** : diversité des secteurs permettant le développement de l'économie circulaire sur plusieurs piliers (réemploi, écoconception, EIT…).

Faiblesses

- **Une thématique encore peu connue** de la population et de nombreux élus et acteurs économiques ;
- **Manque de visibilité et de structuration des initiatives existantes** (nécessité de compléter et suivre la cartographie du présent diagnostic) ;
- **Les leviers liés aux collectivités** (achats durables, développement économique…) **sont peu développés** par manque de temps et de ressources humaines dédiées ;
- **Présence d'une multitude de petites et moyennes entreprises**, rendant difficile un accompagnement adapté au développement de l'économie circulaire ;
- **Manque de structuration et d'accessibilité des filières REP** pour les petites entreprises et artisans ;
- **Agriculture encore fortement dépendante de l'industrie agroalimentaire et consommatrice de ressources** (intrants, eau, énergie).

Opportunités

- **Volonté de nombreux acteurs économiques** rencontrés de s'emparer de ces questions ;
- **Sensibilité croissante des habitants** aux circuits courts, au zéro déchet et à l'économie sociale et solidaire ;
- **Rareté et hausse des coûts des ressources** : incitation naturelle à optimiser et développer des alternatives locales ;
- **Enjeu de souveraineté territoriale** : sécuriser l'approvisionnement en matières et énergie ;
- **Évolutions réglementaires rapides et soutien croissant des politiques publiques.**

Menaces

- **Coût encore trop important** pour certains projets circulaires (investissements initiaux élevés) par rapport aux alternatives linéaires ;
- **Concurrence internationale et instabilité politique** pouvant fragiliser certaines filières locales émergentes ;
- **Une économie circulaire encore trop dépendante de l'ESS et du bénévolat**, au risque de freiner la structuration de filières économiques viables et compétitives.

Des disparités fortes entre les communautés de communes (économie et démographie), pouvant freiner la mise en œuvre d'une stratégie commune et accentuer les inégalités territoriales, ou être un facteur de complémentarités.

PERSPECTIVES

Des opportunités organisationnelles

Révision du Plan Climat Air Energie Territorial

La révision du Plan Climat Air Energie Territorial pour l'intégrer au Schéma de cohérence territorial valant plan climat air énergie territorial (SCoT valant PCAET), est une opportunité pour intégrer l'économie circulaire dans la planification écologique et dans l'aménagement du territoire.

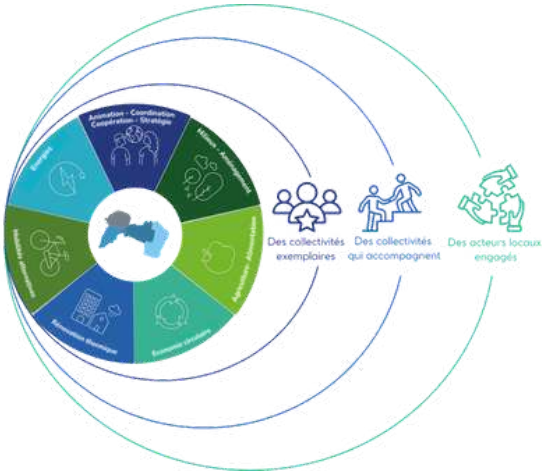

Le projet d'aménagement stratégique et le document d'orientation et d'objectifs arrêtés en décembre 2025 intègrent ainsi l'économie circulaire de manière explicite, dans les axes visant à "préserver les ressources du territoire" (AXE 2) et à "organiser le développement économique" (AXE 3).

Un axe du programme d'actions (AXE 4) est également dédié au développement de l'économie circulaire, dans ses différentes composantes (stratégie territorial, achats durables, développement économique, consommation responsable, prévention des déchets)

Stratégies de transition des Communautés de communes

L'économie circulaire pourra également être intégrée dans les stratégies de transition écologique portées par chacune des communautés de communes du territoire, avec l'appui des référentiels "Territoire Engagé pour la Transition Ecologique". Ces stratégies portent notamment sur l'exemplarité interne des administrations (politiques d'achats, évènementiel responsable, budgets verts, prévention des déchets), ainsi que sur la capacité des collectivités à coopérer avec les acteurs économiques de leurs territoire pour construire ensemble des pratiques et des filières plus durables.

Les feuilles de route de transition écologique des communautés de communes sont annexées au programme d'actions du SCoT valant PCAET sous forme de "Fiches contributions".

Révision du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assmiliés

En 2025, les 4 communautés de communes du territoire et le PETR ont également contribué à la révision du Programme Local de Prévention des déchets ménagers et Assimilés porté par le SMICTOM d'Alsace Centrale.

La trajectoire et les actions proposées par le PLPDMA rejoignent en effet la volonté commune des collectivités d'Alsace Centrale de développer l'économie circulaire, en agissant sur les pratiques de production et de consommation dès le début de la chaine de valeur dans la perspective de limiter l'impact du territoire et de ses acteurs sur la consommation des ressources dont ils dépendent.

La mise en œuvre du PLPDMA impliquera une démarche active des collectivités d'Alsace Centrale, qui les fera également progresser dans l'atteinte de leurs objectifs propres de transition écologique. Les actions du PLPDMA ont ainsi elles aussi été intégrées au programme d'actions du SCoT valant PCAET.

STRATEGIE ECONOMIE CIRCULAIRE

La stratégie pour développer l'économie circulaire sur le territoire s'organise autour de 5 axes :

Développer la culture locale de l'économie circulaire

→ Soutenir et faire connaitre les actions déjà portées sur le territoire en matière d'économie circulaire, à travers la promotion du présent diagnostic et de ses résultats, et la poursuite et le renforcement du soutien déjà apporté à plusieurs de ces actions (actions du PLPDMA, Projet Alimentaire Territorial, soutien au réseau AC:TIONS, Fabrique à projets…).

→ Développer les actions de communication, sensibilisation, visites et ateliers découverte pour faire connaitre les initiatives portées sur le territoire et développer la connaissance des enjeux liés à l'économie circulaire (tensions sur les ressources, solutions et leviers d'actions locaux…).

Déployer les leviers internes des collectivités

→ Développer les actions internes aux administrations des collectivités territoriales et de leurs groupements autour de la commande publique et des achats durables, de l'évènementiel et du numérique responsable et de la prévention des déchets, en lien avec la mise en oeuvre de la loi AGEC.

Accompagner les acteurs économiques

→ Relayer et appuyer les accompagnements existants portée par la chambre des métiers et de l'artisanat, la chambre de commerces et d'industrie, en ciblant plus particulièrement les petites et moyennes industries du territoire.

→ Co-construire un dispositif d'émergence de projets territoriaux avec la Fabrique à Projets.

→ Renforcer la coopération entre acteurs institutionnels, associatifs et de l'économie sociale et solidaire.

Développer les filières locales durables

→ Soutenir la structuration et l'optimisation des filières à enjeux du territoire identifiées dans le cadre du diagnostic (industrie, BTP, bois, ESS…)

Soutenir la consommation responsable

→ Développer les actions de communication, sensibilisation et soutien aux pratiques de consommation responsable auprès des habitants du territoire, dans la perspective d'encourager la réutilisation, le réemploi et l'économie de la fonctionnalité.

PROGRAMME D'ACTIONS

Cette stratégie est déclinée sous la forme d'un programme d'actions reprenant les axes stratégiques précédent et principalement intégré dans l'Axe 4 du SCoT valant PCAET arrêté fin 2025 :

Les autres axes du programme d'actions, et plus particulièrement l'Axe 1 "Construire ensemble la transition écologique du territoire" et l'Axe 3 "Renforcer l'agriculture durable et faciliter l'accès à une alimentation saine et de proximité", dédié à la mise en oeuvre du Projet alimentaire territorial, viennent également nourrir les ambitions stratégiques du territoire en matière d'économie circulaire.

4.1. Déployer une stratégie territoriale d'économie circulaire

Sous axes / actions	Porteur	Descriptif de l'action	Cible(s) visées - publics concernés	Moyens à mettre en œuvre	Partenaires	Résultats attendus	Indicateur clé
Développer et déployer une stratégie pour soutenir l'économie circulaire	PETR SMICTOM EPCI	Sur la base du diagnostic Economie circulaire réalisé en 2025, déployer une stratégie pour continuer à soutenir l'économie circulaire sur le territoire : - renforcer et faire connaitre les projets déjà actifs - développer une culture locale de l'économie circulaire, de ses enjeux et de ses acteurs locaux (rencontres thématiques, journées d'échange) - renforcer la coopération entre acteurs institutionnels, associatifs et de l'économie sociale et solidaire - développer un observatoire de la mobilisation des ressources territoriales et du développement économique - intégrer la question des ressources comme facteur d'aide à la décision dans le déploiement de projets	Collectivités Entreprises Associations Citoyens	Frais d'animation en interne 1 ETP dédié	Région Grand Est, CCI, CMA, Réseau AC:TIONS, Fabrique à projets	Réduction de la consommation de ressources	Bilan annuel de la mise en œuvre de la stratégie
Animer, suivre et mettre en oeuvre le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)	SMICTOM	Animer, suivre et mettre en œuvre le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés. Sensibiliser, faire évoluer les comportements et favoriser l'émergence de solutions concrètes de prévention et de réemploi, en articulation avec les autres démarches de transition écologique du territoire. Animer le réseau d'acteurs et partenaires du territoire, ainsi que la Commission consultative d'élaboration et de suivi CCES. Suivre les indicateurs de réalisation propres au PLPDMA	Habitants, collectivités, entreprises et associations	Moyens humains (7 ETP) Frais de communication, soutien aux expérimentations et projets innovants, investissements dans des équipements	partenaires du PLPDMA	réduire la production de déchets à la source	Evolution de la production de DMA par habitants (kg.hab/an) evolution de la production d'OMR par habitat (kg/hab./an) Evolution des apports en déchèterie (kg/hab/an)

4.2. Intégrer des critères durables dans les achats publics et les finances locales

Sous axes / actions	Porteur	Descriptif de l'action	Cible(s) visées - publics concernés	Moyens à mettre en œuvre	Partenaires	Résultats attendus	Indicateur clé
Porter une politique d'achats responsable	EPCI SMICTOM	Développer et appliquer des critères et clauses environnementales dans les achats publics Accompagner les communes dans la réalisation de leurs cartographies/ segmentation des achats et dans la priorisation de leurs cibles en matière d'achat durable Relayer les obligations de la loi AGEC auprès des acheteurs locaux Développer un guide pratique des solutions et fournisseurs locaux permettant de répondre aux obligations de la loi AGEC.	Administration générale des collectivités	Mobilisation des acheteurs	GT achats durables CNFPT	réduction de l'impact environnemental des dépenses publiques.	% de marchés et d'achats publics intégrant des clauses et critères environnementaux (en €)
Identifier et prioriser les dépenses orientées vers la transition écologique	EPCI SMICTOM	Animer un groupe de travail intercollectivités pour développer les analyses budgétaires type "budget vert". Développer ces analyses en amont de la préparation budgétaire afin d'orienter les pistes de décision.	Administration générale des collectivités	Mobilisation des services finance	GT Budgets Verts	réduction de l'impact environnemental des dépenses publiques.	Budget associé à la politique TE (€/hab/an/EPCI)
Développer les pratiques numériques responsables	EPCI SMICTOM	Développer des actions de formation et de sensibilisation au numérique responsable. Développer l'agilité numérique des agents et leur capacité d'adaptation à l'évolution des technologies et pratiques. Animer un Groupe de Travail intercollectivités autour des pratiques numériques responsables	Administration des collectivités	Mobilisation des agents utilisant le numérique	Groupe de travail numérique responsable	réduction de l'impact environnemental lié aux pratiques numériques	Nombre d'agents formés
Optimiser la gestion des déchets des collectivités	EPCI Communes	Mettre en place le tri renforcé dans les bâtiments communaux (salles polyvalentes, écoles, mairies). Réduire l'usage de jetables dans les espaces publiques et les manifestations communales. Développer des filières de réemploi pour le mobilier et le matériel communal (ressourceries, dons aux associations) Sensibiliser les agents communaux à l'exemplarité en matière de réduction des déchets Développer la mutualisation de matériaux communaux ou intercommunaux (broyeur, biflux ..)	Communes, services techniques municipaux, intercommunalités	Mobilisation des services techniques et acquisition de matériel spécifique ou mutualisé.	SMICTOM Services techniques Eco-manifestation Alsace Emmaus Scherwiller (Ethiloc)	Réduction des apports en déchèterie issus des services communaux Optimisation des coûts liés à la gestion des déchets pour les communes.	% de bâtiments communaux / intercommunaux équipés pour le tri. Volume de mobilier ou matériel communal réemployé.

4.4. Développer les filières locales durables

Sous axes / actions	Porteur	Descriptif de l'action	Cible(s) visées - publics concernés	Moyens à mettre en œuvre	Partenaires	Résultats attendus	Indicateur clé
Soutenir la structuration et l'optimisation de la filière bois	EPCI PNRBV	Evaluer la ressource en bois valorisable sur le territoire et les possibilités de sa mobilisation Accompagner les acteurs de la filière bois du territoire pour pénétrer le marché de la construction bois Porter des actions d'augmentation de la demande, notamment des actions de communication (et de formation) vers les constructeurs de bâtiment, les architectes et maîtres d'œuvre, les particuliers qui font construire, la commande publique... **PNRBV :** - développement de la marque valeur parc pour le travail du Bois : critères d'approvisionnement, choix des matériaux et produits, valorisation du bois massif... - Stratégie de valorisation du sapin et du bois local depuis l'amont forestier jusqu'à la transformation **Vivre le bois local en Val d'Argent :** - organisation collective et développement d'une offre de service pour promouvoir le recours au bois local (association bois d'argent) - création et animation d'un label "vivre le bois local en Val d'Argent" - expérimentation sur des objets en bois local	Forestiers, Agriculteurs Entreprises de transformation du bois Collectivités Maitres d'oeuvre	Moyens dédiés à l'animation de la filière	ONF Fibois Envirobat Grand Est Association Bois d'Argent	Augmentation de la séquestration carbone Développement de la production de bois d'œuvre et bois énergie	Volume de bois local valorisé
Développer les pratiques circulaires dans les filières du BTP	Réseau local à mobiliser	Relayer localement les travaux existants concernant l'économie circulaire dans la filière BTP (éco-conception, réemploi, réduction des déchets, matériaux biosourcés et géosourcés...), et les obligations règlementaires liées à cette filière. Développer les pratiques de coopération entre acteurs locaux du secteur. : organisation de rencontres thématiques, journées d'échange, partage d'expérience, visites, bourses aux matériaux etc. Organiser des temps d'échange et visites de chantier à destination des maitres d'ouvrages, et plus particulièrement des collectivités Accompagner le développement local des filières REP liées au secteur du bâtiment	Entreprises locales du bâtiment et des travaux publics Architectes Maitres d'œuvre Collectivités	Frais d'animation (interne ou externe)	CEA Fédérations et acteurs locaux du BTP CMA SMICTOM	réduction de la consommation de ressources et de l'impact environnemental du secteur du BTP	Nombres de rencontres organisées Volumes de déchets du BTP Nombre de points REP BTP actives sur le territoire

4.5. Développer la consommation responsable et encourager la réutilisation, le réemploi et l'économie de la fonctionnalité

Sous axes / actions	Porteur	Descriptif de l'action	Cible(s) visées - publics concernés	Moyens à mettre en œuvre	Partenaires	Résultats attendus	Indicateur clé
Développer le réemploi et la réparation des objets du quotidien	SMICTOM	Consolider et renforcer les espaces réemploi en déchèterie, en partenariat avec Emmaüs Scherwiller et d'autres acteurs potentiels (structures d'insertion, ressourceries, associations locales). Développer et accompagner les Repair Cafés (mise en réseau, communication, matériel). Soutenir le lancement de l'Outilthèque (association Les Gouttes d'eau du Val d'Argent) dès 2025-2026 : prêt d'outils, animations de sensibilisation autour du partage et de l'entretien. Explorer de nouveaux partenariats avec des acteurs de l'ESS ou avec des acteurs économiques privés engagés (artisans réparateurs). Renforcer la visibilité des solutions de réemploi et réparation via des campagnes de communication locales et numériques.	Habitants, associations locales, structures ESS	Budget SMICTOM	Emmaus scherwiller Repairs cafés du territoire Les gouttes d'eau du val d'argent Structures ESS locales (Tremplins, ADAPEI etc.) Mobilisation des chargés de com des EPCI pour relai d'information	Allongement de la durée de vie des objets Structuration d'un réseau diversifié d'acteurs du rémploi Diffusion des pratiques collaboratives et solidaires.	Tonnages réemployés via les espaces réemploi et associations partenaires (t/an) Nombre d'objets réparés avec succès dans les repairs cafés (% de réussite) Nombre d'adhérents et de prêts réalisés à l'outilthèque Nombre de partenariats actifs dans le réseau du réemploi
Vers la déchèterie du futur : capter et valoriser les matériaux réutilisables	SMICTOM	Expérimenter des dispositifs de captation des matériaux réutilisables en amont : espaces de dépôt dédiés (bois, carton, mobilier, matériaux du BTP). Soutenir et accompagner les projets structurants comme la Matériauthèque de Boofzheim (Eco Bio Alsace), tout en restant ouvert à d'autres partenariats. Développer des collaborations avec des structures de l'ESS pour donner une seconde vie à certains flux collectés. Valoriser les synergies avec des acteurs économiques du territoire (artisans, entreprises de réemploi, plateformes de matériaux biosourcés). Lancer une réflexion territoriale concertée sur l'évolution des déchèteries	Usagers des déchèteries, associations de l'ESS, acteurs locaux du réemploi et du recyclage, entreprises du territoire	Budget SMICTOM	Eco bio Alsace (matériauthèque) PETR Associations de l'ESS Artisans et entreprises locales du BTP Magasins de matériaux CMA/CCI Région Grand Est ADEME Filières REP	Développement progressif d'une filière locale de réemploi et de matériaux Renforcement du rôle des déchèteries comme lieu de transition vers l'économie circulaire Sensibilisation accrue des usagers au réemploi et au tri qualitatif	Nombre et volume de matériaux détournés de l'incinération Mise en service et utilisationd 'espaces de dépots dédiés Caractérisation des déchets ultimes en déchèterie

Sous axes / actions	Porteur	Descriptif de l'action	Cible(s) visées - publics concernés	Moyens à mettre en œuvre	Partenaires	Résultats attendus	Indicateur clé
Développer la consigne pour réemploi et promouvoir le vrac pour réduire les plastiques à usage unique	SMICTOM	Accompagner les metteurs en marché et les distributeurs (introduction d'embalages standardisés, appui de systèmes de consignes pour la vente à emporter et la consommation nomade, solutions de vrac) Développer la logistique du réemploi (solutions locales de collecte, transport, lavage et redistribution des contenants consignés ; création d'une chaine logistique mutualisée) Accompagner les consommateurs (information et sensibilisation, campagnes de communication ciblées)	Metteurs en marché (agroalimentaire, restauration, distribution), consommateurs	Budget SMICTOM	PETR Région Grand Est ADEME Citeo Chambres consulaires (CCI, CMA) Commercants, restaurateurs, distributeurs Acteurs locaux de l'agroalimentaire Associations de consommateurs, Emmaus Scherwille UZAGE ADAPEI La Fabrique à projets en Alsace Centrale	Réduction significative des plastiques à usage unique Mise en place d'un écosystème local cohérent autour du réemploi des emballages	Nb de commerces/ restaurants engagés dans le réemploi ou le vrac Mise en place d'au moins une solution logistique mutualisée Evolution de la proportion d'emballage réemployables dans la consommation nomade
Encourager l'usage de textiles sanitaires lavables	SMICTOM	Consolider le programme existant (ateliers, partenariats scolaires et de santé, conférences, kits découverte, aides financières) Cibler les structures de petite enfance, avec un voyage d'étude vers des établissements fonctionnant uniquement en couches lavables, puis un accompagnement adapté. Elargir l'action à d'autres textiles sanitaires (essuie-mains, papiers jetables).	Familles, structures de petite enfance, collectivités, établissements scolaires	Budget SMICTOM	EPCI Professionnels de santé infirmières scolaires Crèches privées et associatives CITEO les Tournesols SDEA	Réduction mesurable du gisement de textiles sanitaires jetables. Contribution directe aux objectifs climat grâce à la réduction des déchets incinérés.	Estimation du tonnage de déchets évité et des émissions de CO_2 associées
Soutenir la consommation responsable et l'achat de seconde main	SMICTOM	Accompagner et soutenir les acteurs locaux de la seconde main Développer la visibilité de l'offre de seconde main Encourager les habitants à adopter des pratiques sobres	Habitants, associations, acteurs économiques du réemploi, ESS, commerçants	Budget SMICTOM	PETR Collectivités Chambres consulaires Région Grand Est ADEME Réseaux Nationaux Ludothèques et médiathèques Commerçants et supermarchés	Réduction significative des déchets et des émissions liées à la fabrication et à l'éliminatio n des produits neufs.	Nb d'actions accompagnées Evolution du tonnage de biens détournés de l'élimination vers la seconde main

ANNEXE

06

LISTE DES ACTEURS RECENSES

Le recensement des structures menant des actions d'économie circulaire provient du terrain de stage, d'ateliers et d'entretiens avec les acteurs du territoire ainsi que des contributions des EPCI. Il n'est pas exhaustif mais vise à rendre compte de la diversité des acteurs de l'économie circulaire sur le territoire du PETR.

n°	Nom acteur	Type de structure	Action Eci	Secteur d'activité	Pilier ECi associé	AXE ECI Associé	Commune	EPCI concerné
1	Digitalsace	Entreprise	Reconditionnement de photocopieurs Proposition de solutions digitales pour réduire flux papier et électroniques	Commerce et distribution	Allongement de la durée d'usage (réemploi, réparation, réutilisation)	Pratiques de consommation	Sélestat	CC de Sélestat & Territoires
2	Enerios	Entreprise	Développe des projets solaires pour les professionnels et les collectivités + eco-conception	Energie et ressources	Eco-conception (produits et procédés)	Pratiques de production	Sainte-Marie-aux-Mines	CC du Val d'Argent
3	Bois d'Argent / PNR BdV / CCVA	Association	Projet Coop'ter autour de la filière bois - valorisation et bon usage de la ressource en bois local et mise en relation de tous les acteurs de la fillière bois	Energie et ressources	Economie de la fonctionnalité	Pratiques de production	Sainte-Marie-aux-Mines	CC du Val d'Argent
4	Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace Centrale	Association	Fabrique à projets - faciliter l'émergence de projets de coopération autour de l'économie circulaire sur le territoire Ateliers de la Transition (sensibiliser - outiller les citoyens avec ateliers pratiques)	Service	Consommation responsable (achat, consommation collaborative, utilisation)	Pratiques de consommation	Muttersholtz	CC de Sélestat & Territoires
5	Communauté de communes Sélestat & Territoires	Collectivité	Achats durables Sensibilisation/animation Bibliothèque verte Réseau de chaleur biomasse Réemploi de mobiliers urbains	Service	Consommation responsable (achat, consommation collaborative, utilisation)	Pratiques de consommation	Sélestat	CC de Sélestat & Territoires
6	Hop'la transitions	Collectivité	Sensibilisation - animation fresque économie circulaire	Service	Consommation responsable (achat, conso collaborative, utilisation)	Pratiques de consommation	STRASBOURG	Alsace
7	SMICTOM Alsace Centrale	Collectivité	Sensibilisation /prévention des déchets PLPDMA Réemploi Recyclage Valorisation Démarche RSO	Gestion des déchets et recyclage	Recyclage	Gestion des déchets	Scherwiller	PETR
8	Communauté de communes du Val d'Argent	Collectivité	COOP'ter - Filière Bois Projets d'autoconsommation collective Commande groupée d'arbre fruitier Réemploi de matériaux présents sur chantiers (portes etc.) Réseau de chaleur biomasse	Energie et ressources	Consommation responsable (achat, consommation collaborative, utilisation)	Pratiques de consommation	Sainte-Marie-aux-Mines	CC du Val d'Argent
9	Tiers Lieux des gouttes d'eau du Val d'argent	Association	Numérique responsable Partage de locaux/coworking	Service	Economie de la fonctionnalité	Pratiques de production	Sainte-Marie-aux-Mines	CC du Val d'Argent

n°	Nom acteur	Type de structure	Action Eci	Secteur d'activité	Pilier ECi associé	AXE ECI Associé	Commune	EPCI concerné
10	AC:TIONS	Association	Réseau d'entreprises industrielles	Industrie manufacturière	EIT	Pratiques de production	Sélestat	PETR
11	Schmidt Groupe	Entreprise	Expérimentation cuisine éco-circulaire reconditionnée Approvisionnement durable (label relation fournisseurs et achats responsables) Eco-conception ..	Industrie manufacturière	Eco-conception (produits et procédés)	Pratiques de production	Lièpvre	CC du Val d'Argent
13	Emmaus Scherwiller	Association	Ressourcerie Ethiloc - location de matériels pour évènements, location de vélos Valorisation des cartons récupérés en carton matelassé pour l'emballage	Service	Allongement de la durée d'usage (réemploi, réparation, réutilisation)	Pratiques de consommation	Scherwiller	CC de Sélestat & Territoires
14	Ecomanifestations Alsace	Association	Soutien à l'organisation d'évènements éco-responsables	Service	Consommation responsable (achat, consommation collaborative, utilisation)	Pratiques de consommation	Sélestat	CC de Sélestat & Territoires
15	ADAPEI papillons Blancs / ESAT Sélestat	Association	Conserverie Alsace Centrale	Agriculture et agroalimentaire	Consommation responsable (achat, consommation collaborative, utilisation)	Pratiques de consommation	Sélestat	CC de Sélestat & Territoires
16	Corne et Carotte	Association	Magasin de producteurs	Agriculture et agroalimentaire	Consommation responsable (achat, consommation collaborative, utilisation)	Pratiques de consommation	Sainte-Marie-aux-Mines	CC du Val d'Argent
17	Ferme et Compagnies	Association	Magasin de producteurs Réemploi du verre	Agriculture et agroalimentaire	Consommation responsable (achat, consommation collaborative, utilisation)	Pratiques de consommation	Villé	CC de la Vallée de Villé
18	Jardins de Gaia	Entreprise	Démarche RSE Approvisionnement durable bio Transport du thé à la voile	Agriculture et agroalimentaire	Consommation responsable (achat, consommation collaborative, utilisation)	Pratiques de consommation	Wittisheim	CC du Ried de Marckolsheim
19	Le p'tit marché paysan	Association	Magasin de producteurs	Agriculture et agroalimentaire	Consommation responsable (achat, consommation collaborative, utilisation)	Pratiques de consommation	Sélestat	CC de Sélestat & Territoires
20	Communauté de Communes de la Vallée de Villé	Collectivité	Commande groupée d'arbres fruitiers projets d'autoconsommation collective Soutien au tourisme durable Atelier intercommunal	Service	Consommation responsable (achat, consommation collaborative, utilisation)	Pratiques de consommation	Bassemberg	CC de la Vallée de Villé
21	Energiessen	Association	Autoconsommation collective photovoltaique	Energie et ressources	EIT	Pratiques de production	Bassemberg	CC de la Vallée de Villé

n°	Nom acteur	Type de structure	Action Eci	Secteur d'activité	Pilier ECi associé	AXE ECI Associé	Commune	EPCI concerné
22	Communauté de communes du Ried de Marckolsheim	Collectivité	Guide alimentation approvisionnement durable services enfance jeunesse et lutte contre le gaspillage alimentaire	Service	Consommation responsable (achat, consommation collaborative, utilisation)	Pratiques de consommation	Marckolsheim	CC du Ried de Marckolsheim
23	Office du tourisme de la Vallée de Villé	Collectivité	Guide de l'éco-vacancier Location VAE	Service	Consommation responsable (achat, consommation collaborative, utilisation)	Pratiques de consommation	Villé	CC de la Vallée de Villé
24	PETR Sélestat Alsace Centrale	Collectivité	COT -Transition écologique Actions de planification/formation/communication/sensibilisation partagées entre les collectivités Projet Alimentaire Territorial Schéma directeur des énergies LEADER	Service	Consommation responsable (achat, consommation collaborative, utilisation)	Pratiques de consommation	Sélestat	PETR
25	Eco-oparc	Entreprise	Fabrique à projets - faciliter l'émergence de projets de coopération autour de l'économie circulaire sur le territoire	Service	Consommation responsable (achat, consommation collaborative, utilisation)	Pratiques de consommation	Munster	Alsace
26	ESAT Les Tournesols	Association	Préstations de production industrielle et de service (logistique, préparation de commandes, ferme éducative, blanchisserie...) à destination des entreprises locales (Val d'Argent notamment)	Service	Economie de la fonctionnalité	Pratiques de production	Sainte-Marie-aux-Mines	CC du Val d'Argent
27	Repair Café du Giessen	Association	repair café	Service	Allongement de la durée d'usage (réemploi, réparation, réutilisation)	Pratiques de consommation	Villé	CC de la Vallée de Villé
28	Repair café du Hannenberg	Association	repair café	Service	Allongement de la durée d'usage (réemploi, réparation, réutilisation)	Pratiques de consommation	Châtenois	CC de Sélestat & Territoires
29	Association des producteurs fermiers de montagne	Association	Promotion et valorisation de l'agriculture locale de montagne et commercialisation de produits fermiers (drive fermier, magasin de producteurs, adaptation de l'offre de produits à la demande locale...)	Agriculture et agroalimentaire	Consommation responsable (achat, consommation collaborative, utilisation)	Pratiques de consommation	Schirmeck	PETR
30	Intermarché Sélestat	Entreprise	Valorisation des déchets et réemploi Lutte contre le gaspillage Réduction des emballages (en tant que producteur)	Commerce et distribution	Eco-conception (produits et procédés)	Pratiques de production	Sélestat	PETR
31	Poupipou	Association	Pilote le déploiement de la plateforme TY WASTE - vise à sensibiliser les professionnels, associations et collectivités à l'EIT	Service	EIT	Pratiques de production	Sainte-Marie-aux-Mines	CC du Val d'Argent

n°	Nom acteur	Type de structure	Action Eci	Secteur d'activité	Pilier ECi associé	AXE ECI Associé	Commune	EPCI concerné
32	CCI	Chambre consulaire	Des visites dans les entreprises sont organisées dans la cadre du programme Noée : Energie, climat, matières et déchets, écoconception. Différents parcours sont mis en place pour accompagner les entreprises sur le développement durable.	Service	EIT	Pratiques de production	Schilitgheim	Alsace
33	CMA	Chambre consulaire	Actions de sensibilisation sur le tri des déchets auprès des entreprises. Accompagnement des petites et moyennes entreprises dans le cadre du label QualiRepar La CMA a le label Repar'Acteur qui est porté par l'ADEME	Service	EIT	Pratiques de consommation	Schilitgheim	Alsace
34	Médiathèque Intercommunale de Sélestat	Collectivité	Location et emprunt de CD, DVD, livre, jeux vidéos, etc. Mise en réseau avec les bibliothèques de Scherwiller, Châtenois, Ebersheim et Baldenheim	Service	Economie de la fonctionnalité	Pratiques de production	Sélestat	CC de Sélestat & Territoires
35	Médiathèque Vallée de Villé	Collectivité	Location et emprunt de CD, DVD, livre, jeux vidéos, etc.	Service	Economie de la fonctionnalité	Pratiques de production	Villé	CC de la Vallée de Villé
36	Médiathèque du Grand Ried	Collectivité	Location et emprunt de CD, DVD, livre, jeux vidéos, etc.	Service	Economie de la fonctionnalité	Pratiques de production	Wittisheim	CC du Ried de Marckolsheim
37	Médiathèque du Val d'Argent	Collectivité	Location et emprunt de CD, DVD, livre, jeux vidéos, etc.	Service	Economie de la fonctionnalité	Pratiques de production	Sainte-Croix-aux-Mines	CC du Val d'Argent
38	YSE CONSIGNE	entreprise	Livraison à domicile de produits alimentaires en emballages 100% consignés - partenariat avec Uzaje	Commerce et distribution	Allongement de la durée d'usage (réemploi, réparation, réutilisation)	Pratiques de consommation	Hangenbieten	Alsace
39	VVK Recyclage	Entreprise	Centre de valorisation des déchets du BTP	Construction et bâtiment	Recyclage	Gestion des déchets	Ebersheim	CC de Sélestat & Territoires
40	Parachutes	association	Ateliers de sensiblisation + réemploi du bois pour créer du mobilier et agencement sur-mesure	Commerce et distribution	Allongement de la durée d'usage (réemploi, réparation, réutilisation)	Pratiques de consommation	Colmar	Alsace
41	Amis du Compostage et du Jardin de Centre Alsace	association	Ateliers de sensibilisation, conférences et formations pour la protection de la ressource en eau et la valorisation des biodéchets	Agriculture et agroalimentaire	Recyclage	Gestion des déchets	Scherwiller	CC de Sélestat & Territoires

n°	Nom acteur	Type de structure	Action Eci	Secteur d'activité	Pilier ECi associé	AXE ECI Associé	Commune	EPCI concerné
42	Délices du Chênesire	Entreprise	Réemploi des pots de yaourts en verre pour la fabrication de dessert	Agriculture et agroalimentaire	Allongement de la durée d'usage (réemploi, réparation, réutilisation)	Pratiques de consommation	Steige	CC de la Vallée de Villé
43	LAITERIE DU CLIMONT	entreprise	Test lavage pots de yahourts - projet de mutualisation avec Confitures du Climont	Agriculture et agroalimentaire	Allongement de la durée d'usage (réemploi, réparation, réutilisation)	Pratiques de consommation	Maisonsgoutte	CC de la Vallée de Villé
44	VINS PEPINS	entreprise	Projets de réemploi de bouteilles sur certaines gammes	Agriculture et agroalimentaire	Allongement de la durée d'usage (réemploi, réparation, réutilisation)	Pratiques de consommation	Sélestat	CC de Sélestat & Territoires
45	Pomme et Chou	Entreprise	Cusine collective responsable	Agriculture et agroalimentaire	Consommation responsable (achat, consommation collaborative, utilisation)	Pratiques de consommation	Marckolsheim	CC du Ried de Marckolsheim
46	Commune de Schoenau	Collectivité	Autoconsommation colelctive	Energie et ressources	EIT	Pratiques de production	Schoenau	CC du Ried de Marckolsheim
47	Association décibulles	Association	Consommation de produits locaux Valorisation des déchets	Tourisme et loisir	Consommation responsable (achat, consommation collaborative, utilisation)	Pratiques de consommation	Neuve-Eglise	CC de la Vallée de Villé
48	Meisensolar	Association	Autoconsommation collective	Energie et ressources	EIT	Pratiques de production	Maisonsgoutte	CC de la Vallée de Villé
49	Ecoterritoire	association	Regroupe les communes de Breitenbach, Steige, Maisonsgoutte, Saint-Martin et Ranrupt Réduction de l'empreinte carbone des communes et des administrés (achats groupés, isolation des maisons, alimentation locale...) Fonds de dotation Imagine	Service	Consommation responsable (achat, consommation collaborative, utilisation)	Pratiques de consommation	Breitenbach	CC de la Vallée de Villé
50	Juval	association	Atelier de pressage de jus de fruits	Agriculture et agroalimentaire	Consommation responsable (achat, consommation collaborative, utilisation)	Pratiques de consommation	Bassemberg	CC de la Vallée de Villé
51	Les Arboriculteurs et Bouilleurs de Cru de la Vallée de Villé	association	Promotion de l'arboriculture, valorisation et transformation des fruits, protection de l'environnement	Agriculture et agroalimentaire	Consommation responsable (achat, consommation collaborative, utilisation)	Pratiques de consommation	Triembach-au-Val	CC de la Vallée de Villé
52	Un Jardin Passionnément	association	Troc de plante Fête de la graine Festival de la soupe labellisé eco-manifestation	Agriculture et agroalimentaire	Consommation responsable (achat, consommation collaborative, utilisation)	Pratiques de consommation	Sainte-Croix-aux-Mines	CC du Val d'Argent

n°	Nom acteur	Type de structure	Action Eci	Secteur d'activité	Pilier ECi associé	AXE ECI Associé	Commune	EPCI concerné
53	Fablab L'inspirateur	association	Mise à disposition de matériels pour tous afin de produire soi-même	Service	Economie de la fonctionnalité	Pratiques de production	Villé	CC de la Vallée de Villé
54	Ludothèque Sélest'	association	Location et emprunt de jeux de société	Service	Economie de la fonctionnalité	Pratiques de production	Sélestat	CC de Sélestat & Territoires
55	Ludo'Ried	association	Location et emprunt de jeux de société	Service	Economie de la fonctionnalité	Pratiques de production	Boesenbiesen	CC du Ried de Marckolsheim
56	Sablières Leonhart	Entreprise	Réemploi, reconversion et recyclage des déchets inertes Process Save Sand	Construction et bâtiment	Recyclage	Gestion des déchets	Sélestat	CC de Sélestat & Territoires
57	GASEO Développement	Entreprise	Méthaniseur	Energie et ressources	Recyclage	Gestion des déchets	Scherwiller	CC de Sélestat & Territoires
58	Ried Energie	Entreprise	Méthaniseur	Energie et ressources	Recyclage	Gestion des déchets	Sundhouse	CC du Ried de Marckolsheim
59	Huilerie Oléa	Entreprise	Recyclage des déchets liés à l''extraction des huiles				Wittisheim	CC du Ried de Marckolsheim
60	Jehl TP	Entreprise	Centre de recyclage déchets BTP Pyrogazéification du bois	Construction et bâtiment	Recyclage	Gestion des déchets	Artolsheim	CC du Ried de Marckolsheim
61	Obstgàrde	Association	Promotion de l'arboriculture, valorisation et transformation des fruits, protection de l'environnement	Agriculture et agroalimentaire	Consommation responsable (achat, consommation collaborative, utilisation)	Pratiques de consommation	Marckolsheim	CC du Ried de Marckolsheim
62	Burkert	Entreprise	Mutualisation des ressources Transformation de leurs déchets en matière première Autoconsommation colective	Industrie manufacturière	EIT	Pratiques de production	Triembach-au-Val	CC de la Vallée de Villé
63	Pim Industrie	Entreprise	Innovation des produtis avec une approche d'éco-conception	Industrie manufacturière	Eco-conception (produits et procédés)	Pratiques de production	Marckolsheim	CC du Ried de Marckolsheim
65	Jungbunzlauer	Entreprise	Projet de récupération de la chaleur fatale avec l'entreprise Tereos	Industrie manufacturière	EIT	Pratiques de production	Marckolsheim	CC du Ried de Marckolsheim
68	Rossmann	Entreprise	Ecoconception (mobilier et objets en carton) Recyclage et revalorisation des déchets	Industrie manufacturière	Eco-conception (produits et procédés)	Pratiques de production	La Vancelle	CC de Sélestat & Territoires
69	Tereos	Entreprise	Projet de récupération de la chaleur fatale avec l'entreprise Jungbunzlauer Achats durable Gestion des déchets Plan SUSTAIN' 2030 : volonté de valoriser en intégralité 100% des matières première	Industrie manufacturière	EIT	Pratiques de production	Marckolsheim	CC du Ried de Marckolsheim

n°	Nom acteur	Type de structure	Action Eci	Secteur d'activité	Pilier ECi associé	AXE ECI Associé	Commune	EPCI concerné
70	Syndicat des apiculteurs de la Vallée de Villé	Association	Mise à disposition d'outils pour la miellerie	Service	Economie de la Fonctionnalité	Pratiques de consommation	Villé	CC de la Vallée de Villé
71	Kurz un Guet	Association	Marché de producteurs bio/local	Agriculture et agroalimentaire	Consommation durable	Pratiques de consommation	Thanvillé	CC de la Vallée de Villé
72	Chaufferie/Réseau de chaleur intercommunal	Collectivité	Réseau de chaleur intercommunal	Energie et ressources	EIT	Pratiques de production	Bassemberg	CC de la Vallée de Villé
73	ECHO'VAL	Association	Système d'échange local	Service	Economie de la fonctionnalité	Pratiques de consommations	Breitenbach	CC de la Vallée de Villé
74	Association des producteurs fermiers de montagne	Association	Mutualisation d'un conseiller pour accompagner les agriculteurs	Agriculture et agroalimentaire	EIT	Pratiques de production	Schirmeck	CC de la Vallée de Villé
75	L'Aspérule	Association	Epicerie sociale et solidaire	Service	Consommation responsable	Pratiques de consommation	Villé	CC de la Vallée de Villé
76	Communauté de communes et MJC	Collectivité	Approvisionnement local pour la cantine scolaire	Service	Consommation responsable	Pratiques de conssomations	Bassemberg	CC de la Vallée de Villé
77	Les Délices de Joséphine	Entreprise	Récupération de fruits chez les particuliers	Agriculture et agroalimentaire	Consommation responsable (achat, consommation collaborative, utilisation)	Pratiques de consommation	Bassemberg	CC de la Vallée de Villé
78	BOCALECOLO	Entreprise	Ateliers zéro déchets	Service	Consommation responsable	Pratiques de consommation	Saint-Pierre-Bois	CC de la Vallée de Villé
79	utilisation du Stuck (Chez Hans, Gite les cerisiers, Echoval)	Entreprise	Monnaie locale	Service	Consommation responsable	Pratiques de consommation	Albé	CC de la Vallée de Villé
80	L'entraide - Vestiaire solidaire	Association	Vestiaire Solidaire	Service	Allongement de la durée d'usage (réemploi, réparation, réutilisation)	Pratiques de consommation	Villé	CC de la Vallée de Villé
81	Cigognes et Merveilles	Entreprise	Fabrication d'hygiène durable ou d'objets à base de tissus récupérés	Service	Eco-Conception	Pratiques de production	Villé	CC de la Vallée de Villé
82	Luludou	Entreprise	Fabrication d'hygiène durable ou d'objets à base de tissus récupérés	Service	Eco-Conception	Pratiques de production	Thanvillé	CC de la Vallée de Villé
83	Suzanne et moi	Entreprise	Fabrication d'hygiène durable ou d'objets à base de tissus récupérés	Service	Eco-Conception	Pratiques de production	Breitenbach	CC de la Vallée de Villé
84	Vannerie d'Alsace	Entreprise	Fabrication d'objets à partir de produits naturels	Services	Eco-Conception	Pratiques de production	Villé	CC de la Vallée de Villé

n°	Nom acteur	Type de structure	Action Eci	Secteur d'activité	Pilier ECi associé	AXE ECI Associé	Commune	EPCI concerné
85	Distillerie Nusbaumer	Entreprise	Valorisation des drèches d'orge issues de la distillation	Industrie Manufacturière	Recyclage	Gestion des déchets	Steige	CC de la Vallée de Villé
86	Ferme Lindgrube	Entreprise	Récupération des pots de yaourt et boites à oeuf	Agriculture et agroalimentaire	Allongement de la durée d'usage (réemploi, réparation, réutilisation)	Pratiques de consommation	Breitenbach	CC de la Vallée de Villé
87	Ferme Humbert - Gaec les aviats	Entreprise	Récupération des pots de yaourt et boites à oeuf	Agriculture et agroalimentaire	Allongement de la durée d'usage (réemploi, réparation, réutilisation)	Pratiques de consommation	Steige	CC de la Vallée de Villé
88	La friperie du Ried	Entreprise	Dépôt/vente de vêtements d'occasion	Service	Consommation responsable	Pratiques de consommation	Marckolsheim	CC du Ried de Marckolsheim
89	Kevin Ferrailleur épaviste	Entreprise	Récupération, recyclage et réemploi de véhicules et matériaux	Service	Recyclage	Pratiques de consommation	Hilsenheim	CC du Ried de Marckolsheim
90	La Bouilloire, Maison culturelle de Marckolhseim	Association	Médiathèque, Centre social	Service	Economie de la fonctionnalité	Pratiques de consommation	Marckolsheim	CC du Ried de Marckolsheim
91	Office de Tourisme du Grand Ried	Association	Prêt de vélos	Service	Economie de la fonctionnalité	Pratiques de consommation	Marckolsheim	CC du Ried de Marckolsheim